

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMPTE RENDU IN EXTENSO DES SEANCES
QUESTIONS ECRITES ET REPONSES DES MINISTRES A CES QUESTIONS

Abonnements à l'édition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 600 fr. ; ÉTRANGER : 1.600 fr.

(Compte chèque postal : 9063 13, Paris.)

FRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7°

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

SESSION DE 1950 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 83^e SEANCE

Séance du Jeudi 7 Décembre 1950.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Excuse.
3. — Transmission d'un projet de loi.
4. — Dépôt de propositions de résolution.
5. — Dépôt de rapports.
6. — Demande de prolongation du délai constitutionnel pour la discussion d'un avis sur une proposition de loi. — Adoption d'une proposition de résolution.
7. — Situation en Indochine. — Discussion d'une question orale avec débat.
Discussion générale: MM. Dronne, Aubert, de Menditte, Hélène, Léon David, Jean Letourneau, ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés; Jézéquel, Avinin, Marius Moutet, le général Petit.
Propositions de résolution de M. Dronne, de M. Léon David, de M. Marcel Plaisant et de M. Marius Moutet.
Nouvelle rédaction de la proposition de résolution de M. Dronne: MM. Dronne, le ministre d'Etat. — Priorité.
Amendement de M. Durand-Réville. — MM. Durand-Réville, Dronne. — Scrutin public nécessitant un pointage.
Ajournement provisoire de la suite de la discussion.
8. — Motion d'ordre.
9. — Ratification d'une convention franco-yougoslave sur la sécurité sociale. — Adoption d'un avis sur un projet de loi.
10. — Convention internationale sur la protection des œuvres littéraires et artistiques. — Adoption d'un avis sur un projet de loi.
Discussion générale: MM. Lassagne, rapporteur de la commission de l'éducation nationale; Pinton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.
Passage à la discussion de l'article unique.
Adoption de l'article et de l'avis sur le projet de loi.

11. — Situation en Indochine. — Suite de la discussion d'une question orale avec débat.
Proposition de résolution de M. Dronne (*suite*):
Adoption au scrutin public, après pointage, de l'amendement de M. Durand-Réville.
Amendement de M. Bertaud. — MM. Bertaud, Léon David, Jacques Debû-Bridel. — Adoption au scrutin public.
Sur l'ensemble: MM. Léon David, Dronne, Courrière.
Adoption, au scrutin public, de l'ensemble de la proposition de résolution.
12. — Propositions de la conférence des présidents.
13. — Transmission d'un projet de loi.
14. — Dépôt d'un rapport.
15. — Dépôt d'un avis.
16. — Renvois pour avis.
17. — Règlement de l'ordre du jour.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures quarante cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 5 décembre a été affiché et distribué.
Il n'y a pas d'observation ?...
Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

EXCUSE

M. le président. M. Boivin-Champeaux s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— 3 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant amnistie de certaines condamnations instituant un régime de libération anticipée, limitant les effets de la dégradation nationale et sanctionnant les activités antinationales (n° 490, année 1949).

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 810, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale. (*Assentiment.*)

— 4 —

DEPOT DE PROPOSITIONS DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de MM. de La Gontrie et François Dumas une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour venir en aide à la commune de Villard-sur-Doron et aux victimes de l'éboulement du 17 novembre 1950.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 808, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale. — Algérie). (*Assentiment.*)

J'ai reçu de MM. Borgeaud, Bardon-Damarzid, Georges Laffargue et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines et de la gauche démocratique, une proposition de résolution, tendant à inviter le Gouvernement à employer tous ses efforts pour réaliser d'urgence le réarmement moral et matériel du pays et pour mettre sur pied l'organisation permettant d'assurer, dans la France métropolitaine et les territoires d'outre-mer la sécurité des citoyens français et leur protection contre les divers risques pouvant les menacer en cas de tension internationale grave ou de conflit.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 809, distribuée, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de la défense nationale. (*Assentiment.*)

— 5 —

DEPOT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Debû-Bridel un rapport fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédit pour les obsèques de M. Albert Lebrun, ancien Président de la République française (n° 752, année 1950).

Le rapport sera imprimé sous le n° 806 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Debû-Bridel un rapport fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédit pour les obsèques de M. Léon Blum, ancien président du conseil (n° 753, année 1950).

Le rapport sera imprimé sous le n° 807 et distribué.

J'ai reçu de M. Chapalain un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder certaines exonérations fiscales aux associations de mutilés de guerre et d'anciens combattants émettrices de participations à la loterie nationale (n° 728, année 1950).

Le rapport sera imprimé sous le n° 811 et distribué.

J'ai reçu de M. Courrière un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre la modification par décret du tarif des droits de quai (n° 784, année 1950).

Le rapport sera imprimé sous le n° 812 et distribué.

— 6 —

DEMANDE DE PROLONGATION DU DELAI CONSTITUTIONNEL POUR LA DISCUSSION D'UN AVIS SUR UNE PROPOSITION DE LOI

Adoption d'une proposition de résolution.

M. le président. J'ai été saisi par M. Bernard Lafay, au nom de la commission de la famille, de la population et de la santé publique, de la proposition de résolution suivante:

« En application de l'article 20, 2^e alinéa, de la Constitution, le Conseil de la République demande à l'Assemblée nationale de prolonger jusqu'au 30 janvier 1951 inclus le délai constitutionnel qui lui est imparti pour formuler son avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant les débits de boissons détruits par les événements de guerre ».

Conformément à l'article 79 du règlement, cette proposition de résolution doit être examinée immédiatement.

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Je mets aux voix la résolution.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 7 —

SITUATION EN INDOCHINE

Discussion d'une question orale avec débat.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Dronne expose à M. le président du conseil que le désastre de Caobang souligne d'une manière tragique les faiblesses et les lacunes de l'action que nous poursuivons en Indochine, et lui demande quelles mesures le Gouvernement a prises et compte prendre afin de redresser la situation.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu de M. le président du conseil des décrets nommant, en qualité de commissaires du Gouvernement, pour assister M. le ministre chargé des relations avec les Etats associés:

MM. le colonel Pourdieu;

Pierré Varet, administrateur de 1^{re} classe des services civils de l'Indochine;

le colonel d'Esneval;

Eymard Duvernay.

Acte est donné de ces communications.

La parole est à M. Dronne.

M. Dronne. Monsieur le ministre des Etats associés, mesdames messieurs, 4.000 de nos soldats tués, prisonniers ou disparus dans les malheureux événements qui viennent de se dérouler au Tonkin, de graves menaces qui pèsent sur l'Indochine, voilà le drame qui est à l'origine du débat d'aujourd'hui.

Avant d'aborder ce débat, je pense que nous serons tous d'accord pour nous incliner devant le sacrifice des hommes qui sont tombés là-bas et pour saluer leur mémoire. (*Mmes et MM. les sénateurs applaudissent et se lèvent pendant quelques instants.*)

Je voudrais vous dire aussi avec quel état d'esprit j'aborde cette tribune. C'est, je ne vous le cacherai pas, avec beaucoup d'inquiétude. Je m'efforcerai de dire tout simplement ce que je crois être la vérité avec le maximum de modération et de pondération.

Voyons d'abord le drame qui vient de se passer au Tonkin, ses conséquences et ses causes.

Ce drame s'est déroulé sur un théâtre d'opérations très particulier, qui s'étend le long de la frontière du Tonkin sur les confins chinois, dans des régions montagneuses, de pénétration difficile, où le Viet-Minh est solidement installé depuis 1945. Cette région frontière est traversée par une longue route, sensiblement parallèle à la frontière: c'est la route coloniale n° 4 qui, depuis trois ans, a le triste privilège de figurer fréquemment dans les communiqués et à laquelle on a donné le nom, hélas mérité, de route de la mort.

Nous avons d'abord occupé le tronçon Sud de cette route, Langson, Moncay, Tien-Yen. A partir d'octobre 1947, le commandement, à juste titre inquiet de l'évolution de la situation en Chine et dans le louable dessein de verrouiller la frontière chinoise, décide d'occuper les postes frontière de la haute et moyenne région. C'est ainsi que nous nous installons dans une chaîne de postes au delà de Langson: Na-Cham, Thai-Khé, Dong-Ké, Caobang. Caobang est lui-même couvert par un anneau de

petits postes avancés, Bac-An, Nguyen-Binh, Tra-Linh... En même temps, à l'extrémité Nord du Tonkin, nous occupons Lao-Kay, qui commande le débouché de la vallée du fleuve Rouge.

Mais, entre le dispositif de Lao-Kay, d'une part, et le dispositif de Caobang, d'autre part, plus de trois cents kilomètres de frontière demeurent inoccupés et incontrôlés. La trouée de Ha-Giang et la vallée de la rivière Claire qui, suivant l'expression de Lyautéy, est un véritable entonnoir à pirates, restent aux mains du Viet-Minh.

Pour réaliser cette occupation partielle des confins chinois, le commandement doit y porter l'essentiel de ses moyens disponibles. Il abandonne pratiquement le delta, où il restreint son occupation aux trois grands centres de Hanoi, Haiphong et Nam-Dinh.

Malgré cela, les moyens dont il dispose ne lui permettent pas de contrôler effectivement le pays, où sont installés les postes.

Dès le printemps de 1949, sous la pression du Viet-Minh, nous éprouvons des difficultés. C'est l'affaire surprise de Moncay, occupé pendant vingt-quatre heures par des pirates chinois; ce sont les attaques contre les petits postes de la périphérie de Caobang et Lao-Kay. Les postes de la route coloniale n° 4 entre Lao-Kay et Caobang subissent une pression accrue. Le ravitaillement de ces postes devient de plus en plus difficile et, chaque fois, pour faire passer le convoi, il faut livrer bataille.

Le Gouvernement envoie le général Revers en inspection au début de l'été 1949. Le général Revers préconise un regroupement de nos forces et l'abandon des postes frontière pratiquement encerclés. Les garnisons de Bac-An et Nguyen-Binh, qui couvrent Caobang, sont repliées. Le commandement modifie alors ses conceptions. Il décide de quitter la région montagneuse et de s'implanter dans le delta. Toutefois, il laisse en place son dispositif de postes sur la frontière, à cause des événements qui se déroulent en Chine.

En effet, fin 1949, les troupes communistes de Mao Tsé Toung achèvent de submerger la Chine entière. Elle s'approche rapidement des frontières du Tonkin. Des troupes nationalistes chinoises cherchent refuge au Tonkin, en décembre 1949 et au début de 1950. Elles sont désarmées et internées. A cet égard, il convient de rendre un hommage particulier à notre corps expéditionnaire, qui a su remplir, dans des conditions très difficiles, une mission d'une haute portée internationale.

Seule, une dernière colonne nationaliste chinoise, qui se présente au début de février 1950 en territoire tonkinois, au Nord de Caobang, ne put être désarmée; elle se heurta à des forces du Viet-Minh qui la repoussèrent en Chine où elle finit par se rendre aux communistes.

Les troupes de Mao Tsé Toung arrivèrent à la frontière aussitôt après le passage des débris des troupes nationalistes, vers la mi-décembre 1949 dans les secteurs de Moncay et de Langson, puis en janvier et février dans les autres secteurs. Donc, en février 1950, le problème du passage et du désarmement des nationalistes chinois est définitivement réglé; il est réglé, je le souligne, dans les meilleures conditions qu'il est permis d'espérer.

Mais dans le même temps, la situation de nos forces dans les secteurs de Caobang et de Moncay devient de plus en plus précaire. Situés dans des vallées, dominés par les hauteurs environnantes, difficilement défendables, ils sont devenus des îlots assiégés. Le ravitaillement de Caobang par la route n'est même plus possible. Chaque convoi exige la mise en œuvre de tous les moyens du secteur; il reste 8, 10, 15 jours en route, 8, 10, 15 jours de bataille contre des embuscades répétées. Il consomme les vivres et les munitions qu'il porte, il perd ses véhicules. La route acquiert une sinistre réputation. On ne la parcourt pas deux fois, dit-on. La pression ennemie s'accroît. La décision est alors prise d'abandonner les convois, en octobre 1949, à partir de That-Khé. Désormais, les postes de Dong-Khé et Caobang sont coupés du monde extérieur. Il ne peuvent être ravitaillés que par avions et par parachutages comme le sont les postes du Nord-Ouest: Laokay, Laichau, Sonla.

Le système fonctionne pendant l'hiver 1949-1950 sans incident majeur. Les convois effectuent sans difficultés le trajet Langson-That-Khé.

Il a fallu l'enlèvement du poste de Dong-Khé à la suite d'une attaque massive du Viet-Minh, fin mai 1950, pour ramener l'attention dans le secteur de la route coloniale n° 4. Ce poste fut repris par les parachutistes. L'attaque avait été menée, de la part du Viet-Minh, pour la première fois, par des troupes nombreuses, instruites, manœuvrant bien, disposant de mortiers et d'une véritable artillerie.

Cette attaque marque un tournant dans l'histoire de la guerre d'Indochine.

Elle venait confirmer les renseignements que nous avions sur la formation et l'entraînement des troupes viet-minh en territoire tonkinois et en territoire chinois et la constitution

d'unités dotées de matériel moderne. Elle marquait que, dans cette région, le Viet-Minh était en train de passer du stade de la guérilla au stade de la vraie guerre.

Malheureusement, la leçon ne fut pas retenue. La première affaire de Dong-Khé n'a même pas servi à éviter la seconde.

En septembre 1950, une nouvelle attaque emporte pour la seconde fois le poste de Dong-Khé. C'est le prologue du drame.

Considérons la chronologie des événements. 18 septembre: chute de Dong-Khé. Cette nouvelle amène le commandement à passer à l'exécution de l'évacuation de Caobang, qu'il envisageait depuis plus d'un an. Du 21 au 26 septembre, les mesures préparatoires sont prises. On transporte par avion à Caobang un renfort d'un tabor marocain et les avions évacuent, en retour, une partie de la population civile, femmes et enfants, que, légitimement, on ne veut pas abandonner aux cruelles représailles du Viet-Minh.

Le 1^{er} octobre, une opération de diversion nous permet d'occuper temporairement Thai N'Guyen, au nord d'Hanoi. L'opération tombe pratiquement dans le vide et n'attire aucune force ennemie; les troupes du Viet-Minh sont occupées ailleurs.

Dans la nuit du 2 au 3 octobre, la garnison de Caobang, sous les ordres du lieutenant colonel Charton, commence son repli par la route coloniale n° 4, en direction de That Khé, premier poste français, à environ 70 kilomètres.

Une colonne de secours destinée à la recueillir, commandée par le lieutenant-colonel Lepage, se porte à sa rencontre à partir de That Khé. La colonne Charton, ralentie par un certain nombre d'écloups et civils, semble avoir progressé très lentement. Le 6 au soir, elle avait à peine dépassé Dong-Khé. Le 7, elle est attaquée par des forces du Viet-Minh bien armées et très supérieures en nombre. La colonne Lepage était déjà accrochée depuis plusieurs jours. Elle s'était battue le 3, puis le 4 et le 5; le 6 octobre, fidèle jusqu'au bout à sa mission, elle a poursuivi le combat. Le 7 octobre, les restes des deux colonnes réussissent à se joindre, hélas! pour succomber ensemble, sous un déluge de feu, dans les journées des 7 et 8 octobre. Seuls, quelques éléments, principalement des éléments de Tabors marocains, particulièrement experts au combat en montagne, réussissent à se frayer un passage et à rallier nos lignes.

Voilà le premier acte du drame.

Les combats se sont déroulés dans un pays extrêmement tourmenté.

M. Aubert. Me permettez-vous de vous interrompre, mon cher collègue ?

M. Dronne. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Aubert avec l'autorisation de l'orateur.

M. Aubert Je vous remercie, monsieur Dronne, de me donner l'occasion de faire une mise au point à titre personnel.

J'ai bien connu le colonel Lepage dont vous venez de parler à l'instant. Plusieurs mois durant, j'ai été côte à côte avec lui et j'ai eu l'honneur de servir dans un bataillon d'artillerie d'Afrique qu'il commandait. J'ai été grièvement blessé à ses côtés et c'est parce que je connais l'homme, que je l'aime et que je l'apprécie comme un frère, que je tiens ici à élever une protestation véhémement contre un article paru dans un journal qui s'appelle *Action*, qui prêtait au colonel Lepage des propos que jamais un officier français ne tiendra et que certainement jamais le colonel Lepage n'a tenus. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Nous sommes ici nombreux et sur tous les bancs, qui savons, pour l'avoir vu, comment les soldats de ce pays combattent et meurent, et si nous pouvons accepter parfois de pleurer leur mort, nous ne tolérerons jamais que quelques-uns de ceux qui ont perdu le sens de la grandeur française cherchent à les déshonorer. (*Nouveaux et vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. Dronne. Je vous remercie personnellement de cette mise au point. J'ai lu avec tristesse l'article de *Action*. J'ai remarqué que les premières phrases de cet article reproduisaient presque textuellement des phrases qu'on trouve dans les manuels militaires du Viet-Minh; cela montre comment ce document a dû être fabriqué.

Les combats se sont déroulés dans un pays extrêmement tourmenté et difficile, entre That-Khé et Dong-Khé, dans la région du défilé de Long-Phai. Le commandement Viet-Minh a pu livrer sa bataille sur un terrain qu'il avait choisi et minutieusement préparé à l'avance. Il a eu tout le loisir d'y accumuler le maximum de ses moyens. Nos colonnes sont tombées et ont succombé dans une gigantesque embuscade. Bref, le Viet-Minh était dans des conditions idéales pour gagner sa bataille et nous pour la perdre.

Malheureusement nous ne devons pas en rester là. La tragédie s'est poursuivie. Le premier acte, qu'on a appelé le désastre de Caobang et qui consiste en réalité dans l'écrase-

ment des deux colonnes Charton et Lepage sur la route coloniale n° 4, a été suivi d'un second acte qu'on peut légitimement appeler la panique de Langson.

Après la tuerie de la route coloniale n° 4, les garnisons de That-Khé et Nacham se replient les 11 et 13 octobre. Leur repli s'effectue sans difficulté, grâce, semble-t-il, au sacrifice d'une unité de parachutistes qui a pratiquement été détruite dans des conditions que je connais mal.

Ces événements et ces lourds revers paraissent avoir complètement affaibli et démoralisé le commandement local du secteur de Langson, qui semble avoir donné très précipitamment et de sa propre initiative l'ordre de repli. Ce repli, qui est intervenu le 18 octobre, aurait été effectué avec une telle précipitation qu'on n'aurait même pas pris la peine de détruire les installations et les très importants stocks avant de partir: c'est ainsi qu'on aurait abandonné 1.300 tonnes de munitions, 200.000 litres d'essence, des vivres, de l'habillement qu'on a dû détruire, ou essayer de détruire, quelques jours plus tard par bombardements aériens. Deux jours après l'évacuation de Langson, le Viet-Minh n'y avait pas encore mis les pieds. Un peu plus, cette véritable panique aurait entraîné l'évacuation de Moncay et du pays Nung. La situation a pu être redressée; Dinh-Lap, à mi-chemin entre Tien-Yen et Langson, a été réoccupé le 30 octobre sans aucune opposition. Il paraît qu'on y a retrouvé intacts tous les stocks qu'on y avait laissés, dont 85.000 litres d'essence.

Voilà le second acte du drame tonkinois.

Maintenant, un troisième acte se prépare peut-être. Nous en entrevoyons le déroulement possible: une attaque générale du Viet-Minh contre le delta tonkinois, à laquelle — il faut le proclamer bien haut — nous avons les moyens de faire face victorieusement; la menace d'une intervention chinoise, qui viendrait compliquer singulièrement la situation, et qui donnerait à la guerre d'Indochine un aspect entièrement nouveau.

Notons enfin, pour compléter le tableau du Tonkin, le repli de notre dispositif du Nord-Ouest. Nous avons abandonné le poste de Lao-Kay, difficilement défendable. Dans ce secteur, le repli de nos forces semble avoir été exécuté en bon ordre et sans pertes notables, mais il livre au Viet-Minh une partie du pays Thai entre le Fleuve Rouge et la Rivière Noire, c'est-à-dire une population qui nous est traditionnellement fidèle.

Voilà, en résumé, comment les événements se sont passés.

Nous allons maintenant essayer d'en établir le bilan.

Sur le plan militaire, ce bilan se solde pour nous par des pertes importantes et par un resserrement de notre dispositif.

Nous avons subi des pertes très lourdes sur la R. C. 4: plus de 4.000 hommes tués, prisonniers ou disparus, soit l'équivalent de cinq bataillons d'excellentes troupes. Nous avons perdu leur armement, des stocks importants, notamment à Langson.

Nous avons cédé du terrain et nous avons dû remanier notre dispositif.

Céder du terrain n'est pas forcément un désastre du point de vue strictement tactique. C'est parfois nécessaire pour regrouper ses forces et préparer la manœuvre du lendemain. Mais, actuellement, en Indochine, céder du terrain signifie aussi abandonner des populations, livrer aux impitoyables représailles du Viet-Minh les éléments qui ont eu confiance en nous et qui se sont placés sous notre protection. Il y a là un facteur humain qui doit avoir une influence sur les décisions du commandement. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur divers bancs.)*

Bref, nous avons cédé du terrain et nous avons resserré notre dispositif sur le delta. Nous occupons maintenant ce qu'on a appelé, d'une nouvelle formule, le delta utile. Ce delta utile a sensiblement la forme d'un triangle dont les trois sommets seraient Moncay, Vietri et Ninh-Binh. Tout le reste du Tonkin est pratiquement aux mains du Viet-Minh.

Dans cette zone, baptisée delta utile, nous tenons les grosses agglomérations et les grands axes routiers. Nous ne tenons pas rigoureusement tout le pays, car il existe, à l'intérieur de cette zone, des groupes de guerillas, des comités d'assassinat — voilà un nom qui dit bien ce qu'il veut dire — bref des éléments vietminhs qui sabotent les voies de communication, commettent des attentats et se livrent même à des attaques en règle. On peut dire que dans beaucoup de régions, si nous contrôlons le pays le jour, le Viet-Minh le contrôle la nuit. Dans ces conditions, il n'est pas tout à fait exact de prétendre que nous tenons effectivement le grenier à riz du Tonkin et que nous allons affamer le Viet-Minh. Le grenier à riz déborde le delta et il existe de nombreux trous par lesquels le riz s'enfuit. Certes, nous gênons considérablement le ravitaillement du Viet-Minh en tenant effectivement les grandes voies de communication, mais nous ne le tarissons pas. Chaque nuit du riz passe de l'autre côté.

Enfin, il est une autre conséquence des événements des derniers mois: leur influence sur le moral de nos troupes. A cet

égard, tous les témoignages que j'ai reçus concordent. Il y a eu dans certaines unités ce qu'on a appelé une chute de moral; mais cette chute de moral a surtout frappé certains cadres supérieurs, dont le nombre l'emporte peut-être sur la qualité. La troupe et les cadres subalternes sont en général excellents et sont en général — pardonnez-moi d'employer une expression militaire — « gonflés ». Mais cette troupe et ces cadres avaient perdu confiance dans certains de leurs chefs. Toute question de responsabilité mise à part, cet état d'esprit nécessitait et justifiait des mesures de mutations immédiates et le remplacement de chefs dévalorisés.

Certes, les incontestables succès qu'elles ont remportés ont exalté le moral des troupes vietminhs. Leur succès leur a incontestablement coûté cher; elles ont subi des pertes élevées, sans doute supérieures aux nôtres, mais l'ivresse de la victoire leur a fait oublier les morts et les blessés. A côté de ce facteur moral, qui est très important, il est un facteur matériel qu'il ne faut pas négliger: le Viet-Minh s'est emparé de nombreuses armes individuelles et collectives, de quoi armer quatre ou cinq de ses bataillons modernes, et il s'est aussi emparé de véhicules et de réserves d'intendance. Ces prises sont importantes et viennent renforcer les livraisons d'armes faites par les Chinois, lesquelles, sans doute, ne sont pas gratuites.

Sur le plan politique, nos revers ont lourdement inquiété les populations tonkinoises, qui se demandent plus que jamais ce que nous allons faire. Certaines déclarations sont venues augmenter leur inquiétude. Incertaines de l'avenir, elles se réfugient dans un prudent attentisme. Nos replis ont livré aux représailles du Viet-Minh des populations montagnardes qui avaient manifesté leur fidélité et qui vont sans doute payer très cher leur attachement à la France.

Maintenant que nous avons essayé de dégager le bilan des événements, essayons rapidement d'en déterminer les causes essentielles.

La première, c'est incontestablement le renforcement du Viet-Minh sur les cols chinois. Le Viet-Minh a pu recruter, organiser, entraîner et armer des unités d'un type moderne. Il l'a fait grâce à l'aide chinoise, qui a fourni des instructeurs, du matériel et même des camps d'entraînement, dans des conditions sur lesquelles nous manquons d'ailleurs de renseignements précis. Cette aide chinoise a permis au Viet-Minh de passer cette année du stade de la guérilla au stade de la vraie guerre.

La seconde cause, c'est que nous n'avons pas su prendre à temps les mesures nécessaires pour faire face à cette situation nouvelle. En ce qui concerne les postes au nord de Langson, deux solutions étaient possibles: ou les renforcer pour « leur donner de l'air », ou les faire replier. La première solution nécessitait des moyens très importants. Le commandement avait depuis longtemps choisi la seconde. Il a attendu trop longtemps pour l'exécuter. Certes, il était concevable de ne pas faire replier notre dispositif tant que des débris des armées nationalistes chinoises pouvaient se présenter à la frontière, mais le problème du désarmement et de l'internement des nationalistes chinois a été réglé dès février 1950. Pour avoir trop attendu, nous avons été amenés à exécuter le repli dans les plus mauvaises conditions, sous la pression des troupes Viet-Minh, à la mauvaise saison, par un itinéraire aux mains de l'ennemi depuis plus d'un an et qu'il avait eu tout le loisir de transformer en coupe-gorge.

A cet égard, on ne peut que déplorer que l'affaire dite des généraux ait détourné l'attention des autorités responsables sur le contenu et sur les conclusions du rapport du général Revers. Si l'on avait écouté le général Revers, on aurait sans doute évité le désastre de Caobang.

En ce qui concerne cette malheureuse opération de Caobang, je ne puis m'empêcher de souligner, au passage, deux faits qui me semblent singuliers: la date et le choix de l'itinéraire.

Dans ces pays, vous le savez, les saisons sont nettement marquées; l'on passe de l'une à l'autre à des époques bien précises. Au Tonkin, le ciel est couvert jusqu'à la mi-octobre; de la mi-octobre à la mi-décembre, il se dégage et il est généralement aussi bleu que celui de la Côte d'Azur. Jusqu'à la mi-octobre, l'aviation ne pouvait pratiquement pas intervenir et les combattants de la R. C. 4 n'ont pas pu profiter d'un appui aérien qui aurait peut-être pu limiter les dégâts. L'opération a donc démarré quinze jours trop tôt.

Voyons maintenant le choix de l'itinéraire. Le repli s'est effectué le long de la R. C. 4, c'est-à-dire que nos troupes ont défilé le long de la frontière chinoise, là où il y avait le maximum de danger, là où, on le savait, l'ennemi était particulièrement fort et nous attendait depuis des mois.

On aurait sans doute couru moins de risques en empruntant un itinéraire plus long et plus difficile, l'itinéraire sud, par Bac-An et Tai-Nguyen.

Il y a évidemment des responsabilités. Il y a des responsabilités à l'échelon du Tonkin, à l'échelon du haut commissariat; il y a peut-être et surtout des incapacités, il n'est pas dans

mes intentions de rechercher et de dénoncer les responsabilités et les incapacités subalternes. Cela entre dans vos attributions, monsieur le ministre. C'est à vous de les établir et de les sanctionner.

Les vraies responsabilités, les causes profondes, se situent à un échelon infiniment supérieur. Elles se situent à l'échelon gouvernemental et aussi à un échelon qui dépasse la France, à un échelon d'ordre international.

Responsabilités dans le choix des hommes. On a envoyé là-bas trop de gens qui ne sont pas à la hauteur de leur tâche dans les circonstances extrêmement difficiles que nous traversons, aussi bien dans les fonctions civiles que dans les fonctions militaires; de postes importants ont trop souvent été confiés à des hommes qui donnent l'impression d'être à deux ou trois pointures au-dessous de leurs capacités normales.

Responsabilités surtout dans le choix et dans la conduite d'une politique. Nous avons hésité longtemps sur le choix d'une politique et, quand nous en avons choisi une, nous avons hésité aussi dans son application.

Prenons l'exemple du Viet-Nam. Nous avons fini par adopter ce qu'on a appelé la solution Bao Dai. Nous l'avons adoptée tardivement. Quand elle a été adoptée, il s'est trouvé jusqu'au sein du Gouvernement des hommes pour la combattre ouvertement ou pour l'admettre difficilement et pour continuer à recommander de traiter avec Ho Chi Minh.

Il est admissible qu'à une certaine époque on ait pu avoir des illusions sur Ho Chi Minh et qu'on ait cherché à s'entendre avec lui. Au début, Ho Chi Minh a déguisé son jeu et a pu apparaître comme le chef d'une sorte de front national, le « front du peuple », groupant à la fois des communistes et des non-communistes. Cette tactique n'est pas originale; elle a été employée ailleurs, par exemple en Tchécoslovaquie et en Hongrie; elle a eu l'aboutissement que vous connaissez. Mais, dès décembre 1946, Ho Chi Minh a jeté le masque. Maintenant, le déroulement des événements montre que le Viet-Minh est une projection locale du communisme international et qu'il n'est que cela. Le masque du nationalisme dont il s'était paré ne peut plus faire illusion. Il semble toutefois, à mon grand étonnement, qu'il continue à faire illusion sur le Gouvernement.

C'est avec une surprise profonde que j'ai lu certain passage de la déclaration récente du président du Conseil devant l'Assemblée nationale. A l'issue du dernier débat sur l'Indochine, M. Pleven a déclaré — je cite le *Journal officiel*: « Il s'agit de savoir — c'est un vrai point d'interrogation qui est suspendu au dessus de ces débats, et qui gêne, je le sais, beaucoup d'entre vous dans leur conscience — il s'agit de savoir ce qu'est véritablement le Viet-Minh. Le Viet-Minh est-il un mouvement composé de patriotes convaincus qui luttent pour leur indépendance, ou bien le Viet-Minh constitue-t-il un mouvement interposé entre nous et d'autres pays ou d'autres forces qui, pour l'accomplissement d'un grand dessein, ont besoin de fixer en Indochine, comme dans d'autres parties de l'Asie, le maximum de nos forces? Voilà le point d'interrogation. Je prétends que personne, à l'heure actuelle, ne peut totalement répondre à cette question et je dirai que la réponse ne peut venir que du Viet-Minh. »

En mon âme et conscience, je suis convaincu qu'il ne peut plus y avoir le moindre doute sur la réponse à apporter à la question posée. Et, s'il pouvait subsister le moindre doute, un communiqué d'aujourd'hui paru dans la presse, apporterait la réponse que demande M. Pleven. Je lis: « Saigon, 6 décembre. La radio du Viet-Minh a annoncé qu'une conférence vietnamienne pour la paix s'était réunie récemment quelque part au Viet-Nam. Cette conférence, dit la radio, a décidé d'intensifier la résistance en luttant contre les envahisseurs et en travaillant la main dans la main avec le peuple soviétique et les autres peuples démocratiques à la reconstruction de la paix et de la démocratie dans le monde. La conférence était placée sous la haute présidence du maréchal Staline, en témoignage de confiance pour la direction éclairée qu'il porte aux mouvements de défense de la paix dans le monde. » La voilà la réponse du Viet-Minh.

Donc, nous avons hésité sur le choix, puis dans l'exécution d'une politique, et je constate avec étonnement que le chef du Gouvernement hésite encore maintenant et s'interroge encore sur les possibilités d'un accord avec Ho Chi Minh.

Nous avons aussi hésité dans le domaine militaire. En Indochine, c'est la guerre. C'est une réalité infiniment regrettable, mais c'est une réalité qui n'est pas niable. Les gouvernements successifs ont poursuivi cette guerre malgré eux parce qu'elle leur était imposée, il faut le proclamer bien haut. Mais ils ont fait la guerre en faisant semblant de ne pas la faire. Ils ont maintenu là-bas un corps expéditionnaire en lui marchandant les moyens qui lui étaient nécessaires en effectifs et en matériels. On a trop longtemps laissé insulté et calomnié impunément nos soldats d'Indochine. On a trop longtemps laissé

saboter le matériel qui leur était envoyé. Il n'y a guère que depuis un an que l'on a commencé à réagir contre cet abandon matériel et moral.

Bref, dans le domaine strictement militaire, nous avons fait ce qu'il fallait pour nourrir la guerre; nous n'avons pas fait ce qu'il fallait pour la gagner et pour en terminer avec elle. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, et sur divers bancs au centre et à droite.*)

Cette absence de fermeté, nos hésitations, nos demi-mesures dans les domaines politique et militaire ont eu pour résultat de nous faire perdre la confiance des populations indochinoises. Ces populations doutent de nos intentions et de notre énergie; elles se demandent ce que nous allons faire. Dans les pays annamites, elles se demandent si nous n'allons pas recommencer à traiter avec Ho Chi Minh. Si nous parlions ou traitions avec Ho Chi Minh, elles savent bien que tous ceux qui auraient pris parti pour la France, ou qui seraient simplement soupçonnés d'avoir pu prendre parti pour la France, auraient la tête tranchée. Dans l'incertitude de l'avenir, les populations se replient dans un attentisme prudent. Elles savent par expérience que, dans l'immédiat, il est moins dangereux de se compromettre avec le Viet-Minh qu'avec nous.

M. Serrure. Voilà le danger!

M. Dronne. Le Viet-Minh sait d'ailleurs à merveille exploiter toutes les fautes que nous commettons; sa propagande utilise tout ce qui peut jeter le trouble dans l'esprit des populations et les détourner de nous. Soyons sûrs qu'il saura exploiter le passage de la déclaration de M. le président du conseil que j'ai lu tout à l'heure. J'ai eu récemment des notes d'écoute de la radio vietminh; elle a exploité certaine déclaration d'une conseillère municipale d'Anzin. Cette noble dame, à une proposition d'envoyer des colis à nos soldats d'Indochine, a répondu qu'il fallait leur envoyer douze balles dans la peau. Cette déclaration a été reproduite et exploitée par la radio du Viet-Minh. (*Interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Avinin. M. Raymond Guyot l'a confirmé dans *L'Humanité* en condamnant le vote des conseillers généraux de l'Yonne et en les obligeant à faire amende honorable dans les 48 heures.

M. Dutoit. Vous mentez!

M. Avinin. ...et en même temps les trois conseillers généraux de l'Yonne et tous les conseillers municipaux communistes et même ceux de Marseille, monsieur David! (*Nouvelles interruptions à l'extrême gauche.*)

M. Dronne. J'ai cité ce qu'a dit la radio du Viet-Minh.

Nos amis les plus sûrs en arrivent à douter de nous. Il n'y a pas bien longtemps, je recevais la visite d'un Vietnamien que je connais et pour lequel j'éprouve d'ailleurs beaucoup de sympathie. Comme je lui manifestais mon inquiétude devant certaines dérobades, devant certains marchandages, il sortit de sa serviette un dossier minutieusement classé, où il avait collectionné des articles de presse et spécialement des articles du journal officiel d'un grand parti qui est au Gouvernement depuis la Libération.

Il me dit: « Il y a des Français qui ne sont pas communistes, qui nous traînent dans la boue et qui continuent à nous préférer Ho Chi Minh et le Viet-Minh; alors, ne vous étonnez pas que nous n'ayons pas absolument confiance et que nous soyons amenés à regarder vers d'autres horizons. »

Le fait que les populations indochinoises en soient arrivées à douter de nos intentions constitue un des facteurs essentiels, à mon sens le plus important de la conjoncture actuelle.

Certes, d'autres erreurs ont été commises. Par exemple, celle qui a consisté à croire et à faire croire au pays que, par leur seule vertu, les accords conclus l'an passé avec les nouveaux Etats associés allaient régler la situation et mettre fin à la guerre. C'était méconnaître la réalité. C'était méconnaître la puissance de l'organisation communiste Viet-Minh. C'était méconnaître que nous nous trouvions là-bas à la fois devant un problème politique, qu'il fallait régler, et devant une épreuve de force, qu'il fallait gagner.

On a voulu opposer la solution politique et la solution militaire. Dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible d'envisager une de ces deux solutions isolément: il n'y a pas de solution politique seule, il n'y a pas de solution militaire seule. Il y a le choix et la conduite d'une politique et il y a une force militaire qui doit être l'instrument de cette politique.

On a méconnu cette vérité élémentaire, on a voulu prétendre que les accords avec l'empereur Bao-Dai suffiraient à dissocier les véritables nationalistes des communistes et contribueraient pour une très large part au rétablissement de la paix. On s'est trompé. Je suis convaincu que les accords passés avec les Etats associés auraient pu porter au Viet-Minh un coup dont il ne se

serait pas relevé, à condition que leur conclusion ait moins trainé en longueur, à condition d'être accompagnés d'un effort militaire suffisant pour frapper durement le Viet-Minh et pour convaincre les populations que la plus grande force et la plus grande résolution étaient de notre côté.

Hélas! nous n'avons pas su mettre fin à la guerre. Mais on peut se demander si certaines tendances ne seraient pas en train de mettre fin à l'Union française. On peut se demander si certaines tendances ne sont pas en train de couper les derniers liens qui unissent les Etats associés d'Indochine à l'Union française.

Les nouveaux Etats associés d'Indochine, et en particulier celui du Vietnam paraissent moins préoccupés d'assurer leur organisation et leur autorité à l'intérieur de leurs territoires respectifs que d'arracher sans cesse de nouvelles concessions à la France. La notion d'indépendance dans le cadre de l'Union française tend de plus en plus à évoluer vers une notion d'indépendance tout court.

La conférence de Pau, qui a trainé ses discussions byzantines tout au long de l'été et de l'automne, a souvent été une manifestation de cette tendance. Le président Albert Sarraut, dont la compétence et l'autorité en la matière sont incontestables et je crois incontestées (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre*), a jeté un cri d'alarme dans son remarquable discours du 14 octobre. Ces jours derniers, dans son discours d'Hadong, l'empereur Bao Daï n'a pas fait la moindre allusion à l'Union française.

Lors du débat qui s'est déroulé ici même au début de l'année au sujet de la ratification des accords conclus avec les Etats associés, nous avons souligné que ces accords se situaient déjà à l'extrême limite au delà de laquelle il n'y avait plus d'Union française possible. Car l'Union française, à moins d'être un vain mot, à moins d'être un cadre vide, à moins de devenir le paravent de tous les séparatismes, suppose un minimum d'attributions essentielles communes. Je me demande avec inquiétude si les Etats associés d'Indochine ne sont pas en train de glisser de l'indépendance au sein de l'Union française vers l'indépendance hors de l'Union française.

Nos erreurs sont nombreuses. Mais l'erreur capitale, c'est de ne pas avoir fait l'effort — l'effort politique et l'effort militaire, car les deux vont de pair — pour mettre fin à la guerre, avant l'arrivée des communistes chinois sur la frontière du Tonkin.

Tant que nous n'avions affaire qu'à Ho Chi Minh et à son Viet-Minh et aux bandes rebelles cambodgiennes et laotiennes, nous étions en mesure de les battre. Il est devenu plus difficile de les battre à partir du moment où ils ont pu faire leur jonction avec la Chine communiste et recevoir une aide de ce pays. Evidemment, le problème changerait du tout au tout si la Chine déversait ses masses d'hommes sur le Tonkin.

Cette hypothèse chinoise souligne un aspect du problème que nous ne devons pas négliger parce qu'il est d'importance, son aspect international. Le Cambodge, le Laos, le Viet-Nam ne peuvent pas être considérés comme des éléments isolés; ils se trouvent emportés dans l'immense tourbillon qui agite l'Asie en général et l'Asie du Sud-Est en particulier.

Le problème indochinois tel qu'il se présente maintenant n'est pas seulement la résultante de contingences locales et de causes françaises; d'autres facteurs et d'autres erreurs que les nôtres entrent en ligne de compte.

Les trois facteurs internationaux les plus importants — nous passerons rapidement pour ne pas allonger le débat — sont: l'invasion japonaise, la politique américaine, le développement du communisme.

L'invasion japonaise, qui a déferlé sur toute l'Asie du Sud-Est, a mis par terre les solides organisations administratives, politiques et économiques que les Etats européens avaient installés en Indochine française, en Birmanie, en Malaisie, aux Indes néerlandaises. Après la capitulation du Japon, les troupes japonaises ont continué pendant quelque temps à être seules maîtresses de la plupart de ces pays. Elles en ont profité surtout pour laisser faire ou pour susciter des mouvements révolutionnaires locaux dans le dessein évident de mettre obstacle au retour et à la réinstallation des puissances de l'Occident.

Les Etats-Unis d'Amérique, qui sont apparus après la guerre comme le grand vainqueur et la principale puissance dans le Pacifique et qui avaient acquis de ce fait un très grand prestige en Asie, se sont montrés hostiles aux anciennes puissances dites coloniales. Animés par une sorte de phobie du colonialisme, persuadés d'autre part que les nationalismes locaux étaient seuls capables d'endiguer la marée montante du communisme en Asie, animés enfin du désir de donner satisfaction à l'incontestable et légitime aspiration des anciens peuples colonisés à l'émancipation, ils ont poursuivi avec une bonne foi naïve l'œuvre de destruction des organisations européennes commencée par les Japonais. Sur les ruines de ces organisations, ils ont poussé à la constitution de gouvernements nationalistes locaux. En Chine, où ils se trouvaient devant

un problème complètement différent, ils ont commis une erreur de même nature, en soutenant le Gouvernement corrompu et chancelant de Tchang Kai Chek. A la base de cette politique, il y avait à la fois des illusions généreuses et une parfaite méconnaissance des hommes et des choses d'Asie.

M. Ernest Pezet. Si cela s'était passé seulement en Asie!

M. Dronne. Réduits à leurs seules forces, les gouvernements nationalistes locaux n'ont pas été capables de s'opposer à la marée communiste. En sapant les organisations anciennes qui, certes, ne correspondaient plus à l'évolution générale du monde, mais qu'on aurait mieux fait d'adapter dans un sens vraiment libéral et démocratique, plutôt que de les détruire, les Américains ont ouvert toutes grandes les portes à une nouvelle entreprise de domination, à une organisation technique parfaitement au point, solide, méthodique, l'organisation communiste.

Le communisme a ainsi pu faire des progrès considérables. Il a submergé la Chine, il s'est infiltré dans toute la péninsule indochinoise (au Viet-Nam, au Cambodge, au Laos, en Birmanie, en Malaisie), jusqu'aux Philippines et en Indonésie. Ces progrès ne sont pas dus, comme on le prétend souvent, à l'attrait de la doctrine communiste sur les masses. Les masses asiatiques, celles de l'Asie jaune en particulier, sont parfaitement apolitiques. Elles sont attachées à leurs cellules familiales, à leurs institutions villageoises, à leurs traditions locales et à leurs rites. Elles ont un peu tendance à considérer l'intervention du pouvoir central, quand il existe et quand il se manifeste, un peu comme elles considèrent un typhon ou une épidémie. (*Sourires.*) Le communisme n'exerce d'attrait que sur les populations déracinées des grandes cités et sur certains intellectuels et demi-intellectuels. Ce qui a favorisé le progrès du communisme, c'est l'écroulement des organisations anciennes et une technique d'encadrement des masses parfaitement mise au point par les hommes de Moscou.

Longtemps, les Américains ont été hostiles à notre action en Indochine. N'oublions pas que la conférence de Potsdam a confié le désarmement des troupes japonaises d'Indochine, non pas à la France, mais à la Grande-Bretagne et à la Chine, et que l'occupation chinoise en Indochine du Nord est en grande partie à l'origine du sens pris par les événements.

Longtemps, les Américains ont considéré notre action en Indochine avec infiniment de méfiance. Maintenant encore la solution de l'indépendance des Etats associés au sein de l'Union française ne leur semble pas une indépendance suffisante. Ils auraient tendance à agir pour que cette indépendance évolue vers une indépendance hors de l'Union française. Certains éléments vietnamiens jouent cette carte américaine contre nous.

Il serait donc inexact de prétendre que la situation actuelle n'est que la conséquence de causes locales et de causes purement françaises. Elle est aussi pour une large part la conséquence de facteurs internationaux qui dépassent le cadre de notre pays.

Nous venons d'évoquer un peu trop longuement, je m'en excuse, le problème indochinois. Nous en avons fait un tour forcément incomplet. Cela demanderait trop de temps de l'exposer en détails. Personne ne peut nier que nous nous trouvons maintenant en Indochine en présence d'une situation infiniment difficile. Est-elle désespérée comme le prétendent certains? Je ne le pense pas. Je suis convaincu que nous pouvons encore espérer une solution honorable à condition de faire les efforts nécessaires. Comment?

D'abord, il faut choisir une politique et s'y tenir. Plusieurs politiques sont possibles: s'en aller; traiter avec Ho Chi Minh, ce qui équivaut à s'en aller; passer la main, c'est-à-dire remettre l'affaire à l'O. N. U., ce qui équivaudrait à la remettre aux Américains, car les Etats-Unis d'Amérique représentent la force essentielle de l'O. N. U.; enfin, rester dans les conditions définies par les accords que nous avons conclus avec les trois Etats associés du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Je pense que cette dernière solution est la bonne.

Respect des accords, cela veut dire respect de la part de toutes les parties contractantes. Cela veut dire que l'appartenance à l'Union française solennellement proclamée ne doit pas devenir une formule illusoire.

Choisir une politique et s'y tenir, s'y tenir fermement, sans hésitation, sans arrière-pensée, voilà, je crois, le facteur essentiel.

Mais il faut aussi faire un effort militaire. On a voulu le nier, l'éviter, le limiter. On a ainsi réussi à prolonger la guerre. Il y a un fait, une réalité. Entre le Viet-Minh et nous, c'est une épreuve de force, non seulement une épreuve de force matérielle.

M. le général Corniglion-Molinier. Me permettez-vous de vous interrompre?

M. Dronne. Volontiers.

M. le général Corniglion-Molinier. Je voulais simplement faire remarquer que pendant qu'Ho Chi Minh a décidé la mobilisation générale dans tout le territoire qu'il occupe, nous passons notre temps à faire des accords pour la navigation sur le Mékong.

M. Dronne. Je disais que c'est non seulement une épreuve de force matérielle, mais aussi et peut-être surtout une autre œuvre de force morale. Il s'agit de la gagner. Il nous faut pour cela une armée suffisamment forte en effectifs et en moyens.

Les effectifs actuels sont-ils suffisants ? Je ne le crois pas. Ils doivent être complétés, ils doivent l'être surtout par des éléments autochtones, éléments autochtones incorporés directement dans le corps expéditionnaire et éléments autochtones constitués en armées nationales des Etats associés. Notons que sur les 150.000 hommes en chiffres ronds que compte le corps expéditionnaire à l'heure actuelle, il y a environ 50.000 autochtones, soit le tiers de gens parfaitement adaptés au pays, bien encadrés et qui se battent bien.

Ces troupes doivent être non seulement pourvues d'un matériel suffisant, mais également d'un matériel adapté aux conditions particulières du pays. Dans une contrée qui est marécage ou jungle difficilement pénétrable, on ne peut utiliser de très importants moyens mécaniques terrestres. On est forcé de se limiter aux engins légers, seuls capables de passer sur les routes et sur les ponts du pays. Sur des terrains qui ne permettent pas le déploiement des forces blindées, la suprématie appartient à une infanterie légère bien entraînée et pourvue de mortiers.

Les événements de Corée soulignent, une fois de plus, cette règle élémentaire de bon sens. Il faut, dans les deltas, des moyens amphibies. Il faut une marine capable de contrôler les côtes et les embouchures des fleuves. Il faut, enfin, une aviation et des troupes aéroportées. Ces dernières constituent l'élément idéal pour intervenir à un moment donné sur un point donné.

M. le général Corniglion-Molinier. C'est très juste.

M. Dronne. L'aide américaine peut nous fournir une partie du matériel dont nous avons besoin, mais je pense que nous devons également faire un effort nous-mêmes. En particulier, nous pourrions envoyer là-bas, ne serait-ce qu'à titre d'expérimentation, une partie de cet excellent matériel français dont on nous a annoncé l'autre jour la naissance et la mise en fabrication.

Il ne faut pas seulement des moyens, il faut aussi une doctrine et une méthode, en particulier une méthode de pacification. Je ne pense pas que pacifier soit le métier normal de forces militaires proprement dites, et en particulier du corps expéditionnaire. On pacifie avec des gens qui connaissent le pays et qui parlent la langue du pays. C'est plus normalement la mission de forces locales de police, de milices de province ou de village.

Avant de terminer avec ce paragraphe de l'armée, je voudrais dire un mot de l'armée vietnamienne. Vous en avez parlé, monsieur le ministre, comme d'une nouvelle panacée. (*M. le ministre fait un geste de dénégation.*) Permettez-moi de ramener cet enthousiasme — car c'est avec enthousiasme que vous en avez parlé à l'Assemblée nationale, j'ai lu bien attentivement les débats — permettez-moi de ramener cet enthousiasme, s'il existe, à plus de mesure et à vous mettre en garde contre une espérance qui ne se réaliserait pas. Il ne faudrait pas recommencer à tromper l'opinion publique avec ce nouveau miroir aux alouettes comme on l'a trompée l'an dernier avec l'efficacité des accords.

L'armée vietnamienne, à elle seule, ne peut pas résoudre le problème de l'élimination du Viet-Minh. D'abord, entendons-nous bien. Qu'entendez-vous par armée du Viet-Nam ? Ce ne sont certainement pas les éléments vietnamiens qui sont incorporés actuellement dans le corps expéditionnaire. L'armée vietnamienne, ce sont les forces qui seront levées, formées, équipées et armées par l'Etat du Viet-Nam. Or, ces forces n'existent pas encore ou n'existent qu'à l'état d'embryon. Une armée ne s'improvise pas, surtout dans ces pays, à moins de prendre délibérément le risque d'aller au devant de déboires graves. Il faudra mettre à la disposition du Viet-Nam des cadres éprouvés, à la fois techniciens de l'art militaire et techniciens des hommes et des choses d'Asie. Dans ces conditions, je me permets, monsieur le ministre, de vous appeler à la prudence en cette matière.

Avant de terminer avec le problème des forces armées, je voudrais insister auprès de vous pour que vous régliez d'urgence un problème immédiat : l'envoi du personnel, des techniciens nécessaires pour servir les engins qui débarquent actuellement en Indochine. Par exemple, on reçoit des avions mais il faut du personnel ; on est obligé de prélever des équipages sur les escadrilles existantes, ce qui revient à déshabiller Paul pour habiller Pierre.

Une politique, une force armée, voilà les deux éléments essentiels de notre action.

Mais il faut aussi des autorités cohérentes et responsables pour les mettre en œuvre ; une autorité à l'échelon gouvernemental et une autorité à l'échelon local. La conduite de la guerre en Indochine — il ne faut pas avoir peur des mots et il faut appeler les choses par leur nom — exige à l'échelon gouvernemental une direction ferme. Trop longtemps les pouvoirs ont été dispersés, dilués entre plusieurs départements ministériels.

M. Marc Rucart. C'est la politique des partis, c'est le gouvernement des partis qui en est la cause.

M. Georges Laffargue. Et les gens qui sont responsables de l'avènement des partis par une loi électorale qui les a institués ! (*Exclamations sur plusieurs bancs.*)

M. Marcel Plaisant. Qui n'a jamais été votée, qui a été imposée d'autorité. (*Mouvements divers.*)

M. Dronne. Il a fallu nos récents déboires au Tonkin pour mettre en relief l'inefficacité de cette dispersion des pouvoirs et des responsabilités. Sous la pression des circonstances le Gouvernement vient de prendre la décision de concentrer tous les pouvoirs concernant l'Indochine entre vos mains, monsieur le ministre.

C'est ce que la presse a appelé d'une formule inexacte « les pleins pouvoirs ». Il aurait été peut-être préférable que la direction de cette guerre fût concentrée entre les mains du président du conseil, mais la formule adoptée constitue, je le reconçois, un progrès considérable sur ce qui existait auparavant.

La conduite de la guerre doit également être assurée en Indochine par une personnalité de très grande envergure, par une personnalité dynamique, dépositaire des pouvoirs de la République, capable de catalyser les énergies. Comme il s'agit de la conduite d'une guerre, cette personnalité ne peut guère être qu'un militaire.

A cet égard, je ne peux que me féliciter de la décision que le Gouvernement vient de prendre en nommant en Indochine le général de Lattre de Tassigny. Mais, dites-vous bien que le général de Lattre de Tassigny ne suffit pas, à lui seul, à sauver la situation. Il faut lui en donner les moyens. Il faut aussi l'épauler avec un conseiller politique, ou un secrétaire général possédant une solide expérience de l'Indochine.

Il est un point particulier sur lequel je tiens à attirer votre attention, monsieur le ministre, c'est l'impérieuse nécessité de mettre fin à l'épouvantable atmosphère de corruption, de trafics, de scandales, de laisser-aller, qui sévit en Indochine en général et à Saïgon, en particulier. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. Robert Le Guyon. Le scandale des piastres !

M. Dronne. Lors du débat qui s'est déroulé ici, en février dernier, nous vous avons demandé de donner des instructions très fermes à ce sujet à votre haut commissaire.

Je ne sais pas si ces instructions ont été données. En tout cas, là-bas, rien n'a été fait. L'action que nous menons en Indochine, le moral de nos combattants, la cause sacrée de la liberté, dont nous sommes là-bas les défenseurs, le bon renom de la France et des Etats Associés exigent qu'on procède à un nettoyage de grand style. Nos hommes ne doivent pas se faire tuer pour permettre à quelques douzaines d'agresseurs de faire fortune. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

En arrivant là-bas, la première tâche du général de Lattre de Tassigny sera de nettoyer les écuries d'Augias et de se débarrasser d'un personnel par trop vermoulu (*Nouveaux applaudissements*) non pas de tout le personnel, mais d'un certain personnel.

On a invoqué le caractère international de la lutte que nous menons en Indochine. Ce caractère n'est pas niable. Nous avons affaire à une entreprise qui se développe à travers toute l'Asie et toute l'Europe, l'entreprise communiste. Devons-nous pour cela faire appel à l'O. N. U., c'est-à-dire en dernier ressort aux troupes américaines ?

M. Dutoit. Voilà l'aveu !

M. Dronne. Je ne le pense pas, parce que l'O. N. U. et l'Amérique sont accaparées ailleurs et parce que cela reviendrait en dernière analyse à faire battre notre corps expéditionnaire sous le drapeau de l'O. N. U. Je ne pense pas que ce corps expéditionnaire se battra mieux sous le drapeau de l'O. N. U. que sous le drapeau français. Parce qu'une telle décision prendrait la signification que l'Indochine sort de l'Union française.

Mais je pense que nous devrions prendre l'initiative d'engager des conversations internationales en vue d'arriver à un accord de l'Occident, à un accord des Nations libres sur la politique à suivre dans le Sud-Est asiatique.

Les politiques partielles suivies par la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique — pour ne parler que des grandes puissances — se sont souvent contrecarrées et opposées. Ce manque d'unité de vues a finalement favorisé l'expansion du communisme qui, lui, forme un bloc sans fissure. (*Mouvements.*)

Les Américains ont subi en Asie suffisamment de déboires, de la Chine à la Corée, pour comprendre qu'ils se sont trompés et qu'en dernière analyse nous avons été plus efficaces et plus réalistes qu'eux. Ils finiront bien par comprendre que notre formule d'Union française est une formule neuve et libérale, qui donne aux Etats qui en font partie leur pleine liberté interne, tout en les unissant dans une vaste fédération qui gère leurs intérêts communs et qui leur donne la force, la cohésion et l'armature qui ont si souvent manqué aux jeunes gouvernements dans lesquels les Américains ont placé à fonds perdus leurs illusions et leur argent.

Il est un fait que nous pouvons et que nous devons faire valoir : hors de l'Union française et sans les immenses sacrifices de la France, réduits à leurs seules forces, les gouvernements actuels des Etats associés ne se maintiendraient pas longtemps.

En conclusion, je pense que la situation de l'Indochine est grave, mais qu'elle n'est pas désespérée, et que la réussite, là-bas, n'est pas, dans l'état actuel des choses, hors de nos possibilités.

La réussite ou l'échec sont entre vos mains et entre celles de votre Gouvernement, monsieur le ministre. Mais si vous persévérez dans la voie hésitante des compromis qui a été suivie pendant trop longtemps, nous perdrons, à coup sûr, la partie. Perdre la partie en Indochine, cela aurait inévitablement une répercussion très grave dans d'autres secteurs de l'Union française, où nous percevons déjà certains bruissements précurseurs de l'orage. Cela risquerait fort de compromettre à jamais l'Union française et de constituer la première étape d'un effondrement.

L'enjeu qui est en cause, c'est l'avenir de la France et de l'Union française. Il vaut la peine qu'on fasse les sacrifices nécessaires pour l'assurer. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.* — *L'orateur, en regagnant sa place, est félicité par ses amis.*)

M. le président. La parole est à M. de Menditte.

M. de Menditte. Messieurs les ministres, mesdames, messieurs, étant le premier d'entre vous à monter à cette tribune après M. Dronne, je pense être votre interprète en le remerciant d'avoir posé la question orale qu'il a développée aujourd'hui et qui permet à notre Assemblée d'avoir un débat complet sur ce problème angoissant de l'Indochine. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Il est, en effet, absolument nécessaire d'instituer un débat de ce genre qui pose des problèmes si différents : problème français, problème vietnamien, problème international. Je me propose d'étudier la question avec une méthode différente de celle de mon prédécesseur. Je ne puis, en effet, accepter tous les arguments que M. Dronne a émis à cette tribune, mais je m'efforcerai de rendre mon exposé aussi complet et aussi absent de passion que le sien.

Quand on veut étudier le triple aspect de ce problème, on ne doit pas le faire en partisan. Tout à l'heure, dans une interruption, il a été fait allusion aux partis, par vous, je crois, monsieur Marc Rucart.

M. Marc Rucart. C'est exact.

M. de Menditte. Je suis sûr que vous m'approuverez lorsque je dirai que, sur une question de ce genre, les orateurs qui se succèdent à cette tribune, même s'ils appartiennent à un groupe, même s'ils restent fidèles à l'idéal de ce groupe, parlent avant tout en Français, avec l'instinct français dont a parlé M. le président du Conseil, et non en partisans.

M. Marc Rucart. Je comprends, mon cher collègue, qu'il y ait des partis au Parlement, mais pas au Gouvernement. C'est de la folie que de prétendre à gouverner avec des coalitions de partis hostiles les uns aux autres.

M. de Menditte. Il n'y a pas, au Gouvernement, de partis hostiles (*Exclamations et rires*) ; le vôtre y est représenté, monsieur Marc Rucart, et je suis étonné que vous essayiez d'atteindre, par votre interruption et par la récurrence de votre interruption, la solidarité ministérielle, qui se manifestait tout à l'heure au banc du Gouvernement, où siégeait un ministre M. R. P. à côté d'un ministre radical.

M. Pellenç. Cela n'a jamais été qu'une façade, vous le savez bien !

M. de Menditte. D'ailleurs, j'ai demandé à mon groupe, ne me doutant pas que le débat prendrait une pareille allure, l'autorisation de parler en mon nom personnel et c'est en mon nom personnel que je parle ici ce soir.

Je ne parlerai pas de Caobang, parce que je crois que M. Dronne a donné devant vous tous les renseignements que nous puissions posséder sur cette terrible affaire.

Si nous rapprochons son discours de celui qui a été prononcé par M. le président du conseil à l'Assemblée nationale, nous sommes en effet édifiés. Je crois que nous pouvons prendre le problème de plus haut et voir, à l'occasion de ce désastre terrible, quelle est la politique de la France en Indochine, quelle est la politique que nous devons suivre là-bas.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais, parce que cela n'a pas été fait, dresser, brosser devant vous, comme une immense toile de fond, sur laquelle nous devons avoir toujours les yeux fixés, l'œuvre de la France en Indochine depuis 1885 ; car il ne faut pas l'oublier, nous n'avons pas à en rougir et nous pouvons peut-être le répéter, surtout lorsque nous parlons à une tribune qui a un pareil retentissement. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Je ne vous citerai que quelques chiffres, car je ne veux pas avancer trop de citations, surtout de citations chiffrées, qui me semblent tout de même essentiels. La France, de 1885 à 1940, a investi là-bas 5.200 millions de piastres, non pas pour y rechercher un bénéfice capitaliste quelconque, car elle n'en a tiré qu'un intérêt de 1,52 p. 100, mais pour y accomplir une œuvre qui se traduit par des chiffres que l'on ne saurait non plus discuter.

Œuvre sanitaire : en 1906, il y avait là-bas 43.000 personnes hospitalisées ; en 1942, 348.000. Œuvre scolaire : en 1930, nous avions dans nos écoles primaires 435.782 élèves ; en 1944, les mêmes écoles primaires recevaient 851.702 élèves.

Quant à notre œuvre économique là-bas, retenez qu'en 1875 l'Indochine ne produisait ni caoutchouc, ni maïs, ni café, alors qu'en 1938 il y avait 127.000 hectares de terrains plantés en caoutchouc, 500.000 en maïs, 10.000 en café. En 1875, l'Indochine produisait 3.800.000 tonnes de riz et en exportait 340.000 tonnes. En 1938, elle en produisait 7 millions de tonnes et en exportait 1 million de tonnes.

Ajoutez à cela 25.000 kilomètres de routes construites et 3.000 kilomètres de voies ferrées. Je pourrais continuer cette énumération, mais je n'insiste pas. Je pense donc que nous pouvons dire, si nous nous posons la question : avons-nous réussi ? que la France a réalisé une réussite dans ce territoire et s'il nous était permis d'en douter, mesdames, messieurs, je vous rappellerais un chiffre qui n'est pas ou qui est peu connu : avant la guerre, en 1938-1939, il suffisait de 29.000 hommes de troupes pour tenir l'Indochine, ce qui prouve que les populations ont été satisfaites de nous.

Je vous citerai même un témoignage qui émane d'une personne dont je ne vous indiquerai le nom qu'après vous avoir lu ce passage du discours qu'elle a prononcé, à l'Assemblée nationale, le 28 janvier 1950. « Je connais l'œuvre de la France là-bas. Je l'ai déjà dit ici et j'admire, malgré les erreurs, la tâche admirable qui a été accomplie là-bas par nos missionnaires, nos savants, nos militaires, nos techniciens, nos colons. Cette œuvre-là, je ne veux pas l'abandonner. »

L'homme qui rendait cet hommage à nos missionnaires, à nos colons, à nos techniciens, n'appartient pas à un des partis de la majorité, c'est un homme qui est très proche du parti communiste, puisqu'il s'appelle progressiste, c'est M. Paul Rivet.

M. Marc Rucart. C'est un hommage à la troisième République !

M. de Menditte. C'est un hommage à toute la France, monsieur Marc Rucart, pas à un régime seulement. (*Applaudissements à gauche.*)

M. Marc Rucart. C'est la République qui gouvernait !

M. de Menditte. Depuis la troisième République, se sont produits des événements que, si l'on est loyal, on ne doit pas mettre à la charge de la quatrième République. Ces événements, je veux vous les énumérer.

Il y a eu d'abord la guerre et, s'il y a une responsabilité dans la guerre, on pourrait dire que celle-ci incombe à la III^e République. Nous savons que c'était la thèse de Vichy et que cette thèse est fautive. Nous n'allons pas nous rejeter les uns sur les autres les responsabilités en parlant en partisans. (*Applaudissements à gauche.*)

La guerre a été suivie par l'occupation japonaise. C'est tout de même une charge, une hypothèque que nous avons le droit de signaler. Il y a eu au cours de la guerre d'autres éléments qui ont peut-être porté tort à la façon dont on pouvait résoudre ce problème indochinois.

Je voudrais citer, tout en comprenant d'ailleurs le sens que lui donnait la personne qui l'a prononcé, le discours de Brazzaville, qui était un discours généreux, certes, mais peut-être imprudent. Nous pouvons croire qu'il a influé aussi sur la tournure prise par les événements là-bas.

M. Ernest Pezet. Très bien!

M. de Menditte. Il y a eu aussi, après la guerre, des fautes qui ont été commises et que nous devons examiner aussi loyalement que les autres: la liquidation de l'administration française au moment de la libération,...

M. Georges Laffargue. Très bien!

M. de Menditte. ... et non seulement la liquidation de l'administration française, mais celle de l'armée française.

Des officiers ont été révoqués parce qu'ils avaient été fidèles beaucoup moins à Pétain qu'à la France; d'autres qui avaient pris le maquis, ont été massacrés. Nous avons connu à ce moment-là un pays où l'administration et l'armée françaises étaient absentes par suite de circonstances dont on peut chercher les causes, mais que l'on ne peut pas nier. Nous devons tout de même tenir compte de ces considérations avant de pousser plus loin l'examen de ce problème. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Enfin, je veux aussi rappeler une cause de la situation actuelle. Je la rappellerai d'ailleurs avec autant de modération que les précédentes: l'abandon de nos alliés à cette époque.

Vous vous souvenez, mesdames, messieurs, vous qui vous penchez sur ces problèmes avec attention, sans parti-pris, vous vous souvenez qu'après la Libération, l'Indochine a été coupée en deux par nos alliés et par un parallèle. Les parallèles ne nous réussissent pas beaucoup lorsqu'on les choisit comme lignes de démarcation.

Au Nord du seizième parallèle, il y avait les Chinois, au Sud les Anglais. Ce fut une faute qui a entraîné la situation actuelle, car la France était absente au moment où, je le répète, elle aurait dû plus que jamais être présente.

Enfin, il y a un crime, un crime dont nous parlerons au cours de ce débat, et au cours de mon intervention j'en parlerai, c'est la duplicité d'Ho Chi Minh. Je crois que, sur ce point, nous sommes tous d'accord, sauf, peut-être, le groupe communiste. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Il n'en est pas moins vrai que ce que la France a fait là-bas demeure et qu'il n'est pas un homme politique français qui puisse envisager l'abandon, que dis-je, la désertion de la France.

Si vous voulez les preuves de ce que j'affirme, je vous lirai quelques déclarations qui ont été faites à l'Assemblée nationale en mars 1947 par des hommes appartenant à des partis différents. C'est M. Daniel Mayer, par exemple, qui pour le parti socialiste disait: « Présence de la France, défense de la France, présence d'une France qui veut demeurer dans le Pacifique, comme elle entend demeurer dans tous les territoires où son drapeau flotte actuellement et qui entend n'en abandonner aucun ».

C'est M. Devinat qui, à la même séance, disait au nom du rassemblement des gauches: « La succession de la France n'est ouverte nulle part ». (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

C'est enfin notre collègue M. Marius Moutet qui, parlant alors, non en sénateur, non en socialiste, mais en ministre de la France d'outre-mer, disait: « Et d'abord cette première affirmation unanime: la France doit rester en Indochine. Je n'ai pas entendu, sur ce point, une seule opinion divergente ».

Ainsi, tout le monde est d'accord. La France doit rester, mais que faut-il faire pour maintenir la présence de la France près de ce temple d'Angkor que nous avons restauré, le long de cette route mandarine, chantée par Roland Dorgelès, au milieu des rizières que nous avons décuplées? C'est là que nos avis divergent et que, loyalement, nous devons examiner successivement les différentes solutions qui peuvent être proposées à ce problème.

La première, celle que certains ont préconisée, c'est la négociation. Il faut traiter. C'est la thèse de M. Mendès-France, si brillamment exposée devant l'autre Assemblée, thèse qui m'a ébranlé dans ses prémisses, mais qui ne m'a pas convaincu dans ses conclusions.

M. Mendès-France prône, à l'appui de sa thèse, les arguments suivants: Nous ne pouvons pas envoyer là-bas les effectifs nécessaires. D'autre part, nous devons avoir le maximum de forces en France, car c'est là que la présence est essentielle. C'est en somme en Europe que se gagnent ou se perdent les « colonies ». Ne voyez dans ce terme aucun sens péjoratif.

Des effectifs, je parlerai tout à l'heure, mais sur la nécessité de ne pas dégarnir la frontière du Rhin, je vous l'avoue, mes

chers collègues, je suis d'accord avec M. Mendès-France. Le danger n° 1 est à l'Est, proche, il n'est pas en Extrême-Orient. Si l'on veut traiter, on ne peut le faire, bien entendu — là aussi, il faut voir la vérité en face — qu'avec celui qui nous fait la guerre, c'est-à-dire avec Ho Chi Minh.

Mais, en admettant que celui-ci accepte la conversation, nous avons quelques précédents qui doivent nous rendre prudents.

Nous avons déjà traité avec lui, nous avons signé l'accord du 6 mars 1946, après lequel il y a eu cette conférence de Dalat qui n'a pas abouti, et la conférence de Fontainebleau qui n'a pas abouti davantage. Enfin, il y a eu cet attentat ignoble, que vous savez, du 19 décembre qui est tellement présent dans toutes les mémoires que nous n'avons pas besoin d'insister sur ce point.

En 1947, notamment le 25 avril et le 11 juin, nous avons renouvelé des offres de négociation. La réponse a été toujours la même: ce fut la guerre, les pillages, les meurtres et la rapine.

Par conséquent, ne nous leurrions pas d'espérances inutiles. Ho Chi Minh ne veut pas « causer » comme on dit aujourd'hui. Ce qu'il veut, c'est le départ des Français. La preuve, vous l'avez dans son attitude et aussi dans ses déclarations.

Ici même, le 1^{er} février 1950, au cours d'un débat qui se tenait sur le même sujet, j'avais cité devant vous une interview d'Ho Chi Minh que je considère comme exacte, car elle n'a pas été démentie depuis lors. Ho Chi Minh disait, en mai 1949, au correspondant d'un journal vietnamien, le *Dan Quoc Nhut Bao*: « Le Viet-Nam ne jouira de son indépendance et d'une unité réelle que lorsque nous aurons rejeté les armées colonialistes françaises à la mer ».

On pourrait croire qu'Ho Chi Minh s'est amélioré? Pas du tout. Nous avons une déclaration beaucoup plus récente qui a paru dans le journal *Ce Soir* du 5 août 1950: c'est l'interview d'Ho Chi Minh par M. Léo Figuières, dont vous savez qui il est.

M. Figuières demandait à Ho Chi Minh: « Quelles sont les conditions posées par votre gouvernement, préalablement au rétablissement de la paix? »

Ecoutez bien la réponse, elle se passe de commentaires: « Evacuation totale des troupes françaises ».

Eh bien! je crois que cela suffit. Il est impossible de traiter avec Ho Chi Minh, car nous ne pouvons accepter que la première condition soit le départ de l'armée française. Si nous le faisons, ce serait une insulte à nos morts, et ensuite, comme l'a dit M. Dionne, le massacre, non seulement des Français, mais de toute la population vietnamienne qui nous est restée fidèle. Nous n'avons pas le droit de faire cela; nous ne le ferons pas, parce que la France est encore et toujours le pays de l'honneur. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Done, la négociation est impossible. Alors, une deuxième solution se présente à l'esprit. M. Dionne en a parlé — j'y reviendrai, car je crois qu'il faut fouiller de plus près cette question — c'est la création d'une armée vietnamienne.

C'est une idée séduisante au premier abord. En effet, puisque nous avons accordé l'indépendance à ces états, il est normal qu'ils concourent eux-mêmes à la défense de leur territoire. Puisqu'ils réclament l'égalité des droits, nous pouvons réclamer l'égalité des sacrifices.

Tout cela est sensé. Mais une idée, si exacte soit-elle, n'est qu'une abstraction et ne vaut que dans la mesure où elle est réalisable, et nous sommes obligés de voir ce que peut donner cette armée vietnamienne.

Cette armée vietnamienne, en quoi consiste-t-elle aujourd'hui? D'après le rapport du général Revers qui, je le sais, date de plus d'un an, l'armée vietnamienne comprenait, à l'époque, un bataillon de Cochinchine, un bataillon d'Annam-centre, un bataillon en formation au Tonkin. D'après les déclarations que vous avez faites, monsieur le ministre des Etats associés, cette armée vietnamienne comprendrait actuellement dix bataillons. Mais qu'est-ce que dix bataillons, alors que nous savons, par des renseignements vérifiés, que Ho Chi Minh vient de lancer 30 bataillons vietnamiens contre nous?

Et que sont ces bataillons vietnamiens, qu'ils soient trois, dix ou vingt? Ce sont des unités hétérogènes composées de gens de sectes différentes, rivales. C'est mieux que rien, bien entendu, mais je crois que ce n'est pas beaucoup plus que rien.

Vous me direz que l'empereur Bao Daï ne s'oppose pas à lever de nouvelles troupes. D'après les renseignements parus dans les journaux, ces jours-ci, en effet, l'empereur Bao Daï a l'intention de lever des armées nouvelles. Cependant, ne nous faisons aucune illusion. Ces armées ne pourront pas, de longtemps, utiliser des avions, des chars, des canons. Seule, la création d'une infanterie vietnamienne peut être envisagée maintenant. Ne pensons ni à l'artillerie, ni aux blindés, ni à l'aviation. Ne pensons pas davantage à la marine qui se compose, je crois,

du yacht personnel de l'empereur et de quelques bateaux qui préféreraient faire la contrebande que servir à alimenter les armées. Croit-on qu'on pourra valablement opposer ces hommes à l'armée du Viet-Minh bien aguerrie, bien armée et bien équipée ? Avons-nous les armes nécessaires pour armer ces Vietnamiens ? Avons-nous les cadres suffisants ?

On peut poser la question, et je trouve la réponse dans une lettre dont j'hésite à vous lire certains passages, car c'est une lettre qui n'est pas signée. Elle a paru dans le journal *Le Monde*, du 26 novembre 1950, sous la signature du colonel X... Je n'aime pas beaucoup faire appel à des témoignages de ce genre émanant d'hommes qui ne peuvent peut-être pas dire leur nom mais qui, dans ces conditions, ne devraient pas écrire. Quoi qu'il en soit, si je cite le passage de cette lettre, c'est parce que les renseignements qui y sont donnés concordent avec d'autres renseignements.

Voilà ce que dit le colonel X... : « Nous n'avons pas actuellement assez d'officiers pour honorer les tableaux d'effectifs théoriques des unités existantes. On trouve en général trois ou quatre officiers par compagnie ou escadron alors qu'il en faudrait quatre ou cinq. Diminué par le dégagement des cadres, le corps des officiers perd en outre depuis 1945, par an, la valeur d'une promotion de Saint-Cyr, d'éléments en pleine activité, c'est-à-dire qu'il s'amenuise constamment. On trouver les officiers qu'en devrait destiner à l'Indochine et, d'autre part, à l'armée européenne de 1951 ? »

« Le corps des sous-officiers est en plus mauvaise posture encore. Le déficit est considérable et s'accroît tous les jours. Le problème n'est pas de constituer sur le papier tant de divisions pour l'Indochine et tant pour la défense de la France. Il est de se préoccuper de trouver des Français qui veulent devenir militaires. »

Ce qui est dit là est tragique ; c'est peut-être démoralisant. J'estime qu'il fallait tout de même en faire état, non pas pour nous démoraliser, mais pour essayer de redresser, en regardant la vérité en face, nos énergies et celles de la nation.

Même si nous possédons les armées, le matériel et les cadres, nous savons, par les déclarations de M. le président du conseil à l'autre Assemblée, qu'il faudra dix mois pour pouvoir utiliser cette armée vietnamienne.

Il faut, bien entendu, travailler à constituer cette armée ; elle nous sera utile demain. Mais ce n'est pas de demain qu'il s'agit : c'est aujourd'hui qui nous prend à la gorge, et, aujourd'hui, nous ne pouvons pas nous endormir dans l'ombre de ce beau rêve. Il nous faut chercher une autre solution, pour tenir, d'abord, pour triompher, ensuite.

Alors, la solution qui se présente à l'esprit, c'est celle des effectifs ; c'est le problème des renforts en hommes et en matériel, dont les éléments furent posés, d'ailleurs, avec une précision qui ne m'a pas étonné — car je connais la clarté de son intelligence et la netteté de son caractère — par notre collègue de l'autre Assemblée, M. Pierre de Chevigné.

A cette question, M. Plevin a répondu par la phrase suivante : « Nous avons destiné au Tonkin 7 bataillons d'infanterie, 2 groupes d'artillerie, 1 régiment de blindés et 1 groupe de bombardiers ; nous avons également décidé de maintenir un groupe de chars. Nous avons ajouté à cet envoi de forces des expéditions de quantités importantes de matériel en blindés et en artillerie. »

Je ne vous demanderai pas, monsieur le ministre, d'autres précisions, car j'estime qu'en science militaire comme en diplomatie le silence est préférable à l'aveu. Je crois que nous n'avons aucun intérêt à nous découvrir en face de l'ennemi, à montrer ce que nous avons comme effectifs et quels seraient les mouvements de nos troupes.

Mais, sur ce problème des effectifs, je retiendrai surtout la déclaration lue par M. le président du conseil et qui émane du général Juin : « Pour ce qui est de la réunion d'un nombre suffisant d'unités de manœuvre, c'est moins un problème d'augmentation du chiffre des Français à fournir chaque année qu'un problème de récupération. »

Cela prouve — d'après le général Juin — qu'on peut mieux utiliser les hommes et les officiers du corps expéditionnaire. Mais ce n'est pas avec des fonds de tiroirs que nous redresserons la situation.

Je retiens aussi que les techniciens prétendent qu'il nous faudra 500.000 hommes pour libérer seuls l'Indochine. Si ce chiffre est exact, il nous faudrait par conséquent, dépenser environ 1.000 milliards par an pour cela.

Je retiens qu'un tiers de notre aviation est en Indochine, d'après les déclarations mêmes de M. le président du conseil. Il ne serait pas prudent, me semble-t-il, de prélever de nouveaux avions sur ceux qui restent en France, et — je le dis comme je le pense — s'il est un principe vrai qu'on ne peut faire que la politique de ses moyens, je crains que nous n'ayons pas les moyens de faire cette politique.

Ainsi, si cette solution est nécessaire, s'il faut augmenter nos renforts sans même atteindre le chiffre de 500.000 donné

par les techniciens, elle est insuffisante. Il faut donc penser à une autre solution et c'est alors que je vais me trouver en désaccord avec l'orateur qui m'a précédé à cette tribune.

Cette solution, c'est le recours à la solidarité internationale. A mon avis, avec l'augmentation de nos propres forces — limitées, je le répète car il ne faut pas se lasser de le répéter — c'est la seule solution possible aujourd'hui.

Or, j'ai été stupéfait d'apprendre, par la lecture des débats de l'Assemblée nationale, que vous, monsieur le ministre des Etats associés, vous aviez dit ceci à ce sujet :

« J'ai parfois entendu parler d'un recours à l'autorité internationale. Je parlerai franchement dans les conditions actuelles : je ne le crois ni possible, ni souhaitable, mais je ne puis préjuger de l'avenir, et il est clair que, dans un conflit qui prendrait un caractère nettement international, la France pourrait se réserver le droit d'opposer une solution recherchée par des instances internationales. »

Je ne retiens, de cette déclaration, monsieur le ministre, qu'une partie de phrase : « ...si le conflit prenait un caractère nettement international. »

Voyons ! ne rions pas avec la réalité, avec la vérité : ce serait indigne de nous, comme ce serait indigne de la France et de nos morts. Nous sommes en guerre et le conflit indo-chinois n'est pas une simple opération de police contre des rebelles, bien qu'on envoie là-bas des gendarmes, ce qui, entre parenthèses, m'étonne énormément, parce qu'il me semble que cette politique est en opposition avec celle qui a été récemment définie par M. le ministre de la défense nationale.

En effet, lorsqu'il parlait de l'organisation de la défense en surface du territoire, M. Jules Moca disait :

« La réforme qui, vous le comprenez, n'est pas encore définitivement arrêtée dans mon esprit, consisterait en ce qui concerne la gendarmerie et la garde républicaine, à multiplier par quatre ou cinq leurs effectifs du temps de paix, en y incorporant des réservistes de classes assez récentes, individuellement et spécialement choisis, mobilisés sur place. »

Alors je ne comprends pas qu'au moment où l'on parle d'augmenter les effectifs de la gendarmerie sur le territoire métropolitain, on prélève sur ces effectifs pour les envoyer en Indochine. Mais cela n'est qu'une parenthèse.

A ce sujet, je tiens à dire que la guerre en Indochine ne se résout pas par une simple opération de police. C'est une lutte véritable contre une agression organisée, préparée, aidée par l'étranger.

En veut-on une preuve toute récente ? Je la trouve dans les déclarations du général Carpentier publiées dans *Le Figaro* du 25 novembre. Le général disait :

« Il y a de nombreux exemples de violation de la frontière par les communistes chinois. Des bataillons du Viet-Minh passent librement la frontière pour aller attaquer les positions françaises ». Le commandant des forces françaises a révélé à ce propos que la garnison française de Moncay, il y a quelques jours, a reçu des projectiles tirés du territoire chinois.

Je ne sache pas que le Gouvernement ait démenti cette information ; au contraire, il l'a confirmée, car M. Plevin lui-même disait, le 19 octobre 1950, à l'Assemblée nationale :

« La vérité c'est que, comme nous n'avons cessé de le prévoir depuis qu'en janvier 1950 le premier acte du gouvernement chinois fut de reconnaître Ho Chi Minh, nous ne sommes plus en présence d'un mouvement insurrectionnel trouvant ses forces dans le pays qu'il essaie de gagner à lui, mais devant l'élément de pointe en Asie d'une grande entreprise qui vise à dominer un continent. »

« Si ceux qui sont derrière lui n'interviennent pas à visage découvert, ils le libèrent de toute servitude et de toute inquiétude en ce qui concerne son ravitaillement, ses camps d'instruction, ses arrières. Ils l'approvisionnent en armes et en munitions. »

Alors, ne sommes-nous pas en face d'un conflit qui présente un caractère international ? Il faudrait tout de même, mesdames, messieurs, se rendre compte que la conception classique de la guerre est aujourd'hui périmée.

Autrefois, on respectait les formes. Il y avait, d'abord, déclaration de guerre et, ensuite, on voyait l'ambassadeur de la puissance qui attaquait, mettre ses gants et aller respectueusement avertir le ministre des affaires étrangères de la puissance attaquée. Puis il retirait ses gants, bouclait ses valises et partait avec tous les honneurs dus à son rang. On se battait, alors, avec ses troupes ou avec celles de ses alliés.

Aujourd'hui, tout cela est changé, il faut avoir le courage de le reconnaître. On ne déclare plus la guerre, on la fait, ou, plutôt, on la fait faire. On ne la fait pas soi-même, on la fait faire par personnes interposées, on la fait faire par les armées mêmes de l'intérieur du pays que l'on veut conquérir. On joue de loin sur un clavier, comme l'avait prévu je ne sais plus quel personnage d'Anatole France. On appuie sur une touche, puis sur une autre, on déclenche un conflit par ci, un conflit

par là, en fredonnant, bien entendu, un air très pacifique. C'est la tactique, si vous préférez, de l'artichaut qui se mange feuille par feuille ou la tactique du ver dans le fruit. C'est en tout cas celle que nous avons vu se développer dans beaucoup de pays, en Tchécoslovaquie, en Pologne, en Hongrie, en Roumanie, en Bulgarie, en Chine et en Corée. Toute la gamme y passe, *pianissimo* ou *fortissimo*, suivant qu'on fait une révolution de palais, qu'on envoie un maréchal croulant sous les étoiles ou qu'on arme des armées puissantes et nombreuses.

Mais, quels que soient les moyens employés, ils se traduisent par la conquête, conquête devant laquelle nous devons rester passifs et appliquer la devise espagnole: *mirar y non tocar*, regarder, mais ne pas toucher, si nous conservons notre croyance en cette conception surannée de la guerre dont je parlais tout à l'heure, car cette conception implique le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures d'un pays. Le principe est excellent, à la seule condition, toutefois, que les autres n'interviennent pas. Si nous estimons, au contraire, que ces guerres ne sont pas des guerres civiles, mais des guerres de conquête alimentées en prétextes, en armes et en matériel, et parfois en hommes par l'étranger, par un ensemble de puissances contre un autre ensemble de puissances, nous n'avons pas le droit de dissocier l'ensemble de puissances dont nous faisons partie. Il faut nous battre, car si nous ne nous battons pas aujourd'hui, nous devons nous battre demain dans des conditions plus dangereuses.

Nous devons donc faire la guerre, et faire cette guerre, c'est d'abord, bien entendu, armer des soldats, lever des troupes; c'est aussi protéger ces soldats contre toutes les tentations et contre toutes les trahisons, car si nous admettons cette conception de la guerre internationale, il y a une trahison caractérisée lorsqu'à l'intérieur du pays attaqué, le nôtre, on tolère qu'un poignarde dans le dos les soldats qui se battent, quand on ne lutte pas contre ceux qui sabotent l'envoi de matériel et d'armes à nos soldats. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Il est intolérable que ces actes de sabotage ne soient pas punis. Si la justice est défaillante, car la justice a été parfois défaillante, il y a certains jugements dont nous pouvons nous souvenir avec un sentiment d'écoeurement. Si la justice est défaillante, dans des circonstances pareilles, il ne faut pas hésiter à la changer. Si la loi, au contraire, est défaillante, si c'est la législation qui pêche, on a suffisamment fait appel à la procédure d'urgence pour l'utiliser maintenant, pour déposer un projet de loi qui donnerait au Gouvernement les moyens de punir ces hommes et ces femmes qui profitent d'une certaine immunité ou d'une certaine lâcheté des autres pour pouvoir poignarder, je le répète, nos soldats dans le dos. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Faire cette guerre, c'est surtout convaincre nos amis, nos alliés, du caractère nouveau que présente ce conflit. Nous devons dire aux Américains que cette bataille n'est qu'un aspect du conflit international. Ils le comprendront; ils l'ont compris en Corée, où, en apparence aussi, là-bas, il s'agissait d'une guerre civile, le Nord qui se battait contre le Sud. Les Américains ont eu une guerre intérieure du même ordre, où nordistes et sudistes s'affrontaient. Ils ne se sont pas trompés pourtant, ils sont intervenus et ils ont envoyé là-bas, vous le savez, des armes et des hommes.

Nous avons nous-mêmes appliqué la même interprétation, puisque un corps expéditionnaire français vient de débarquer, il y a quelques jours, dans un des ports de la Corée.

En Indochine, c'est le même phénomène. apparemment d'ailleurs, c'est Ho Chi Minh qui se bat contre Bao Dai. En réalité, c'est le communisme contre la vraie démocratie, c'est l'Asie rouge contre celle qui ne veut ni de la faucille ni du marteau. En réalité, ce n'est pas le colonialisme qu'on veut abattre — je vous ai rappelé les bienfaits de la présence française là-bas. Ce que l'on veut abattre, c'est l'amitié franco-vietnamienne, c'est la présence française elle-même en Indochine. Ce n'est pas le peuple vietnamien qu'on veut libérer, mais c'est ce bastion qui plonge sur les Philippines que l'on veut conquérir, c'est cette passerelle de départ vers l'Indonésie que l'on veut posséder, les Indes, que l'on veut tourner, que l'on veut prendre à revers.

Les Américains le savent, les Anglais aussi, nous également.

Alors, soyons réalistes, je vous en supplie. Puisque la France seule ne peut défendre le Tonkin contre un ennemi dont il est prouvé qu'il est alimenté en armes et peut-être en hommes par l'immense empire qui s'étend sur le même continent, depuis l'Allemagne de l'Est jusqu'à la province du Kouang-Toung, puisque la France ne peut compter sur l'armée vietnamienne avant dix mois, puisque nous ne pouvons traiter avec un homme qui a massacré nos compatriotes en pleine négociation, puisque nous ne pouvons abandonner l'Indochine, car, en plus de la perte de notre prestige, ce serait un cadeau à Staline et une insulte à nos morts, allons-nous nous entêter, par timidité à

l'égard des textes ou par une fierté qui pourrait nous coûter cher, à ne pas demander un secours rapide, immédiat et efficace à nos alliés, alors qu'il est évident que si nous avions eu affaire à des rebelles, nous les aurions liquidés depuis longtemps ?

Certes, je sais que l'Amérique nous aide et qu'elle nous envoie des crédits qui nous permettent d'acheter des armes et du matériel. Il faut aller plus loin. Nous ne courons aucun risque supplémentaire à abattre les cartes de l'adversaire, car tout le monde lit dans son jeu, sauf nous, semble-t-il. Avons de l'audace, puisqu'il faut parler d'audace pour une chose qui devrait être naturelle.

Voilà justifié l'appel à l'Organisation des Nations Unies. Certes, il est possible que celle-ci, comme l'a dit spirituellement notre collègue Chevigné, nous envoie d'abord une commission. S'il doit en être ainsi, ce serait la preuve que notre appel n'est pas prématuré. Il est évident que l'O. N. U., comme la Grande Amérique, est lente à se mouvoir.

Nous pourrions d'ailleurs assortir cet appel de demandes précises, et j'aimerais par exemple, reprenant en cela une idée exprimée par M. Dronne, que la France suggère la réunion d'une conférence asiatique où seraient étudiés dans un esprit nouveau, parce que les circonstances sont nouvelles, les principaux problèmes qui se posent là-bas.

Il y a une question dont on n'a pas parlé et qui peut être essentielle, c'est la question du Japon. On pourrait peut-être rappeler à ce sujet à l'Amérique que le Japon a un vieux compte à régler avec la Chine. On pourrait rappeler aussi à l'Amérique que la Russie s'est jetée sur lui, vraiment au dernier moment, pour partager ses dépouilles, au lendemain de la première bombe atomique et quelques jours avant la capitulation. On pourrait rappeler que si l'équilibre des forces était rompu en Extrême-Orient, le Japon est peut-être la seule puissance qui pourrait permettre de rétablir cet équilibre.

Certes, je comprends que le Gouvernement, sur un problème aussi grave, n'ait pas à me répondre, et je ne demande pas une réponse du Gouvernement. Mais je crois qu'on pourrait poser cette question, sinon officiellement, du moins dans les couloirs, car il y aura peut-être un jour où nous aurons besoin de tous les peuples pour pouvoir lutter contre l'asservissement qui nous menace.

C'est la Russie qui nous en donne l'exemple. La Russie possède au maximum l'art d'utiliser les autres. Nous pourrions peut-être montrer aux Etats-Unis que cet art...

Mlle Mireille Dumont. Qui a gagné la bataille de Stalingrad ? Vous l'avez oublié. Vous n'avez pas honte de parler ainsi de l'Union soviétique ?

M. de Menditte. Puisque vous parlez de Stalingrad, je veux vous rappeler un souvenir personnel. Lorsque M. Maurice Thorez est revenu, il a fait un meeting auquel j'ai voulu assister. Les orateurs ont parlé de la victoire de Strasbourg dans le silence total des communistes. Ils ont parlé ensuite de Stalingrad, et il y a eu un délire d'acclamations.

M. Cornu. Ils sont Russes !

M. de Menditte. Je ne nie pas Stalingrad, mais je suis Français avant tout ! Mais je perds mon temps à vous répondre. Ce que dit M. Cornu est vrai : ils sont Russes avant d'être Français ! (*Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.*)

M. Georges Laffargue. Ils sont Petits Russiens !

M. Pinton. Si vous n'aviez pas signé le pacte germano-soviétique, vous n'auriez pas eu à gagner la bataille de Stalingrad !

M. René Depreux. Et Brest-Litowsk !

M. de Menditte. Si tous les soldats russes avaient fait comme M. Thorez, il n'y en aurait pas eu beaucoup pour défendre Stalingrad ! (*Applaudissements et rires sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Au cours de cette conférence asiatique serait revenu le problème indochinois. Après ce qui vient de se passer en Corée et quelle que soit la décision finale qui interviendra là-bas, l'Indochine est devenue le champ de bataille qui peut être décisif. Elle est, qu'on le veuille ou non, le dernier bastion de la liberté en Asie. Nous ne pouvons seuls, avec nos poitrines désarmées, défendre désormais ce bastion en Asie orientale, alors que nous sommes obligés aussi de monter une garde vigilante sur un bastion analogue en Europe occidentale.

Va-t-on nous aider ? Veut-on nous aider ? Voilà des questions que nous devons poser. Nous avons le droit de le savoir. Nous avons le droit d'être exigeants sur la réponse. Mais nous hésitons, nous hésitons à saisir l'Organisation des Nations Unies et notre hésitation ne peut qu'encourager l'ennemi qui sait que si notre situation menace d'être désespérée, nous ne manquerons

pas de lancer cet appel. Mais alors, il serait trop tard. N'est-il pas déjà très tard ? Certes, je ne veux pas être défaitiste, mais je ne veux pas non plus être aveugle. Nous ne tenons guère, au Tonkin, actuellement, que ce triangle isocèle qui a Hanoï pour sommet. On se bat à quelques kilomètres d'Hanoï. On s'est battu plus près, je le sais, de cette ville, mais à ce moment le Viet-Minh était moins puissant. Si l'un des deux côtés continentaux de ce triangle cède, c'est un désastre dont le Gouvernement se doit de peser dès aujourd'hui toutes les conséquences.

Nous n'avons pas le droit de courir seuls ce risque ; nous n'avons pas le devoir de défendre seuls des positions qui intéressent tous les peuples libres, en particulier les Américains et les Anglais. Nous avons le devoir de demander dès maintenant l'aide des nations amies, parce que la France, exsangue après deux guerres mondiales, dont elle a supporté le plus grand poids, doit être plus que jamais ménagée du sang français.

Certes, je sais les objections qu'on peut faire à cette thèse ; il en est une d'abord d'ordre juridique, plutôt d'ordre moral. On peut nous dire que, puisque nous avons donné l'indépendance au Vietnam, au Laos, au Cambodge, ce sont ces Etats qui sont qualifiés pour adresser l'appel à l'O. N. U. et pas nous. Tout de même, n'oublions pas que nous nous battons pour l'indépendance de ces Etats et que ce fait nous permet de parler en leur nom, même si l'on admet en partie cet argument.

Je pense que la question a été posée à Bao Dai et que, monsieur le ministre, lorsque vous avez rencontré ce chef d'Etat, vous lui avez fait part de cette possibilité de solution. Je le crois, d'ailleurs, si je me réfère au compte rendu donné par la presse de son discours d'Hadong. Bao Dai disait alors : « Pour défendre notre territoire et nos traditions, pour vivre une vie délivrée de toute peur et de toute contrainte, nous devons constituer une grande force nationale. Vous pouvez être sûrs que, pour l'équipement de cette armée, les Nations Unies nous apporteront leur aide. »

Comme vous le voyez, il n'est question que d'équipement. Est-ce suffisant ? Je ne le pense pas, et je répète que, tant que nous nous battons, nous avons le droit de saisir l'O. N. U.

On me dira aussi : Si les Etats-Unis s'en mêlent, ils resteront en Indochine et prendront notre place. Je rappellerai que les Etats-Unis se sont déjà mêlés de libérer notre Afrique du Nord et notre France métropolitaine. Je pense que, ici personne, hors les membres du groupe communiste, n'affirmera qu'ils nous ont colonisés.

Enfin, on peut craindre, à la suite de cet appel, l'extension du conflit. On peut redouter de voir les armées chinoises déferler sur le Fleuve Rouge. Certes, ce danger existe, mais on peut dire, en vérité, qu'il est en cours de réalisation. L'intervention chinoise est indéniable et, si la situation s'avérait critique pour Ho Chi Minh, nous savons qu'il se trouverait 200 ou 500.000 volontaires chinois prêts à venir se battre pour se ruer sur nos positions. Alors, faut-il attendre le dernier moment pour réagir ? Faut-il attendre le dernier moment pour utiliser toutes les solutions possibles ? Voilà, je crois, ce qu'il faut dire à l'O. N. U. et aux Etats-Unis, surtout aux Etats-Unis.

On a fait allusion tout à l'heure à certaines réactions de l'Amérique défavorables à notre pays, et je suis heureux de voir à son banc Mme Thome-Patenôtre, présidente du groupe France-Amérique, car si elle me le permet, je ferai allusion à une déclaration faite il y a une dizaine de jours, par M. le sénateur Lodge. Ce grand ami de la France a dit devant certains parlementaires français que nous devons demander à notre pays de développer la propagande en faveur de la France dans son propre pays.

Cette propagande, il faut en effet la développer, car l'Américain nous connaît très mal. Cette propagande, il faut la faire au plus tôt. Il faut qu'on sache là-bas que, depuis l'action énergique de M. Ramadier, en avril 1947, et de M. Robert Schuman, en novembre 1947, le parti communiste a vu son élan brisé. Il faut qu'on sache là-bas que, malgré nos ruines et nos deuils, nous avons raffermi notre monnaie, ranimé notre économie et dépassé, pour la plupart de nos produits agricoles et industriels, la production de 1938. Il faut qu'on sache aussi que nous avons accordé à nos populations d'outre-mer des avantages qu'aucun autre pays ne leur a dispensés...

M. Marc Rucart. C'est exact !

M. de Menditte. ... que ces peuples sont, au même titre que les Français métropolitains, frères dans la communauté française. Il faut qu'on sache que nous ne sommes pas les tyrans de ces peuples, mais des libérateurs. *(Applaudissements.)*

Il faut qu'on sache enfin que nous ne sommes pas des mendiants, mais que nos hommes et nos femmes travaillent chaque jour et que, chaque jour, nos enfants meurent pour que demeure la civilisation qui nous unit.

J'en ai terminé. Au moment de descendre de cette tribune, où je m'excuse d'être resté si longtemps — mais je ne

crois pas qu'on perde son temps quand on l'emploie à faire le tour avec angoisse, mais aussi avec sincérité...

M. Marc Rucart. Nous n'avons pas perdu notre temps avec vous.

M. de Menditte. ... de toutes les questions qui se posent à l'occasion de ce problème indochinois — je me tourne, dis-je, avant de descendre de cette tribune, vers le Gouvernement pour lui demander de ne négliger aucune solution aux difficultés qui nous assaillent.

Qu'il voie grand, qu'il voie loin, qu'il voie l'ensemble de ce problème qui dépasse de loin les rives du Fleuve rouge, et qu'il rappelle au monde libre que la France, par les deux Marne, par Verdun, par Bir-Hakeim, par toutes ces victoires si chèrement acquises, a suffisamment payé sa contribution à la solidarité internationale, à la cause de la sécurité et de la liberté pour pouvoir se tourner aujourd'hui vers le monde libre et pour être entendue, écoutée et aidée. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. le président. La parole est à M. Héline.

M. Héline. Messieurs les ministres, mesdames, les orateurs qui m'ont précédé ont examiné le douloureux problème indochinois sous le triple aspect historique, militaire et politique.

Au cours d'une très brève intervention, je voudrais envisager l'aspect psychologique de ce problème et, dans une déclaration liminaire, je veux dire que je m'en voudrais, à une heure si grave pour les destinées de mon pays, de causer un quelconque embarras au Gouvernement de la France.

Ceci dit, je viens ici, monsieur le ministre d'Etat, en tant que représentant de la nation, pour vous dire ce que vous savez bien, à savoir que nous sommes quotidiennement interrogés par nos compatriotes sur une situation dont ils sentent, confusément peut-être, qu'elle est très sérieuse. Nos compatriotes ont soif de vérité et, à travers la presse plus ou moins filtrée, ils ont l'impression qu'ils ne la connaissent pas totalement.

Je pense donc qu'il est de votre devoir, dans la mesure où peut-être la raison d'Etat ne s'y opposerait pas, et qu'il est de notre devoir, au moment où l'on va demander à la nation, à sa jeunesse, des sacrifices importants, de faire autant qu'il se peut la lumière sur les douloureux événements d'Indochine.

Quel est donc le souci actuel de nos compatriotes ? C'est que la situation là-bas est assez enchevêtrée, pleine d'imprévu, et que s'y sont révélées certaines erreurs, certaines fautes, certaines négligences des responsables. Ils se rendent compte aussi, par la lecture des journaux, par les décisions gouvernementales, que ce sont très souvent comme aujourd'hui — je ne prends parti pour personne — des responsables de seconde zone qui sont frappés.

Car enfin, mesdames, messieurs, le haut commissaire en Indochine ou tel général à qui l'on vient de retirer son commandement, étaient-ils bien armés des pleins pouvoirs ? Ne recevaient-ils pas certaines directives et recevaient-ils bien tous les moyens indispensables à l'accomplissement total de la haute mission qui leur avait été confiée ?

Alors nos compatriotes se demandent, et je me demande moi-même, si le Gouvernement a bien envisagé de situer exactement les graves responsabilités de ce que nous constatons aujourd'hui.

Il vous appartiendra, monsieur le ministre des Etats associés de nous dire — si rien ne s'y oppose — si le peuple de France, à la veille des sacrifices qui lui sont demandés, et avec sa soif de clarté, sera renseigné sur ce point. *(Applaudissements sur divers bancs à gauche, au centre et à droite.)*

J'ai la conviction que, dans ce pays si riche de grandeur, si riche d'héroïsme, on ne marchandera pas une fois encore les sacrifices nécessaires pour le maintien de la présence française en Indochine. Si l'on veut faire la lumière partout, vous savez tous, mesdames, messieurs, que cette jeunesse de France — et je veux lui rendre hommage à mon tour après mes distingués collègues — saura, par une soumission réfléchie aux vérités millénaires qui ont toujours guidé la France dans des voies généreuses, faire tout son devoir.

Mais, donnez-lui tout de même le minimum de moyens pour que ses sacrifices ne soient pas vains, qu'ils ne soient pas l'objet de critiques sur le plan international et pour que l'Indochine ne soit pas l'objet de convoitises injustifiées. Il faut maintenir la présence de la France en Indochine ; les Français verseront leur sang pour cela, mais que les pouvoirs publics responsables ne marchandent pas ce qui est indispensable pour atteindre ce but.

Voilà ce que je voulais vous dire, monsieur le ministre. Mettez-vous à même de dire à nos compatriotes ce qui est là

vérité; mettez-les à même de savoir quel est le but poursuivi; donnez-leur les moyens d'y parvenir et l'assurance qu'ils pourront réussir à l'atteindre. Alors je suis sûr que la France, une fois de plus, comme elle l'a fait à diverses reprises dans le passé, répondra présent et saura tenir haut le drapeau national. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. David.

M. Léon David. Mesdames, messieurs, depuis des années le problème douloureux de la guerre d'Indochine vient en discussion devant nos assemblées parlementaires. L'aggravation progressive de la situation, l'expansion du conflit motivent ces débats et nous constatons que la politique des gouvernements, dans la période qui a précédé le déclenchement des hostilités et depuis leur déroulement, a été néfaste et contraire aux intérêts de la France et du peuple français. Aujourd'hui plus que jamais, cette constatation s'impose au jugement de tous ceux qui raisonnent sainement et froidement.

La question orale de M. Dronne porte sur le désastre de Cao-bang et sur les mesures que le Gouvernement a prises et compte prendre afin de redresser la situation. Cette question a été posée il y a plusieurs semaines; depuis, le désastre s'est développé, la situation s'est aggravée; ce qui prouve, s'il en était encore besoin, la malhaisance de la politique du Gouvernement français et la nécessité d'envisager la cessation immédiate de cette guerre injuste et ruineuse pour notre pays.

Les défaites successives du corps expéditionnaire sont la preuve qu'elles ne sont pas dues à des erreurs de tactique militaire, mais bien la démonstration qu'il n'est pas possible de battre un peuple en lutte pour son indépendance et pour sa liberté. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

C'est la démonstration que l'immense majorité du peuple vietnamien est en plein accord avec le gouvernement de la République démocratique et avec son dirigeant, le président Ho Chi Minh.

M. Ternynck. Et Moscou ?

M. Léon David. Les nouvelles qui nous parviennent d'Indochine nous apprennent que non seulement les postes situés à la frontière nord tonkinoise sont perdus pour le corps expéditionnaire, à l'exception de Moncay, menacé d'encerclement, mais que des colonnes de secours sont décimées et que, dans le delta du Fleuve rouge, c'est-à-dire à l'intérieur même des lignes de défense, le corps expéditionnaire se heurte à des villages fortifiés et à d'importantes forces de l'armée démocratique.

Ces forces ont réussi à s'infiltrer à travers le système défensif français. Elles ont pénétré dans le delta. Elles ont établi des positions fortifiées à 25 kilomètres de la route et de la voie ferrée reliant Hanoï à Haiphong. Tout autour d'Hanoï des engagements violents se produisent, et ces jours derniers on apprenait que la population civile, les femmes et les enfants de cette ville étaient obligatoirement évacués par avion et celle de Haiphong par bateau. C'est dire les craintes qu'éprouve le haut commissaire Pignon devant le développement de la pression de l'armée démocratique vietnamienne dans la région d'Hanoï en particulier.

Avant-hier, encore, l'artillerie française a été envoyée en renfort pour soutenir les éléments du corps expéditionnaire engagés à une trentaine de kilomètres de la capitale du Nord Vietnam. D'importantes concentrations vietnamiennes sont signalées près des villes de Phi-Lo et de Da-Phic, sur l'une des principales routes de communication vers Hanoï.

La gravité de la situation est encore confirmée par la tenue du conseil des ministres, au cours duquel le général de Lattre de Tassigny a été nommé haut commissaire en Indochine, avec les pleins pouvoirs civils et militaires; c'est le limogeage de M. Pignon et du général Carpentier.

Ainsi, tandis que les combats s'accroissent et deviennent chaque jour plus meurtriers, le Gouvernement prend de nouvelles mesures pour poursuivre la guerre.

La position de notre parti et des groupes parlementaires communistes dans les deux Assemblées a été constante. Dès le début, nous avons dénoncé le caractère illégal et injuste de cette guerre. Nous avons mis en garde les Assemblées et le pays contre les conséquences meurtrières et ruineuses de cette aventure pour notre peuple. Nous avons, avec des faits et des preuves, démontré que les responsables du conflit étaient ceux qui avaient ordonné le bombardement d'Haiphong en 1946 et toutes les manœuvres malhonnêtes, en particulier la création du gouvernement fantôme de Cochinchine après le départ de la délégation vietnamienne pour Fontainebleau.

Nous avons critiqué, en refusant de nous y associer, l'expérience de Bao Dai, le Syngman Rhee de l'Indochine. Nous avons également refusé de ratifier les accords Vincent Auriol-Bao Dai, qui n'accordent pas l'indépendance véritable au peu-

ple vietnamien. Nous avons toujours demandé qu'il soit mis fin à cette guerre par l'ouverture de négociations et le rapatriement du corps expéditionnaire.

La faillite de la politique du Gouvernement français, voulant briser l'unité de la résistance vietnamienne et l'union, au sein du gouvernement vietnamien, entre ministres communistes, socialistes et catholiques, les revers militaires et les difficultés accrues, l'accumulation du nombre des morts, des blessés et des malades, les dépenses énormes se chiffrant par des centaines de milliards engloutis en pure perte, l'impopularité grandissante de cette guerre et l'opposition qui gagne tous les jours des couches plus larges de la population, ont-ils modifié la politique aventureuse du Gouvernement français ?

On peut répondre non à la question. C'est M. Lelourneau, ministre des Etats associés, qui, au retour de son voyage de trois semaines, s'adressant par la voix de la radio aux familles des combattants du corps expéditionnaire, ne leur a pas annoncé la seule nouvelle qui les eût réjouis: le retour des troupes et l'ouverture de pourparlers avec le gouvernement démocratique du Vietnam, en vue d'établir la paix. Au contraire, il demande l'envoi de nouveaux renforts en hommes et en matériel, rejoignant ainsi les demandes du même ordre formulées quelques jours auparavant par le général Juin à son retour d'Indochine.

Les déclarations des hommes d'Etat français sont toutes orientées vers l'aggravation du conflit et les chefs socialistes de droite, tels que M. Jules Moch et M. Guy Mollet, ne sont pas les derniers à adopter cette attitude.

C'est M. Rush, secrétaire d'Etat adjoint américain, qui déclarait, il y a quelques jours: « La définition de la politique française en Indochine a été accueillie favorablement par le gouvernement des Etats-Unis ». Les généraux américains Brink et Maloney, avec le ministre américain Donald Haig, se sont rendus il y a dix jours à Hanoï, venant de Saïgon. Ils y ont conféré avec le général français Boyer de La Tour, avec M. Pignon, haut commissaire, et avec Bao-Dai. Il est vrai qu'il est d'usage courant que ces conférences soient d'inspiration américaine. Ainsi, le Gouvernement français n'envisage pas la fin de cette guerre par la voie de la négociation. Il veut l'intensifier par des moyens militaires et il reconnaît officiellement maintenant qu'il fait la guerre au Viet-Nam.

Nous sommes donc bien loin des déclarations trompeuses sur les opérations de police en vue de la pacification. Le gouvernement viole la Constitution qui prévoit que la guerre ne peut être déclarée sans un vote de l'Assemblée nationale et sans avis préalable du Conseil de la République. Cette guerre est donc faite contre la volonté du peuple et contre ses intérêts. Il devient de plus en plus évident que les soldats de la métropole, ceux de l'Afrique du Nord et ceux de l'Afrique noire meurent pour les intérêts colonialistes et surtout pour la stratégie impérialiste américaine orientée contre la Chine populaire et l'Union soviétique.

D'ailleurs, un article paru dans *Les Echos* hier, sur la guerre d'Indochine, nous dit ceci: « Ajoutons que c'est de Washington que paraît devoir venir en définitive la lumière, le sort de l'Indochine demeurant largement tributaire des décisions qui seront prises aux Etats-Unis à la suite de l'entrevue Truman-Attlee ».

Qui pourrait contester après cela que c'est bien pour les impérialistes américains que les soldats français se font tuer au Viet-Nam, dans une guerre contraire à l'intérêt de la France et dictée par l'étranger. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

On ne fait plus mystère aujourd'hui de l'ingérence du gouvernement américain, des ordres qu'il transmet, du matériel qu'il envoie en Indochine, sans parler de celui qu'il expédie pour réarmer la Wehrmacht dans les ports de Bordeaux et la Pallas qu'il occupe.

Il n'a jamais été question d'envoyer des soldats américains en Indochine, aujourd'hui moins que jamais! Ils sont bien trop occupés en Corée!

M. George Laffargue. Vous non plus, vous n'êtes pas volontaire pour combattre dans les troupes de la Corée du Nord!

M. Léon David. Les appels à l'aide étrangère pour briser la lutte du peuple vietnamien se multiplient. C'est M. Lelourneau qui déclare, entre autres, que la lutte qui se poursuit a depuis longtemps dépassé le cadre indochinois. C'est donc la lutte des Etats impérialistes contre les peuples qui veulent leur liberté et leur indépendance. C'est la lutte des agresseurs contre ces peuples. En Indochine, ce sont les soldats français de la métropole et des territoires d'outre-mer qui mènent cette lutte. C'est une politique d'aventures sanglantes.

D'ailleurs, d'autres que nous le disent. Le journal *Le Monde* du 3 décembre 1950 écrit, dans un article intitulé « Asie ou Europe ? »: « L'Amérique va-t-elle commettre en Corée et en Chine la même erreur que la France au Viet-Nam ? »

C'est dans le cadre de cette politique d'agression et en raison des besoins urgents en hommes qu'elle comporte que le Gouvernement a fait voter par sa majorité parlementaire la loi des dix-huit mois. Il a besoin d'hommes pour la guerre d'Indochine. On parle de 50.000 hommes tout de suite. Les volontaires sont rares, alors on y enverra des appelés.

Que disait à ce sujet, il y a quelque temps, le député radical socialiste Mendès-France à la tribune de l'Assemblée nationale ?

« Tripler les effectifs ? C'est l'évaluation de militaires bien informés. Trouverez-vous des volontaires ? Vous ne pouvez déjà pas assurer la relève. Vous recruterez les unités sur place ? Vous l'avez essayé, mais vous ne trouvez pas sur place les éléments d'encadrement. Dès lors, y avez-vous songé, il ne reste que le contingent, les jeunes hommes du contingent.

« Voilà continuait M. Mendès-France, à quoi une solution militaire vous conduit inéluctablement si vous voulez que l'effort soit pleinement efficace, si vous voulez arracher une solution par la force. »

Au cours de la discussion qui s'est déroulée ici sur la loi des dix-huit mois, loi que nous avons combattue, nous nous sommes élevés contre l'article qui prévoit que les jeunes appelés peuvent être affectés à des unités ou à des formations stationnées sur les territoires de l'Union française situés hors de l'Europe ou du bassin méditerranéen, sous réserve que ces territoires ne constituent pas un théâtre d'opérations.

Cette dernière garantie ne nous paraît pas suffisante, en raison, d'une part, des besoins impérieux en hommes pour poursuivre la guerre d'Indochine, d'autre part en raison des violations successives de certains textes par le Gouvernement lui-même. De plus, il nous est impossible de nous fier à certaines déclarations ministérielles. N'est-ce pas M. Jules Moch qui déclarait, le 28 juillet dernier, que le Gouvernement n'envisageait pas la prolongation de la durée du service militaire, alors que, quelques jours après, en accord avec le Gouvernement, il déposait un projet de loi portant à dix-huit mois le temps de service des jeunes soldats ?

Je n'insisterai pas, mesdames, messieurs, sur le scandale honteux Peyré-Revers-Van Co, qu'on pourrait signer : Chèques, piastres, sang et boue, et que des déclarations et des actes de ministres ont couvert. L'Assemblée a jugé, le pays aussi.

Mais ce qu'il y a de vrai, c'est que le peuple et les soldats ont le devoir de faire respecter la loi et, dans ce cas précis, la garantie inscrite dans la loi sur les dix-huit mois, indiquant que les appelés ne doivent pas être envoyés dans des théâtres d'opérations.

Nous pensons que l'affectation massive d'appelés dans des formations stationnées en Afrique du Nord a été décidée en prévision de l'envoi, sous peu, de ces jeunes Français en Indochine. Leurs parents sont très inquiets et ils se révoltent à cette idée. Peut-être le Gouvernement pense-t-il éviter les protestations populaires au moment de leur embarquement dans les ports de l'Afrique du Nord. Ce serait méconnaître l'hostilité de la population de ce pays envers cette guerre qui, déjà, leur a coûté tant de fils.

Vous faites allusion — sans grande conviction d'ailleurs — à une armée vietnamienne. Divers orateurs ont évoqué cette question. Mais les vietnamiens que vous recrutez de force dans le delta tonkinois profitent de la première occasion pour faire comme la garnison du poste de Phutai, composée de vietnamiens encadrés de Français, qui sont passés, avec armes et bagages, à l'armée démocratique.

M. Georges Laffargue. Il est curieux de constater qu'il n'y a pas un représentant de l'Union française sur les bancs du parti communiste. Ils ont tous « foulé le camp », car cela les déshonore ! (*Exclamations à l'extrême gauche.*)

M. Marrane. Nous n'avons pas de leçon d'honneur à recevoir de M. Laffargue, l'ami de Georges Bonnet ! (*Exclamations.*)

M. le président. Ne vous mettez pas en colère, monsieur Marrane ; veuillez laisser parler votre orateur. (*Sourires.*)

M. Léon David. La seule solution, c'est de négocier tout de suite, c'est de retirer le corps expéditionnaire, c'est de faire la paix.

L'autre solution, c'est-à-dire l'intensification de la guerre, c'est le désastre pour notre pays, car c'est envoyer de jeunes Français, et les fils de l'Afrique, subir le sort de ceux de Cao-bang et d'ailleurs, c'est entraîner notre pays à la faillite financière, c'est collaborer à la guerre d'agression contre les peuples libres.

Il faut, d'après des chiffres officiels, 200 milliards de plus en 1951. Or, assure-t-on, nous dépensons déjà, d'après M. le ministre des finances lui-même, un milliard par jour. Rendez-vous compte de ce que nous pourrions faire dans le domaine du redressement économique de notre pays avec des sommes aussi importantes.

Si vous triplez les effectifs, — n'a-t-on pas dit qu'il faudrait au moins 500.000 hommes et cette prévision est déjà ancienne, pour que la couverture militaire soit effective — c'est donc 1.000 milliards au moins par an qu'il vous faudrait. N'est-ce pas là une politique insensée, pour ne pas dire criminelle, en raison de l'immensité de nos charges militaires ? Peut-on parler encore, dans notre pays, de reconstruction, de lois sociales, de relèvement du niveau de vie des travailleurs et des vieux, de redressement économique en général...

M. Georges Laffargue. Et de la qualité de nos médecins !

M. Léon David. ...avec de telles perspectives de charges militaires.

Les appels n'ont pourtant pas manqué pour modifier le cours de l'aventure. Nous avons entendu, le 22 novembre, à l'Assemblée nationale, M. Mendès-France faire état de ce que pensait le général Leclerc, en 1946 et en 1947. Ce n'était pas un communiste...

M. Avinin. Ne citez pas le général Leclerc !

M. Léon David. Je vous renvoie, monsieur Avinin, au *Journal officiel*, débats de l'Assemblée nationale. Je n'ai pas l'habitude d'apporter ici des arguments sans fondement, surtout lorsqu'il s'agit de citer des phrases prononcées par d'autres personnes. Reportez-vous donc au *Journal officiel* et vous y lirez ce qu'a dit M. Mendès-France, membre de votre parti, si je ne me trompe. Je cite la phrase que vous pourrez retrouver : « Il nous faut éviter, disait-il, une aventure dépassant les possibilités actuelles de la France. Sinon c'est la catastrophe ».

C'est le général Leclerc qui prononçait ces paroles.

M. Marius Moutet. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Léon David. Non, monsieur Moutet.

M. Marius Moutet. C'est le général Leclerc de mars 1946...

M. Léon David. Je ne permets pas de m'interrompre à un de ceux que je considère comme responsable de la guerre d'Indochine. (*Exclamations.*)

M. Marius Moutet. Vous ne permettez pas, parce que vous ne voulez pas et que vous n'osez pas.

Parce qu'alors, je mettrais exactement au point l'opinion du général Leclerc, et je démontrerais que nous sommes allés au Tonkin en vertu d'un accord signé par Ho Chi Minh lui-même et son gouvernement et sur l'avis du général Leclerc.

M. Léon David. Si vous avez des objections à faire sur ce qu'a dit M. Mendès-France, vous aurez l'occasion de les lui présenter.

M. Marius Moutet. Je les lui ai présentées.

M. Léon David. En tout cas, il y a ici assez de ses amis pour lui rapporter ce que vous venez de dire à son égard.

Le général Leclerc continuait :

« Il ne s'agit plus de s'opposer par la force à des masses qui désirent évolution et nouveauté. Sinon, aucun relâchement de notre effort militaire ne sera possible avant longtemps. »

Il écrivait, toujours d'après M. Mendès-France, et après la rupture avec Ho Chi Minh : « En 1947, la France ne jugulera plus par les armes un groupement de 24 millions d'habitants, qui prend corps. »

Ainsi, il recommandait la solution pacifique.

« Le fait est tellement exact, dit M. Mendès-France, qu'un amiral n'hésita pas à reprocher au général Leclerc les paroles qu'il avait prononcées. » Il s'agit sans doute — et ce n'est plus M. Mendès-France qui parle — de l'amiral Thierry d'Argenlieu qui reçut l'autorisation, sur sa demande, de certains ministres de l'époque, pour bombarder Haiphong et tuer 6.000 Vietnamiens.

Voilà la vérité.

Le Gouvernement français pense redresser la situation militaire et morale par un effort militaire. D'ailleurs, c'est M. Letourneau lui-même qui déclare :

« Il n'est pas question que les troupes françaises se retirent du Tonkin, ni sur la pointe des pieds, ni avec éclat. »

Alors, je vous pose la question : préférez-vous que les soldats quittent l'Indochine les pieds en avant et entre quatre planches ?

M. Lelant. A cause de vos amis !

M. Léon David. Le Gouvernement a encore une grande responsabilité. Il cache au pays les sacrifices que l'extension du conflit lui fait supporter. Il cache au pays la vérité sur les possibilités

de défense des régions encore contrôlées par le corps expéditionnaire. Il cache au pays l'abaissement du moral du corps expéditionnaire...

M. René Depreux. C'est vous qui le remontez!

M. Léon David. Un de nos collègues socialistes est intervenu au sujet de ses amitiés avec le colonel Lepage. Mais, à l'Assemblée nationale, il a été dit à la tribune que le colonel Lepage, le médecin-colonel Dury fait prisonnier au désastre de Caobang ont déclaré...

M. Lelant. Ils ont été soumis à la torture avant!

M. Léon David. ...« Les dirigeants français ont tenté par tous les moyens d'empêcher le peuple français d'être informé de la guerre au Viet-Nam. On aurait pu mettre fin à cette guerre depuis déjà fort longtemps. »

Le Gouvernement français pense redresser le moral des troupes et calmer l'impopularité de cette guerre en lançant la campagne du champagne pour Noël pour les soldats du corps expéditionnaire.

M. Georges Laffargue. Vous, c'est la vodka pour Noël!

M. Léon David. Le seul et véritable cadeau que vous devriez leur faire, c'est leur rapatriement; c'est la paix, c'est leur sauver la vie. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*
C'est ce cadeau vers lequel vont tous nos efforts.

M. René Depreux. Ils ne veulent pas!

M. Léon David. Cet après-midi — car nous essayons de ne rien esquiver — M. Dronne a fait allusion aux déclarations de la conseillère municipale d'Anzin. Je voudrais rétablir la vérité.

Un sénateur à gauche. C'est difficile!

M. Léon David. Cette camarade est une ancienne déportée des camps d'Allemagne, des camps nazis. Lorsqu'elle a parlé du corps expéditionnaire, elle a dit textuellement ceci: « Pour les S. S., qui sont dans le corps expéditionnaire d'Indochine... » *(Vives protestations à gauche, au centre et à droite.)*

M. Georges Laffargue. Non, non, pas ça!

M. Jean Letourneau, ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés. Nous sommes habitués, hélas! à beaucoup de tristesse, mais il y a néanmoins des propos qu'aucun Français ne peut laisser passer sans protester, ceux par exemple qu'on entend à longueur de journée ici, au Conseil de la République et au Palais-Bourbon, ou ceux que nous lisons chaque matin dans certaine presse.

Monsieur David, vous savez très bien que ni vous, ni personne, n'avez le droit de traiter de S. S. qui que ce soit faisant partie du corps expéditionnaire et que tout ce que vous venez de dire est une injure pour les soldats de France. Mais vous savez très bien aussi que vous ne les atteignez pas, qu'ils seront entourés de notre respect et de notre affection. Je proteste, avec toute la force que me permettent les mots, contre les ignominies que vous venez de prononcer à l'encontre du corps expéditionnaire. *(Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. Georges Laffargue. Ils n'iront pas le dire en réunion publique!

Mlle Mireille Dumont. Ils le savent!

M. Jézéquel. Voulez-vous me permettre de vous interrompre?

M. Léon David. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jézéquel, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jézéquel. Je vous remercie, monsieur David. Je voulais dire à mes collègues que ce n'est pas la première fois qu'on a entendu, dans cette assemblée, des injures — n'est-ce pas injures, qu'on peut les appeler? — adressées aux soldats d'Indochine.

Au mois de juin dernier, si j'ai bonne mémoire, au cours d'une discussion qui n'avait aucun rapport avec l'Indochine, vous avez encore, par un de ces détours qui vous sont communs, amené le débat sur l'Indochine. Je vais vous citer à peu près de mémoire, car j'ai eu une telle horreur des paroles qui ont été prononcées, que je n'ai pas voulu, chez moi, demander aux miens, et surtout à ma famille, de les relire. Voici ce que vous avez dit:

« On peut considérer les soldats qui se battent en Indochine comme remplissant là-bas le rôle que remplissaient en France les S. S. pendant l'occupation, et on peut considérer également

que le rôle rempli là-bas par le Viet-Minh comme celui qui était rempli, par la Résistance, en France, pendant l'occupation. »

Au nom de nos enfants, des Français qui sont morts et qui meurent là-bas, au nom de leurs familles et de ces familles que j'ai vues dans les villages de ma région comme mes collègues ont pu les voir dans les leurs, lorsqu'y arrivent les dépouilles de nos héros, au nom également des résistants et surtout des fusillés que vous voulez bien nous laisser *(Très bien! au centre)*, au nom de ceux qui sont morts en déportation, c'est-à-dire au nom de deux enfants, je demande à ce Conseil de féliciter vos paroles et je vous demande à vous dorénavant de vouloir bien les améliorer car, si vous cherchez, voyez-vous, et je crois que vous l'avez fait avec sincérité, à répondre, à expliquer les paroles qu'on a prêtées à un conseiller municipal féminin de votre parti, je vous demande de vouloir bien réfléchir avant de parler. Vous vous honorez vous-mêmes en honorant votre parti et je crois que pour l'instant, vous en avez besoin. *(Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. Léon David. J'avais le devoir de rectifier, à cette tribune, ce qu'avait dit M. Dronne à l'égard d'une conseillère municipale communiste du Nord.

M. Dronne. J'ai indiqué ce qu'avait dit la radio du Viet-Minh.

M. Léon David. J'avais le devoir de rétablir la vérité. *(Exclamations.)*

Un sénateur au centre. Laquelle?

M. le général Cornignion-Molinier. Chacun sa vérité!

M. Léon David. J'ai indiqué les paroles que notre camarade communiste avait pu prononcer, elle qui avait vécu pendant de longues années dans des camps de la mort, qui y avait terriblement souffert et qui en était revenue malade. Et je m'adresse ici à M. le ministre. Vous ne pouvez pas nier et vous n'avez pas nié dans d'autres occasions, devant des faits apportés par des témoignages qui ne viennent pas du parti communiste ou du groupe communiste...

M. Lelant. David Rousset!

M. Léon David. ...qu'il y a, au sein du corps expéditionnaire, des anciens miliciens libérés et qu'il y a, dans ce corps expéditionnaire, des hitlériens anciens S. S. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Avinin. Il y a des déserteurs dans tous les partis! *(Rires.)*

M. Léon David. Voilà la vérité! J'avais le devoir de la rétablir.

En tout cas, dans cette affaire de la guerre d'Indochine, ceux qui soutiennent le Gouvernement prennent aussi de graves responsabilités devant le pays.

D'ailleurs, il devient de plus en plus difficile de masquer cette situation. Les dernières mesures prises la font percer. A Marseille, de nombreux possédants résidant en Indochine arrivent en grand nombre, les poches bourrées de piastres et achètent des immeubles. Ils arrivent presque en même temps que les cercueils des soldats et les cargaisons de blessés, de malades et de fous.

Je n'en voudrais pour preuve que l'annonce qu'on nous fait: Le Pasteur arrive d'Indochine avec 1.700 blessés nouveaux en attendant l'arrivée des corps des marins exhumés à Haïphong. C'est une illustration cette arrivée d'une part des victimes et d'autre part de ceux qui se sont enrichis scandaleusement sur leurs cadavres. C'est une illustration de cette sale guerre d'Indochine. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

D'ailleurs, est-ce que la solution pacifique est possible? Voilà la question que beaucoup se posent. Certains, et même beaucoup, sont ébranlés par la situation. Quant à nous, nous répondons: oui, c'est possible. Je vais essayer de vous le démontrer.

Tous ceux qui, actuellement, veulent continuer la guerre, ou excuser leurs responsabilités dans le conflit, prétendent le contraire en prétendant que nous n'avons pas trouvé d'interlocuteurs. Ce n'est pas Bao Dai, certes, qui peut prétendre parler au nom de son peuple — c'est un récidiviste de la trahison — c'est Ho Chi Minh et son gouvernement, représentant l'immense majorité des hommes et des femmes du Vietnam.

M. le ministre d'Etat. Qu'en savez-vous?

M. Léon David. Il faut négocier. Le général Valluy — si ce n'est pas vrai, monsieur le ministre, vous démentirez — estime, paraît-il, qu'il serait préférable de le faire dès maintenant, afin de tenter un départ qui ne ressemblerait pas à un écrasement total.

M. le ministre d'Etat. Vous me demandez de démentir, monsieur David, je démens.

M. Léon David. En tout cas, vous n'avez pas démenti à l'Assemblée nationale, et pourtant vous étiez là.

Le peuple vietnamien et son Gouvernement n'ont pas de haine pour le peuple français. Ses ennemis, ce sont les colonialistes et les impérialistes. Ho Chi Minh a, plusieurs fois, proposé la paix, mais le Gouvernement français a choisi la solution de la force.

Le journaliste Léo Figuières, dont il a été question tout à l'heure, ...

M. Avinin. Il est recherché par la police!

M. Léon David. ... a fait un voyage en Indochine. Il a tenu une conférence de presse à son retour et a donné connaissance d'une proposition du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam. Cette proposition, c'était de procéder à l'échange des prisonniers.

Jusqu'à maintenant, les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune n'ont pas fait mention de ce fait nouveau dans l'histoire des guerres. On a échangé les prisonniers. Le Gouvernement français refusait de prendre en considération les propositions transmises par M. Léo Figuières, car, disait-il, elles ne sont pas officielles. Il fallut l'action populaire, il fallut des interpellateurs à l'Assemblée nationale, non pas des communistes, mais M. Charles Serre et M. Juge. Il fallut la démarche d'Ho Chi Minh auprès des organisations démocratiques françaises pour qu'il soit procédé à cet échange de prisonniers.

Il est certain que ces prisonniers et leurs familles sont très heureux d'avoir pu recouvrer la liberté. Cette initiative, on la doit à Ho Chi Minh. (*Exclamations!*)

Le Gouvernement français s'est vengé. Il a lancé un mandat d'arrêt contre M. Léo Figuières. Le 15 octobre dernier, peu après Cao-Bang, le gouvernement d'Ho Chi Minh faisait connaître, par sa radio, qu'il était disposé à rendre les blessés français et l'on vit alors ce fait sans précédent, des avions français utilisant des aérodromes entre les mains des troupes d'Ho Chi Minh ont pu évacuer les blessés français.

M. Georges Laffargue. Sous le pavillon de la Croix-Rouge!

M. Léon David. Et M. Letourneau n'a pas pu s'empêcher de dire — car les témoins sont bien vivants — que les blessés et les prisonniers avaient été traités avec humanité!

M. Georges Laffargue. Il n'y a pas que là-bas que l'on évacue les blessés; en France aussi!

A droite. C'est normal!

M. Léon David. C'est normal, dites-vous, mais pourquoi traitez-vous Ho Chi Minh et ses soldats d'assassins, alors que vous reconnaissez ici qu'il a permis à des avions français...

M. Ternynck. De la Croix-Rouge!

M. Pinton. Il n'y a pas que Thorez qui ait droit à des avions! (*Rires.*)

M. Léon David. ... d'atterrir sur les aérodromes pour aller chercher les blessés français. Il y a donc eu des interlocuteurs pour engager les négociations, puisque vous en avez engagé pour rapatrier des blessés et des prisonniers français. Toutes vos appréhensions sur l'avenir de ceux qui ont été vos amis, entre parenthèses, Ho Chi Minh y a répondu et il a dit: « Ils seront traités selon les lois de notre pays et suivant leur attitude présente et future. » Il n'y aura aucun massacre...

M. Georges Laffargue. Voyez le cardinal Mindszenty!

M. Léon David. ... Il entend avoir des relations fraternelles avec notre pays sur un pied d'égalité. Il faut donc négocier sur la base de la cessation immédiate des hostilités, par l'ouverture immédiate des négociations de paix, par la préparation du rapatriement du corps expéditionnaire, soldats, aviateurs et marins...

M. le général Corniglion-Molinier. Et les services d'intendance!

M. Léon David. ... Mais vous répondez à cela par des bombes au napalm que vous fournissent les Américains. Les conséquences peuvent être très redoutables. Ce désir de paix au Viet-Nam gagne de jour en jour notre peuple et nos soldats. Les répercussions et les perspectives de cette guerre provoquent l'émotion et l'impopularité. Et ce n'est pas le débarquement sur notre sol d'armes à l'usage de la nouvelle Wehrmacht, dont le Gouvernement vient d'accepter la reconstitution, qui apaisent l'inquiétude des Français et des Françaises.

Vous n'entendez pas les appels des mères françaises. Vous préférez frapper ceux qui s'en font l'écho. Vous amnistiez les collaborateurs. Vous laissez le bourreau de Paris, le général Oberg, libre d'agir à sa guise, à la prison de Fresnes.

Ce général nazi était au régime politique. Il avait un bureau et une secrétaire. Quand il a été question d'une diminution de la ration alimentaire des prisonniers, il a organisé un soulèvement à l'intérieur de la prison. Comme sanction, on l'a transféré à la Santé, où il doit vivre certainement dans des conditions analogues. Ce général nazi pouvait se permettre cette attitude...

M. Avinin. Et von Paulus, où l'avez-vous transféré, lui? (*Rires.*)

M. Léon David. ... car, lorsqu'il fut conduit, au début du mois de mai, à Fresnes, il se trouvait dans le même fourgon cellulaire que le résistant, patriote et partisan de la paix, de Saint-Brieuc, le camarade Quimper. Ce dernier avait les menottes aux poignets, tandis que le général nazi avait les mains libres et fumait la cigarette. Voilà comment on traite, d'une part, des Français et, d'autre part, des généraux nazis.

Ensuite, vous avez condamné à cinq ans de réclusion, c'est-à-dire à la mort lente, le valeureux marin de France, le second maître Henri Martin, résistant, patriote et partisan de la paix, pour avoir dénoncé la guerre au Viet-Nam à laquelle il avait participé.

M. Georges Laffargue. Soyez tranquille, à sa sortie de prison, vous en ferez un député, comme vous avez fait pour Marty!

M. Dutoit. Vous n'arrivez pas à la cheville de Marty!

M. Léon David. Mais deux officiers de la marine française, dans un geste qui les honore, se sont refusés à le condamner, montrant ainsi qu'ils étaient d'accord avec la courageuse attitude d'Henri Martin, que vous vouliez, vous, Gouvernement, faire condamner à dix ans de réclusion pour sabotage. Un troisième officier, devant la fausseté de cette accusation, s'y est refusé également et Martin a été acquitté de cette accusation tendant à une condamnation plus dure pour discréditer les partisans de la paix.

Henri Martin personnifie la lutte pour la paix au Viet-Nam et notre peuple, au cœur si généreux, épris de justice et de paix, saura imposer sa libération.

De nombreux comités déjà se créent un peu partout en sa faveur. Henri Martin doit être rendu à sa famille et à la liberté.

Le grand écrivain de la Résistance, Vercors, dans un article paru dans le journal *Les Lettres françaises*, se dresse contre la condamnation infligée à Henri Martin. Vercors accuse le gouvernement français, il dénonce les forfaitures et les crimes commis au Viet-Nam et, après avoir fixé sa position, il s'offre à qui voudra l'arrêter et l'emprisonner.

Cet anticommunisme vous pousse parfois à dire des choses que je considère comme insensées. Monsieur de Menditte, vous avez dit tout à l'heure que nous devrions rappeler aux Japonais leurs discordes avec les Chinois. Nous devrions leur rappeler que c'est la Russie qui les a battus en Mandchourie, leur rappeler que, dans le déséquilibre actuel de l'Asie, un Japon réarmé pourrait peut-être rétablir l'équilibre.

Monsieur de Menditte, il est une chose qu'il n'est pas besoin de leur rappeler: c'est la destruction totale de Nagasaki et d'Hiroshima par la bombe atomique, tuant des centaines de milliers de femmes et d'enfants, carbonisés, mourant dans d'horribles souffrances. (*Exclamations!*)

Cela vous gêne!

M. de Menditte. Vous y avez applaudi dans *L'Humanité!*

M. Léon David. Vous pouvez crier, j'attendrai, j'ai le temps.

M. Georges Laffargue. Les Russes avaient tellement peur d'y aller; il a fallu cela pour mettre fin à la guerre avec le Japon.

M. de Menditte. Pour la bombe atomique, je le répète, *L'Humanité* a été la première à applaudir.

Mlle Mireille Dumont. Vous voudriez recommencer!

M. Léon David. Je vous déclare qu'il n'est pas besoin de le rappeler, je répète cependant qu'un jour au Japon des bombes atomiques lâchées par des aviateurs américains ont tué des centaines de milliers d'innocents, de femmes et d'enfants, qui sont morts dans d'horribles souffrances.

M. Avinin. La Russie, courageuse, déclarait la guerre au Japon le lendemain.

M. Léon David. Il n'y a qu'à vous regarder pour savoir ce que vous pensez, il n'y a qu'à voir vos réactions. Vous êtes

prêts à accepter l'emploi éventuel de la bombe atomique avec les massacres que cela comporte; êtes-vous prêts à prendre cette responsabilité ?

M. le président. Je vous en prie, monsieur David. Restez dans le sujet. Il s'agit de l'Indochine!

M. Léon David. Vous êtes certainement, pour la plupart d'entre vous, inquiets sur le développement et l'extension du conflit. Ne soyez pas aveuglés par la croisade de l'anti-communisme et de l'anti-soviétisme qui a déjà fait tant de mal et qui risque d'en faire plus encore. Hitler cachait ses crimes derrière l'anti-communisme et l'anti-soviétisme.

Comprenez les désirs d'indépendance et d'émancipation des peuples asservis. N'acceptez pas que l'on y réponde par le fer et par le feu; n'acceptez plus les sacrifices de nos enfants pour des intérêts qui n'ont rien de national, rien de français.

Le congrès mondial de la paix qui s'est tenu à Varsovie, (*Exclamations!*) à la suite des entraves que lui a apportées le Gouvernement anglais, a réuni là-bas les délégués de 81 nations. Ils ont discuté librement, vous n'en doutez pas, vous avez lu la presse; ils ont apporté des points de vue différents, vous le savez bien et la volonté d'empêcher le crime a éclaté. Un appel a été adressé à l'Organisation des Nations Unies. Le congrès a démontré les larges possibilités d'union sur un problème aussi crucial que celui de la guerre et de la paix.

Le comité central de notre parti a lancé un appel à tous les Français et à toutes les Françaises, les invitant à s'unir partout, dans les usines comme dans les villes et les villages pour contraindre le Gouvernement à se prononcer en faveur d'un règlement pacifique de la guerre de Corée, pour le rapprochement des grandes puissances, pour la renonciation sans aucune équivoque à l'utilisation des armes atomiques et à l'extermination du genre humain. La paix est le bien de tous.

Permettez-moi, en terminant, de dire qu'à la faveur de cette discussion nous marquons notre volonté de voir s'arrêter la guerre d'Indochine, déjà si lourde de conséquences et pire encore, si cette guerre continue et s'aggrave.

Le peuple de France a le droit et le devoir de sauvegarder la vie de ses enfants, puisque le Gouvernement persiste à vouloir les faire tuer.

Quant à nous, nous lutterons pour la paix et nous appellerons les peuples à lutter tant que la paix ne sera pas définitivement assurée. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Avinin.

M. Avinin. Mesdames, messieurs, je m'excuse d'arriver presque à la fin d'une discussion déjà très longue et je dois vous dire que, si je parle après M. David, ce n'est pas à ce dernier que je tiens à m'adresser particulièrement dans ce débat.

Les arguments qu'il a développés à cette tribune, je les connais depuis un certain temps. J'ai même vu qu'il était en bonne forme et, si j'avais su qu'il parlait avant moi, j'aurais économisé dix francs ce matin, je n'aurais pas acheté l'*Humanité*. (*Rires.*)

M. Léon David. C'est très spirituel!

M. Avinin. Je voudrais d'abord vous dire que si le rassemblement des gauches m'a mandaté à cette tribune dans un aussi important débat, c'est peut-être à la suite des magnifiques exposés de mes collègues de Menditte et Dronne et de l'intervention de mon ami Héline; c'est peut-être aussi parce qu'il était nécessaire qu'à cette tribune, parlant de l'Indochine, une voix du rassemblement des gauches, qui n'a pas oublié Jules Ferry et qui demeure fidèle aux grandes traditions républicaines de la grandeur française, se fasse entendre; c'est peut-être aussi parce que je porte en moi quelques éclats des grenades des amis de M. David.

Je remercie d'abord M. Dronne et son patriotisme vigilant de tout ce qu'il a pu dire ici. Nous avons, notre collègue M. Dronne et moi-même, le droit de n'être pas toujours d'accord en politique, mais il y a une date que je ne pourrai oublier: c'est le 24 août 1944, où je représentais à la porte d'Italie le bureau du conseil national de la Résistance. Dans le premier char qui se présenta à nous, se trouvait le capitaine Dronne qui n'était pas rasé depuis huit jours et qui, sale comme un cochon (*Rires*), chantait *La Marseillaise*. (*Vifs applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Cela, mon cher collègue, je ne l'oublie pas et je n'oublie pas non plus la nuit où, sortant de la préfecture, nous avons traversé « à quatre pattes » la rue de Rivoli, sous la rafale des mitraillettes. Ceci a scellé entre nous un pacte que les étiquettes politiques et les couleurs du moment auraient beaucoup de peine à briser. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Nous avons, au rassemblement des gauches républicaines, une certaine formule: c'est d'être les rassembleurs des gens de bonne foi pour que la République vive.

Tout à l'heure, dans votre exposé magnifique, vous avez fait un grief au président du conseil pour son récent discours à l'Assemblée nationale et pour des propos qui, à vos yeux, n'étaient peut-être pas aussi nets que vous ou moi-même l'eussions désiré.

Mais, voyez-vous, mes chers collègues, lorsque le président du conseil a fait sur ce problème du Viet-Minh et de Ho Chi Minh, des réserves beaucoup plus verbales que réelles, j'ai pensé qu'il avait envers vous et vos amis, la politesse de ne pas tenir à accabler le haut commissaire de la France qui, à cette époque, a envoyé Ho Chi Minh à Paris.

C'est peut-être pour cela que, par une politesse excessive, le président Plevin a fait quelques réserves sur ce qu'était le Viet-Minh.

J'ai lu les divers ordres du jour proposés. Je crois qu'entre l'ordre du jour de nos collègues socialistes, le vôtre et celui du rassemblement des gauches républicaines, il y a tellement de points communs, qu'il est possible qu'à l'heure présente la nation tout entière puisse s'unir sur un ordre du jour commun.

Mais à ces trois ordres du jour, y compris à celui de mes amis, je fais une objection: le salut aux soldats: bien sûr! Mais je voudrais que l'on ajoutât aussi le salut aux hommes, aux femmes, aux enfants, aux civils de France qui sont là-bas et qui ne désespèrent pas, à ceux qui tiennent malgré la menace, malgré l'assassinat et qui savent qu'à une tribune française on les considère comme des trafiquants!!

Lorsque ces gens insultés tous les jours sont traités de trafiquants, de marchands de piastres, lorsque l'on prétend qu'arrivant à Marseille ils achètent des immeubles avec des piastres, je voudrais que l'ensemble du Parlement français se levât et dit: Non! à de telles calomnies. (*Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.*)

Ceux-là risquent leur vie tous les jours. Il est beaucoup plus agréable d'être à Paris que d'être à Saigon aujourd'hui.

M. Alfred Paget. Ou à Moscou!

M. Avinin. A Moscou, on y va quand on est malade. (*Rires et applaudissements.*)

Monsieur David, j'ai la lettre d'un colon d'Indochine, qui est actuellement dénué de ressources, dans un hôpital de votre ville de Marseille! Et vous êtes venu dire à cette tribune que les 6.000 Français d'Indochine étaient des colonialistes et des trafiquants de piastres!

Vraiment, vous ne sentez pas le drame que vous créez en Indochine, en risquant, par vos insultes, de décourager là-bas les meilleurs artisans de l'œuvre française.

M. Dronne. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Avinin. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Dronne, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Dronne. Je voudrais m'associer aux paroles de M. Avinin.

Il ne faut pas confondre les Français d'Indochine, avec quelques douzaines d'aigrefins qui font du trafic.

Les Français d'Indochine vivent dans des conditions extrêmement pénibles et même dangereuses, et ils sont, chacun dans son métier, de vrais combattants, parce qu'ils risquent leur « peau » tous les jours. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Avinin. Il y a en ce moment, à Paris — ceci pour confirmer les paroles de mon collègue Dronne — un journaliste français de Saigon rentré en France avec deux balles dans la tête. Je ne dirai pas d'où elles viennent. On n'a pas pu les extraire. C'est un homme qui représente là-bas la presse française, et M. le ministre des Etats associés a bien voulu reconnaître l'utilité de ses services en le nommant chevalier de la Légion d'honneur. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Parlons du problème militaire.

Je voudrais dire d'abord, et ceci est nécessaire, monsieur le ministre, même si je ne suis pas d'accord avec vous — au rassemblement des gauches, nous avons tellement pratiqué la liberté que nous ne sommes pas toujours d'accord même avec les ministres que nous aimons le mieux (*Très bien! très bien!*) — je voudrais, au moment où le conseil des ministres a décidé des changements considérables dans le commandement et l'administration de l'Indochine, non pas en son nom personnel mais au nom de mes amis, adresser au général Alessandri, au général Carpentier, au haut commissaire

Pignon, l'hommage du Parlement de la République pour les magnifiques services qu'ils ont rendus là-bas. (*Applaudissements sur quelques bancs à gauche.*)

Je sais qu'il est des moments où l'opinion exige des changements. Mais l'œuvre du général Alessandri, l'œuvre du général Carpentier, l'œuvre du haut commissaire Pignon, au travers des pires difficultés, il était nécessaire qu'à une des tribunes du Parlement français, elles soient souignées, et je demande à l'ensemble de mes amis de s'associer à cet hommage.

Je voudrais aussi vous dire, monsieur le ministre, que, certes, je crois que le nom magnifique du général de Lattre de Tassigny, qui représente tout le panache et toute la gloire de l'armée française, sera fort bien accueilli en Extrême-Orient.

Mais je voudrais vous dire aussi — et je voudrais le dire également au général de Lattre de Tassigny dont nous savons qu'il est le chef magnifique et prestigieux de l'armée française — qu'il fasse attention et qu'il parte entouré d'hommes qui connaissent bien le pays. Ne refaites pas la même erreur qu'en 1945 en envoyant là-bas des hommes infiniment brillants, mais ne connaissant rien aux problèmes d'Extrême-Orient. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

C'est ce que je vous demande, monsieur le ministre.

Dix ou douze bataillons, c'est tout ce qu'il nous manque pour couvrir le delta utile du Tonkin. L'invasion chinoise, dont vous avez peur, ne m'inquiète en aucune manière, car à partir du moment où une unité chinoise rentrera sur le golfe d'Indochine, ce sera la nation entière qui se dressera, malgré les ordres du parti communiste, contre l'envahisseur chinois que les Tonkinois, les Annamites et les Cochinchinois connaissent bien.

C'est pourquoi la menace du chantage chinois n'a aucune valeur en Indochine car, là-bas, le paysan, l'ouvrier, le coolie apprécient le Chinois. Les Indochinois du Nord ou du Sud savent se dire, devant la présence chinoise, qu'ils ont connu les pillages de 1945 jusqu'au 16^e parallèle. Ils se souviennent des villages pillés,

Vraiment, en ce temps d'avent, vous êtes les seuls croyants en cette matière. Je m'en excuse devant mes collègues du mouvement républicain populaire. (*Rires.*)

Donc, pour couvrir militairement, utilement le delta du Tonkin, nous avons besoin de dix à douze bataillons supplémentaires, pas un de plus. Nous avons besoin de quelques unités légères de la marine pour intercepter la contrebande d'armes qui ne passe pas par la Chine territoriale mais par Hainan, dans la baie d'Along. Si ces armes passaient par la Chine territoriale, malgré Mao Tsé Toung, les partisans anti-communistes les prendraient... pour les vendre! (*Rires.*)

Et puis, monsieur le ministre, il faut dire à l'Amérique combien elle s'est gravement trompée et combien elle n'a pas compris la position française en Extrême-Orient.

Il y a deux ans, je disais ces paroles au représentant des Etats-Unis d'Amérique à Saigon. Il faut dire à l'Amérique que notre combat en Indochine, celui pour lequel meurent tous les jours des fils de France, pour lequel pleurent des mères de France, c'est le même combat que celui de Corée pour lequel tous les jours meurent des fils d'Amérique et pleurent des mères d'Amérique. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*) C'est le même combat de la liberté. Le front de la liberté, il va du golfe de Bothnie à Constantinople, il traverse l'Himalaya, il finit au 38^e parallèle. C'est le combat entre la liberté et l'oppression. Il faut qu'une bonne fois l'Amérique et l'Angleterre le comprennent. L'Amérique menacée en Corée, la France menacée en Indochine, l'Angleterre peut-elle croire un instant qu'elle gardera Hong-Yong vingt-quatre heures de plus? Ne sait-elle pas que, lorsque ses cuirassés étaient coulés au large du Singapour, ils l'étaient par des avions qui portaient des bases japonaises installées dans l'Indochine française?

La réalité des accords entre les grandes nations libres est là, et c'est sur ce ton que, sur le plan international, nous devons parler. Il n'y a pas de guerre de Corée, il n'y a pas de guerre d'Indochine, il n'y a pas la présence anglaise à Hong-Kong ou autre chose; il y a le combat des hommes libres contre l'oppression dans le monde et rien d'autre! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*) Il faut que les représentants français le disent.

Un sénateur à l'extrême gauche. C'est de l'anticommunisme.

M. Avinin. Il n'est pas question d'anticommunisme. Croyez-moi, j'ai peur pour vous (*l'orateur s'adresse à l'extrême gauche*) parce qu'en ce moment vous armez le monde jaune — je le dis gravement — comme vous avez donné du pétrole à l'Allemagne hitlérienne en 1939 et en 1940.

Méfiez-vous! Si la situation se retourne, ce sera votre patrie d'élection qui sera la première visée par l'invasion de ceux que vous aurez armés, comme lorsqu'après avoir donné du

pétrole à Hitler, il a lancé ses chars contre vous sans que vous l'avez demandé. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.* — *Interruptions à l'extrême gauche.*)

Vous pourriez demander des bataillons de volontaires pour défendre Tobolsk. A ce moment-là, on vous en enverra, mes chers collègues, au nom de la civilisation occidentale. On vous enverra un bataillon pour défendre Tobolsk, car Irkoutsk sera déjà perdu!

Mes chers collègues, c'est pour cela qu'avec les observations que je viens de faire à M. le ministre je tenais à terminer cette intervention que le rassemblement des gauches républicaines m'a demandée.

Il me l'a demandée peut-être un peu sentimentalement, parce que, autant que le sont, sur le plan matériel, les soldats qui montent la garde auprès des tombes des soldats de Courbet, nous sommes, nous, au rassemblement des gauches, sur le plan moral, ceux qui montons la garde autour des présences que la III^e République a jetées dans le monde, et c'est pour que la IV^e République n'abandonne rien des présences et des prospérités que la III^e République a lancées à travers le monde, c'est pour que l'homme d'Indochine, le paysan d'Indochine, le coolie d'Indochine soit plus heureux dans le pays voisin — allez voir: il n'y a qu'Amsterdam et Saigon où les bicyclettes soient aussi nombreuses dans les rues; revenez et dites la vérité — c'est pour que cette œuvre magnifique de libération, de prospérité, d'émancipation humaine que fut celle de la III^e République, qui fut celle de Jules Ferry, ne soit pas compromise aujourd'hui que mes amis, monsieur le ministre, m'ont demandé d'intervenir rapidement et je m'excuse d'avoir été plus long que je n'aurais voulu l'être. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Marius Moutet.

M. Marius Moutet. Je pense qu'à l'heure actuelle il n'y a pas un Français qui ne doive se montrer profondément inquiet des événements qui se déroulent en Asie, parce que ces événements s'aggravent chaque jour et qu'ils sont intimement liés à la situation générale des puissances occidentales en Asie. Et si j'approuve M. Dronne d'avoir posé la question, je me demande dans quelle mesure le débat qu'il a institué n'est pas largement dépassé par les événements.

L'inquiétude n'est pas une raison pour perdre son sang-froid, au contraire; la menace d'une catastrophe doit permettre de rechercher avec lucidité les moyens par lesquels on pourrait l'éviter. Mais aucun homme sensé, dans ce pays, ne pourra dire qu'elle ne menace pas et qu'en Indochine nous soyons dans une situation meilleure que les troupes de l'organisation des Nations Unies en Corée.

Qu'est-ce qui a causé l'aggravation générale de la situation? C'est l'intervention de la Chine communiste. Etait-elle imprévisible et ne savions-nous pas que c'était l'élément essentiel sur lequel l'expansionnisme soviétique se basait pour sa politique, aussi bien en Asie qu'en Europe? A partir du moment où, dès 1946, nous savions que les armées de Mao Tsé Toung étaient préparées et que l'offensive était ainsi déclenchée, l'Asie était entièrement menacée et le monde occidental avec elle.

Cela, nous le disons depuis longtemps et nous savons qu'il fallait le prévoir. C'est dans cette atmosphère que se place le débat présent, dans lequel les événements de Caobang et de Langson constituent de douloureux avertissements pour ceux qui, peut-être, n'avaient pas encore vu clair. La situation s'est aggravée depuis lors, puisque les femmes et enfants français des régions de Hanoi et Haiphong sont en cours d'évacuation et que vous prenez l'un des plus illustres de nos chefs militaires, que vous retirez, au moins momentanément, du haut commandement international qu'il occupait pour l'envoyer en Indochine, ce qui est bien la preuve que vous-mêmes vous prévoyez des événements d'une gravité particulière.

C'est devant ces événements qu'il faut placer le débat présent. Bien sûr, Caobang démontre qu'il y a eu de lourdes erreurs. Si je suis bien renseigné, n'y avait-il pas eu, dès le mois de décembre 1949, une délibération du gouvernement Bidault, qui demandait que l'on abandonnât ces postes lointains et qu'il fussent repliés? Est-ce que dès le mois de mars 1950, le conseil supérieur de la défense nationale n'avait pas indiqué que l'on ne pouvait en conserver que dans la mesure où l'on aurait la certitude de pouvoir les évacuer rapidement? C'était là la position du ministre de la défense nationale d'alors qui était, si je ne me trompe, M. Plevin.

Et lorsqu'en juillet, au moment où la conférence de Pau s'est ouverte et où M. Pignon est venu, après des déclarations d'un optimisme que l'on peut bien qualifier d'extraordinaire, puisqu'il devait être démenti dans la semaine, lorsque le Gouvernement lui posa la question: qu'en est-il de Caobang? n'a-t-il pas répondu que le général Alessandri se faisait fort de garder Caobang malgré les directives qui avaient été données par le ministre?

Ensuite, M. Dronne a peut-être eu beaucoup de raisons d'indiquer dans quelles conditions extravagantes Caobang avait été évacué, comment l'alarme avait été donnée aux vingt mille hommes du Viet-Minh qui se trouvaient là, comment l'évacuation préalable de la population civile avait démontré que Caobang allait être abandonné, permettant ainsi de préparer l'embuscade dans laquelle allaient tomber, à la fois ceux qui évacuaient Caobang, la colonne Charton, et la colonne de secours qui allait essayer de lui dégager une route, la route coloniale numéro 4 dont on savait que, même au mois de mars 1950, elle était déjà coupée, et où il était pour ainsi dire impossible de circuler.

Les conditions d'évacuation paraissent donc avoir lourdement engagé certaines responsabilités. Il ne m'appartient pas de les faire valoir. Vous avez procédé à certains remplacements, ce qui prouve bien que vous avez estimé indispensables certains changements dans la direction et dans la situation générale. Mais je crois en effet que pour Caobang aussi bien que pour Langson, on a commis de lourdes erreurs.

M. Léger. Les erreurs se paient !

M. Marius Moutet. L'erreur la plus grave et la plus lourde est surtout celle de la dispersion des forces. Nous savons que nous n'avons qu'un corps expéditionnaire, si je puis m'exprimer ainsi, extrêmement réduit par rapport à l'étendue du territoire. Alors que, jusqu'à ce moment, on s'était efforcé de le maintenir dans une limite restreinte, voilà que brusquement, son extension se porte jusqu'à la limite de la frontière de Chine. On nous a dit : nous avons ainsi obtenu certains résultats au moment où les armées nationalistes ont reflué sur l'Indochine, nous avons ainsi empêché les armées communistes de suivre les gens qui venaient.

Il n'est pas moins vrai que cette extension était considérée comme dangereuse. Je suis convaincu que les renseignements que j'apporte doivent être bien près de la vérité et que le Gouvernement lui-même était alerté et inquiet de cette situation, car c'est la pire de toutes. On nous dit : il faut donner confiance en nous à ces populations. Qu'arrive-t-il : lorsqu'on a envoyé ces troupes pour les protéger, elles croient pouvoir s'y rallier, puis les troupes se retirent, mais alors les autres avancent et procèdent à des exécutions sauvages, à des destructions terribles de villages, à des massacres odieux de populations qui sont soupçonnées d'avoir apporté la moindre aide aux Français qui se trouvaient là. C'est la pire des politiques et c'est là où je crois qu'il y a eu une faute très grave.

On nous a dit : l'erreur vient de ce qu'il y a des politiques hésitantes. La France, après la guerre, a été une nation terriblement affaiblie. Même aujourd'hui, elle n'a peut-être pas les moyens nécessaires. Je ne pense pas que c'est en envoyant des renforts nouveaux et un peu plus de matériel qu'on résoudra rapidement par les armes la question indochinoise.

C'est là un problème d'une extrême difficulté et nous n'avons qu'à nous rappeler les simples luttes contre les pirates et, en particulier, contre le dernier d'entre eux, le Dé Tham. Il a fallu quinze ans pour le réduire précisément sur cette frontière chinoise qui permet de passer d'un pays à l'autre, qui est pour nous inviolable, mais qui ne l'est pas pour ceux en face desquels nous nous trouvons.

Nous pensons bien que les moyens militaires étaient insuffisants et nous l'avons assez souvent répété. Le 9 janvier 1948, je disais : « Ce serait une grande illusion de croire que, pour le problème indochinois, il y ait ce que notre esprit latin appellerait une solution. Que ce soit d'un côté ou de l'autre, ce n'est pas un problème qui puisse se résoudre avec facilité. Il évolue chaque jour ; une solution acceptable actuellement, ce serait la fin d'un régime d'hostilité, qui représente la part la plus lourde et la plus difficile de la tâche française. Cette solution-là, je ne la crois pas proche, quels que soient les moyens employés ». Ceci, à la fin de l'année 1947.

Par conséquent, même les moyens militaires que vous devez naturellement, dans la mesure de vos possibilités, employer, n'apporteront pas rapidement une décision ou une solution.

Alors, on a cherché les moyens politiques. Ces moyens politiques, c'étaient de traiter. Et qui donc nous conseillait de traiter ? C'était précisément, dans son rapport, le général Leclerc, en 1946. Ce dernier était à la base des négociations et disait : « Je ne peux pas aller au Tonkin, dans la situation présente, si nous n'avons pas un accord préalablement signé avec le gouvernement vietnamien ». Voilà quelle était, à ce moment-là, la position du général Leclerc. J'ai suffisamment le souvenir de ces événements pour que mes collègues puissent me faire confiance sur ce point.

C'est ce que j'expliquais à M. Mendès-France, quand il est venu me demander quels étaient les entretiens que j'avais eus, en deux circonstances différentes, avec le général Leclerc. En 1946, c'était par dépêches. En fin 1946, c'était lorsque nous devions ensemble partir pour le Tonkin, précisément pour

essayer d'empêcher les événements qui ont éclaté, exactement deux jours après, quand, à la tribune du Parlement, on eut annoncé notre départ pour essayer de trouver des moyens d'éviter une aggravation de la situation.

Mais ce qu'il faut que les Français sachent, et qu'ils rappellent à tout moment à l'opinion internationale, c'est que nous ne sommes au Tonkin qu'en vertu d'un accord librement signé par le représentant du gouvernement du Viet-Nam, c'est-à-dire par Ho Chi Minh. C'est un point certain. A ce moment, c'était l'accord du 6 mars 1946. Oh ! je le sais bien, ces accords valaient ce qu'ils valaient. Ils n'ont pas empêché le terrorisme de continuer.

C'est ainsi que, dans un discours à l'Assemblée nationale du 18 mars 1947, je citai des tracts répandus à ce moment-là, évidemment de la part du gouvernement du Viet-Minh et de ceux qui étaient opposés à tout accord, c'est-à-dire les communistes : « Front commun pour l'indépendance qu'il faut obtenir à tout prix ». « Les alliés accorderont l'indépendance ». « Nous emploierons le terrorisme pour obtenir ce que nous voulons, mais » — écoutez-bien le terme — « officiellement, nous garantissons la vie des Français ».

Ce n'est qu'un exemple, et je suis sûr qu'au ministère de la France d'outre-mer, et maintenant au ministère des Etats associés, nous retrouverons dans les dossiers toutes les instructions de Giap et autres sabotant les accords, celui du 6 mars 1946, comme le *modus vivendi* du 14 septembre 1946. Ces instructions montrent comment on signe ces accords pour avoir un répit ; c'est le moyen simplement d'obtenir une sorte de trêve et l'on reprendra la lutte après. Remarquez bien que je persiste dans l'opinion que j'émettais à la tribune de l'Assemblée le 18 mars 1947 lorsque je disais : « J'ai pourtant le sentiment qu'Ho Chi Minh a été impressionné par la France qu'il avait visitée, par les amis qui l'avaient reçu, par le fait que nous l'avions accueilli comme un véritable chef d'Etat, ce que nous n'aurions pas fait si nos intentions n'avaient pas été pures et si nous n'avions pas voulu nous orienter vers un régime de liberté pour son pays ».

La radio a donné il y a aujourd'hui dix jours, sur la chaîne nationale à treize heures quinze, le discours d'Ho Chi Minh lorsqu'il a quitté la France. C'était des remerciements chaleureux et l'expression de toute la confiance qu'il mettait dans la démocratie française.

J'avais ajouté : « Il est retourné là-bas — il n'est pas mauvais de relire les textes — et à son arrivée il a prononcé des paroles excellentes. Ce n'est que quinze jours après, devant l'assemblée dite nationale, qu'il s'est senti débordé par certains éléments extrémistes qui lui ont reproché de ne pas rapporter à la fois l'indépendance et l'unité. Et cependant c'était la promesse d'indépendance et d'unité qui était contenue dans la convention du 6 mars 1946 ».

J'indiquais, sur les renseignements que j'avais et qui m'étaient fournis par les services locaux, dans quelles conditions il était devenu le prisonnier d'un clan. Une note émanant du service de renseignements fournit des noms. Les véritables maîtres, ce sont les membres du comité central ; c'est le Tong Bô. J'ai le nom des hommes qui le composent et aucun n'est jamais apparu sur la scène. Il y a en particulier un Chinois de l'extrême gauche nationaliste du Kuomintang, qui n'est pas apparemment communiste, et un Japonais qui appartenait à cette secte de « l'aigle noir », comptant comme vous le savez à son actif l'assassinat d'un certain nombre de ministres japonais. Eh bien ! ce sont ceux-là qui en réalité ont commandé et l'ont emporté.

Alors je me suis rendu en Indochine, au lendemain même de ce triste massacre d'Hanoï. Là j'ai su que celui-ci n'a été limité que par un hasard, un eurasien fidèle prévenant le général Morlière qu'il fallait vivement faire rentrer les troupes — qui avaient été déconsignées et qui circulaient sans armes — ne l'oubliez pas, pour éviter des incidents — qu'il fallait les faire rentrer dans leurs casernements, sinon, à une heure fixée, publiée par une affiche que j'ai encore sous les yeux, les troupes étaient massacrées dans les dancings, les cafés et les cinémas. Cinquante-sept civils français ont été massacrés et plus de cinq cents enlevés comme otages.

M. Dronne. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

M. Marius Moutet. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Dronne, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Dronne. Je veux simplement vous apporter un témoignage. Quand Ho Chi Minh a traité avec nous, en mars 1946, il se trouvait au Tonkin dans une situation extrêmement précaire. Les Chinois, qui occupaient le pays, l'avaient mis à l'index. Il était même resté une journée le prisonnier du général Lou-Han. Le traité qu'Ho Chi Minh a passé avec nous le 6 mars 1946

lui a permis de se tirer d'un mauvais pas. Il était à la merci d'un coup de force de ses adversaires politiques ou des Chinois.

Ensuite, il a manœuvré avec infiniment d'astuce et, excusez-moi d'employer ce mot, il a « roulé » les représentants que nous avions là-bas. Il y avait non seulement le Viet-Minh, mais deux autres organisations politiques qui comprennent des éléments nationalistes non communistes, le Dong Minh Hoi, très inféodé aux Chinois, et le V. N. Q. D. D., parti des vieux nationalistes traditionnels.

M. Marius Moutet. C'est exact.

M. Dronne. Ces partis, hostiles au Viet Minh, étaient solidement installés dans certaines régions, le Hong Minh Hoi à Langson et à Hongay, le V. N. Q. D. D. à Hanoi et sur le fleuve Rouge.

Ho Chi Minh a manœuvré si habilement qu'il a obtenu le concours des chefs français et des troupes françaises pour liquider par la force les partis d'opposition, ces partis d'opposition, composés de vrais nationalistes non communistes avec lesquels — je le crois — il aurait été possible, en toute loyauté, de trouver plus tard un terrain d'entente. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur de nombreux bancs.*)

M. Marius Moutet. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ces points que, d'ailleurs, en diverses circonstances, j'ai pu rappeler moi-même.

Mais, tout de même, un orateur du parti communiste disait: « C'est vous qui ne voulez pas faire la paix. Voyez comme Ho Chi Minh est grand et généreux; il vous rend les otages. »

Je rapportai à ce sujet, lors de la séance du 18 mars 1947, que, lorsque j'étais en Indochine, préoccupé de la situation des otages, je disais à nos représentants: « Qu'avez-vous fait pour les délivrer? » Ils me répondaient: « Nous ne disposons d'aucun moyen ». J'ajoutais: « Eh bien ! et les consuls étrangers ? Et les représentants de la Croix-Rouge internationale ? Vous devriez les faire intervenir. Essayez, par eux, d'entrer en relation avec Ho Chi Minh et le gouvernement vietnamien. »

Les démarches ont été faites et elles ont abouti à quelques libérations sur les 500 otages que le gouvernement vietnamien niait tout d'abord avoir emmenés, car il prétendait n'avoir arrêté que des francs-tireurs, les armes à la main: dix-sept personnes de nationalité étrangère, surtout chinoise, ont été relâchées ainsi que dix-huit Français et Françaises, enfants ou femmes; tous les autres ont été gardés. Aucun des consuls n'a pu entrer en communication avec Ho Chi Minh.

Le représentant de la Croix-Rouge internationale, M. Aeschlimann, aurait pu intervenir. Je l'ai fait pressentir par l'amiral d'Argenlieu, qui ne voulait pas faire intervenir celui-ci pour ne pas négocier avec Ho Chi Minh. La Croix-Rouge internationale jouit d'une haute autorité. Or, M. Aeschlimann n'a pu entrer en rapport avec le Viet-Minh, et à ce moment-là, aucun des otages n'a pu être libéré.

Récemment, dans un but de propagande, on en a libéré cinquante-deux. Où sont les autres ? Pendant quatre ans, ils sont restés en zone Viet-Minh, ils ont été bien traités dit-on. Vous pensez ce que doit être le traitement de femmes, d'enfants, de vieillards. Combien en reste-t-il et combien les bons traitements en ont-ils empêchés de mourir ? C'est une statistique que nous voudrions bien voir dresser. Hélas ! nous ne le pourrons pas.

Aujourd'hui on vient nous dire: Mais que pouvez-vous contre un peuple qui réclame son indépendance ? Vous savez que vous n'y arriverez pas. Dire cela quand, à tous moments, nous avons été prêts à l'accorder !

Je me rappelle les termes de notre Constitution, monsieur Dronne, mais dans l'Union française, les peuples qui s'y trouvent ont le droit de réclamer leur indépendance totale.

Il faut maintenir les promesses qui ont été faites si nous voulons qu'on puisse y croire. C'est peut-être une de ces hésitations qui font que souvent nous avons été suspectés et cela vient de ce que, sur place, on n'avait pas exactement la même conception qu'à Paris; ainsi on ne pouvait pas donner le sentiment de ce que la France souhaitait vraiment dans le déroulement d'événements dont nous ne nous sommes, à aucun moment, dissimulé la gravité.

Aujourd'hui, c'est le peuple vietnamien qui s'émancipe ! Croyez-vous qu'il n'a pas reçu l'aide de l'étranger, aide en instructeurs pour former ses troupes, de façon à transformer une guerilla et un terrorisme en une guerre qui peut comporter des batailles rangées qui, jusqu'à ce jour, avaient été soigneusement évitées ! Ainsi avec la menace qui pèse sur les différentes frontières, si l'on évalue à plus d'un million les soldats qui se trouvent en Mandchourie, derrière la frontière de Corée, avec les effectifs qui l'ont déjà franchie, je crois qu'on a pu dénombrer au moins une centaine de milliers de soldats réguliers chinois sur la frontière d'Indochine elle-même, prêts à refluer derrière cette frontière, que nous ne

pouvons pas franchir, mais qu'ils franchiront, eux, monsieur Avinin, en se camouflant soigneusement en volontaires, comme ceux de la guerre d'Espagne.

Et si, en mars 1946, Ho Chi Minh a voulu que l'on mette à la porte les Chinois avec l'aide de la France, il n'aura aucune sorte de scrupule, si tant est que ce soit lui qui dirige les événements — ce que je ne crois pas — de les faire, cette fois, refluer sous une autre forme et une autre obédience.

Voilà la politique en face de laquelle nous nous trouvons: D'abord la Corée, puis l'Indochine. Mes collègues de la commission des affaires étrangères sont témoins que je leur ai dit, en juillet: « C'est ce qui va arriver, n'en doutez pas une seconde ! »

Evidemment, je sortais un peu pessimiste de ces réunions, mais quand on a une conviction, il faut bien la soutenir. Eh bien ! vous croyez que l'on s'arrêtera là ? Pensez-vous que c'est par hasard que les Chinois communistes sont allés au Thibet ? Qu'ont-ils à y faire ? Comme pays d'occupation, comme valeur économique, que représente le Thibet ? Rien.

Mais j'ai, dans un de mes dossiers, une étude très poussée du Thibet comme base de départ pour des avions et pour des troupes, avec l'indication des passages par où les convois peuvent aller avec facilité. Où ? Dans l'Inde !

Vous vous rappelez la vieille bataille de l'éléphant et de la baleine, c'est-à-dire la rivalité des Russes et des Anglais en Asie centrale. Eh bien ! la voilà maintenant, mais la baleine a repris la mer et l'éléphant, si lourd qu'il soit, a sauté la barrière. Maintenant les Chinois sont au Thibet et, en même temps, de l'autre côté, au Sin-Kiang.

Quand je vois alors le pandit Nehru nous proposer certaine politique, je me demande s'il a la notion de ce que c'est que le suicide.

Car c'est ce point de vue que nous devons avoir sous les yeux. Il y a un événement qui vient de le réveiller un peu: c'est l'affaire du Nepal. Je lisais, dans un journal communiste, avant-hier, qu'on accuse les Américains de conduire des menées au Nepal. (*Rires.*)

Ce qui est important, c'est l'avertissement. Nous savons que c'est un mensonge et que, vraisemblablement, il n'y a pas un Américain au Nepal. Mais attention, les avertissements sont aussi sérieux que le déclenchement des propagandes de paix. Le rythme de chacune d'elles correspond à une attaque et la camoufle. Le congrès mondial de Paris acclame les victoires de Mao Tsé Toung. La conférence de Stockholm, la propagande de Stockholm, c'est l'attaque sur la Corée. (*Très bien ! très bien !*)

M. Marc Rucart. C'est vrai !

M. Marius Moutet. Le congrès de Varsovie, c'est l'intervention de la Chine en Corée. Il y a là un rythme bien calculé. Il s'agit de démontrer qu'on ne veut que la paix, en même temps qu'on déchaîne les guerres. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Au même instant on dépose des ordres du jour comme celui-ci: cessez immédiatement les hostilités, commencez sans délai des pourparlers de paix. Mais pourquoi, de l'autre côté, ne le fait-on pas ? Pourquoi, de l'autre côté, ne vient-on pas nous dire: nous sommes prêts à conclure un armistice, avec les conditions les plus modestes ? Cet ordre du jour, il faut le proposer au Viet-Minh.

M. Georges Laffargue. C'est peut-être ce que M. Lecœur a demandé là-bas.

M. Marrane. Et votre ami Bonnet, qu'a-t-il demandé à Hitler ?

M. Marius Moutet. Ils doivent le savoir mieux que nous, puisqu'ils ont été leur allié depuis le pacte germano-soviétique. (*Interruptions à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. Marrane. C'est une calomnie !

M. Marius Moutet. Demandez aux pays baltes, à la Finlande, à la Pologne, si c'est une calomnie ! (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Je vais vous parler de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Excusez-moi de la faire, mais c'est pour vous montrer la suite de ma pensée; revenant en France en janvier 1947, j'ai dit: je ne crois pas que l'on puisse envisager comme moyen politique de traiter avec Ho Chi Minh. Nous l'avons trop souvent tenté.

M. Bollaert lui a envoyé deux émissaires. Le rapport du premier se termine ainsi: On nous a dit: faites comme les Anglais, commencez par partir, on verra après ! Telle est la fin du rapport de M. Mus. J'ai tenu à le relire avant de monter à cette tribune.

Vous voyez dans quelles conditions on peut faire la paix. Il faut d'abord s'en aller. Seulement, si moi j'ai dit: je ne crois pas qu'on puisse traiter avec Ho Chi Minh — je continue à penser ainsi — je n'étais pas d'accord avec tous mes amis. J'ai préféré abandonner un portefeuille que des convictions solides, car lorsque je crois qu'une chose est la vérité, on ne me fera jamais dire le contraire. Je n'ai pas contrarié ceux qui pensaient autrement. Mais de ceux qui, dans leurs rangs, prêchaient le rapprochement avec Ho Chi Minh pour essayer de traiter, il n'en reste plus qu'un et, encore, il a entièrement changé de position. Mais on peut se demander par qui étaient inspirés ceux qui demandaient à traiter avec Ho Chi Minh.

M. Marc Rucart. De qui parlez-vous ?

M. Marius Moutet. Je parle avec le même ton sybillin que certains orateurs parlant, tout à l'heure, de « certain parti ».

M. Léon David. M. Guy Mollet était de cet avis, ainsi que les congrès du parti socialiste !

Mlle Mireille Dumont. Mais cela n'a jamais été appliqué !

M. Marius Moutet. Parce que c'était absolument inapplicable et que l'on ne pouvait pas trouver un gouvernement pour traiter, pas plus d'ailleurs que l'on ne pouvait rencontrer Ho Chi Minh !

M. Marc Rucart. Nous sommes d'accord, mais si vous nous disiez qui n'était pas d'accord avec vous ?

M. Marius Moutet. Je ne cherche pas à faire dévier sur le plan intérieur un débat de cette gravité, de cette importance. *(Vifs applaudissements à gauche.)*

M. Marc Rucart. Si vous n'aviez rien dit, je n'aurais pas parlé.

M. Marius Moutet. Les moyens politiques, on les a recherchés ailleurs. On a fait appel à tous ceux qu'on appelait alors les familles spirituelles.

Là encore, il s'agit de savoir si l'on pouvait réussir dans cette conférence de janvier 1948. Voilà ma conclusion: « La décision que nous pouvons souhaiter, se résume en ceci: obtenir la paix par l'aide d'un gouvernement représentatif du peuple vietnamien, sans le concours duquel aucune pacification n'interviendra, s'il a la force et la volonté de faire respecter des accords qui peuvent être du plus total libéralisme ». Où se trouvent les éléments de ce Gouvernement ? Il est difficile de le savoir.

Ah! mesdames, messieurs, c'est ici qu'il faut regarder tout ce qui s'est passé et tout ce qui se passe en Asie. L'indépendance voulue et souhaitée par ces pays, est-ce que cela a été un moyen de les renforcer ? C'est aujourd'hui une cause d'effroyable faiblesse *(Très bien! très bien!)*, précisément, parce qu'ils n'ont pas eu — non par leur faute, mais peut-être par la nôtre — des gouvernements capables de les diriger.

Prenez la Malaisie, la Birmanie, l'Inde, le Pakistan, prenez encore les Philippines, l'Indonésie, dans tous les pays d'où les nations occidentales sont parties, redouble en ce moment la propagande communiste et partout les foyers d'incendie sont entretenus. Le feu couve sous la cendre pour éclater un jour ou l'autre. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. Dutoit. C'est votre régime qui craque !

Mme Girault. Les peuples seront libres malgré vous !

M. Marius Moutet. A la fin de 1947, je disais: « Une situation de cet ordre se place sur le plan international, et certaines des difficultés en face desquelles nous nous trouvons viennent de ce que telle ou telle fraction a derrière elle une puissance qui, à un titre ou à un autre, a intérêt à la soutenir pour des considérations idéologiques ou des intérêts correspondant à une volonté de puissance. »

Deux ans après, je pense toujours ainsi, et je viens défendre ce point de vue devant vous. Je crois qu'il ne peut pas en être autrement. Je vous l'ai dit le 10 mars 1950. Il aura fallu que Mao Tsé Toung réussisse à éliminer le gouvernement national et à être en contact avec la frontière d'Indochine et d'autres pays pour qu'on s'aperçoive de la nécessité d'une politique identique à celle poursuivie en Europe.

Mars 1950! Alors, ce que je viens de vous dire n'est pas nouveau. Tout le monde est bien obligé de se rendre à l'évidence. L'affaire d'Indochine n'est qu'un élément de la politique internationale, de sorte que si nous avons devant nous un ministre des Etats associés, qui représente d'ailleurs le Gouvernement tout entier, la discussion ne peut pas se placer sur le seul plan des pays associés. *(Très bien! — Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

M. Dronne demande: Par quel moyen entendez-vous redresser la situation? Quelqu'un répondit: Ce moyen, vous l'avez en main, monsieur le ministre. Naturellement, si la situation n'était pas si sérieuse, on aurait pu sourire, et je crois que vous-même auriez difficilement retenu un sourire, vous rendant bien compte des possibilités, face aux difficultés de l'heure.

Sur le plan international, qu'est-ce que cela veut dire? Les moyens politiques que nous pouvions avoir n'ont pas réussi. Les uns, avec Ho Chi Minh, ont échoué; les autres, avec Bao Dai, n'ont pas donné tout ce qu'on en pouvait espérer. Je n'ai jamais critiqué la solution Bao Dai; on fait ce que l'on peut; le gouvernement Bao Dai n'est ni meilleur ni pire que les autres gouvernements d'Asie; il est ce qu'il est.

M. Marrane. L'empereur des boîtes de nuit!

M. Marius Moutet. Bien entendu, on répond à tout avec des histoires de cette nature; vous pensez comme cela va peser dans la politique internationale! Et ils viennent dire ensuite que c'est nous qui envoyons nos soldats se faire tuer, après qu'ils ont ainsi traité ceux qui, tout de même, pouvaient être de nature à ramener dans leur pays une certaine confiance, une certaine paix. Il ne faut pas oublier que Bao Dai était le conseiller politique d'Ho Chi Minh et du premier gouvernement du Viet-Nam et qu'il n'a quitté ce gouvernement qu'au moment où celui-ci s'est transformé de gouvernement du Viet-Nam en gouvernement viet-minh, c'est-à-dire un gouvernement national qui renvoyait tous les éléments qui n'étaient pas purement communistes.

M. Léon David. C'est toujours la république démocratique du Viet-Nam! *(Rires.)*

M. Marius Moutet. Vous comprenez que le parti communiste choisit bien ses orateurs quand il envoie M. David traiter la question d'Indochine: il la traite avec son marteau!

Mlle Mireille Dumont. Avec beaucoup plus de bon sens et de vérité que vous!

M. Pinton. C'est une histoire marseillaise!

M. Marius Moutet. Les histoires marseillaises sont drôles, mais M. David, hélas! ne l'est pas!

M. Marrane. Et vous, alors!

M. Marius Moutet. Je ne suis pas comme vous, monsieur Marrane, un petit « rigolo », je suis un homme sérieux!

M. Marrane. On ne le dirait pas!

Mlle Mireille Dumont. Pour faire tuer les autres.

M. Marrane. Vous avez une lourde responsabilité dans la guerre du Viet-Nam, monsieur Moutet.

M. Dupic. Vous essayez de faire votre défense!

M. Marius Moutet. Voilà donc l'élément essentiel sur la politique générale: l'expansionnisme soviétique est basé sur le réarmement de la Chine communiste. Par conséquent, il devient d'autant plus fort que la Chine communiste triomphe. Il faut donc s'attendre à ce qu'il ne s'arrête pas à l'affaire de Corée, ni même au 38° parallèle, qu'il ne s'arrête pas à la frontière d'Indochine, ni au Népal, ni au Tibet, mais qu'il aille nécessairement beaucoup plus loin.

C'est alors qu'intervient la politique internationale que nous avons toujours demandé à notre ministre des affaires étrangères de mener, à savoir, une politique commune des puissances en Asie comme en Europe, ce que je disais en mars 1950 et ce que nous lui avons dit à deux ou trois reprises, chaque fois qu'il est venu devant votre commission: « Attention! c'est en Asie que le foyer d'incendie va s'allumer, mais s'il s'allume en Asie c'est naturellement pour venir en Europe ».

On se rend bien compte de ce calcul diabolique, absorber les forces des Nations Unies qui subissent un échec momentané mais qui, d'après ce qu'on vient de me dire, d'après les déclarations de M. Shinwell, ministre de la défense nationale de Grande-Bretagne: Nous n'abandonnerons pas la Corée. Ce discours vient d'être prononcé, paraît-il, à la Chambre des Communes. Je vous donne le renseignement pour ce qu'il vaut.

Heureusement! Mais, dans cette politique commune, l'Indochine est un élément. *(Très bien! à gauche.)* Vouloir la laisser sur le plan strictement français, je crois que c'est une lourde erreur. Il faut faire comprendre aux nations, comme d'autres d'entre vous l'ont dit déjà, que nous ne tiendrons pas l'Asie à bout de bras, que ce n'est pas nous, seuls, qui pouvons résister devant un torrent pareil.

On peut envoyer du matériel. Mais, matériel et effectifs, ceci compense cela. Matériel lourd ? Cela alourdit singulièrement les colonnes, et on attribue les premiers succès chinois en Corée, au fait que précisément une infanterie mobile, munie d'armements légers, était suffisante pour faire face à des armements en matériel lourd. Donc, le matériel ne répond pas à tout.

Il y a la question des effectifs. Nous savons bien que dans notre pays, en matière d'effectifs, nous détournerons tout ce que nous pourrions des préoccupations que nous avons en Europe. Nous n'arriverons jamais qu'à des effectifs assez réduits. Alors, que vous le vouliez ou non, que ce soit sur le plan matériel ou sur le plan politique, il est impossible que vous ne placiez pas l'affaire d'Indochine sur un plan international. Dans les négociations, à tout moment, c'est cela qui doit être votre premier souci. *(Applaudissements à gauche.)*

Il faut dire : les sacrifices, nous les avons faits, et faits aussi complets que possible.

Seulement, nous avons un malheur : c'est qu'au lieu de partir, nous sommes restés et que le Gouvernement, qui est là-bas, apparaît comme notre Gouvernement, alors qu'ailleurs il apparaît comme un gouvernement indépendant.

Seulement, si nous étions partis ou si nous partions, si le malheur des temps voulait nous obliger à nous rembarquer, quelle serait la situation ?

Nous connaissons, nous savons par les exemples antérieurs ce que le Viet-Minh est capable de faire à l'égard des populations qui, à un degré quelconque, ont manifesté une sympathie à la présence française. Vous savez que les massacres en masse ne sont pas faits pour les arrêter, ces gens qui, dans leur vocabulaire, ont toujours des papas, des mamans, des petiots. Les hommes, cela ne compte pas ! En réalité, quand il faut massacrer, ils massacrent *ad majorem Dei gloriam...*

M. Marrane. Avec des bombes au napalm !

M. Marius Moutet. ...comme tous les fanatiques, pour la plus grande gloire de leurs dieux, ce qui est exactement la même chose.

Alors, tout d'abord, c'est une sorte de trahison et d'abandon. Ensuite, sur ces 24 millions d'habitants, 7 millions ne sont pas Vietnamiens et ont eu confiance en la France. Que deviendront alors le Cambodge, le Laos, les pays Moï ? Voilà des conséquences auxquelles il faut penser. Nous devons dire à nos alliés : « Vous savez, vous aussi, que la machine continuera. Allez-vous à un nouveau Munich ? » Voilà la question à poser ou fixerez-vous une limite et un point d'arrêt au delà duquel vous n'irez pas ?

Dans la mesure où vous indiquerez votre volonté de résistance, vous travaillerez pour la paix. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Malheureusement, c'est ainsi qu'il faut poser le problème.

Alors, monsieur le ministre et à l'intention de tout le Gouvernement, je vous demande d'avoir égard à un homme qui a vécu avant vous et avec vous ce problème, et qui porte de lourdes responsabilités le front haut, parce qu'il a toujours travaillé pour son pays et pensé et agi en Français. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)* Dans cette lutte pour la liberté des peuples il faut un front en Asie comme en Europe. *(Applaudissements à gauche et au centre.)*

M. le président. La parole est à M. le général Petit.

M. le général Petit. Mesdames, messieurs, différents orateurs, à cette tribune, ont déjà fait un résumé des opérations militaires qui se sont traduites par le désastre de Cao-Bang. Je n'y reviendrai pas. Cependant, avant la bataille de Thatké, des renseignements avaient permis de déceler de nombreux et puissants bataillons ennemis dans le secteur. On ne prit pas les mesures qui s'imposaient et ce fut le désastre.

En étudiant ce douloureux événement, un journal parisien a écrit que : « les Viet Minh mettent sur pied des régiments réguliers et qu'ils sont aptes à manœuvrer dans un cadre tactique qui était bien au-dessus de leurs moyens, il y a un an à peine ».

Ceci explique sans doute pourquoi, au cours de la retraite de la garnison de Cao-Bang, les détachements du corps expéditionnaire aient eu à subir des pertes dont l'évaluation, d'après la presse, se situe entre 3.000 et 5.000 hommes.

L'apparition, à la bataille de Thatké, de forces du Viet Minh régulières, bien entraînées, bien commandées, dotées d'un armement et de moyens de transmissions modernes, marque sans doute un tournant de la guerre en Indochine. En tout cas elle nous amène à reconsidérer la situation militaire du pays.

Armement et transmissions modernes permettent, en effet, au commandement du Viet Minh de diriger des guérillas à tout moment, par conséquent d'intensifier leur action, tout en lui permettant en outre de coordonner l'action de ces guérillas et l'action des troupes régulières.

Il faut noter que l'armée de Ho Chi Minh agit dans son propre pays ; elle sait en utiliser au maximum les bois, les obstacles, le moindre repli de terrain, les moindres avantages topographiques. A peu près insaisissable, manœuvrant, se déplaçant à l'abri des vues et pendant la nuit, cette armée peut localement et par surprise rassembler les effectifs et les moyens matériels nécessaires pour engager le combat, comme disait Napoléon, et suivant un de ses principes, « du fort au faible ».

Les effectifs français, d'autres l'ont dit ici, sont par contre dispersés et, en grande partie, immobilisés. Le dispositif par petits postes ne peut pas tenir longtemps ; ces postes sont menacés d'être écrasés.

Une solution militaire consisterait à les replier sur de grands centres, ou mieux, sur de grandes bases maritimes. Il y a déjà longtemps que le repli sur de telles bases a été recommandé par des généraux particulièrement qualifiés. Mais le repli sur de telles bases équivaudrait à la liquidation de Bao Dai dont l'administration serait dans l'obligation de suivre les troupes françaises.

Bao Dai serait définitivement discrédité aux yeux des populations vietnamiennes qu'il contrôle et le Gouvernement français n'aurait plus aucune perspective politique en Indochine. C'est sans doute l'une des raisons pour lesquelles il ne s'est pas engagé dans cette voie.

Vers la mi-octobre, un homme politique de la majorité laissait entendre dans un discours qu'il prononçait à Marseille que la France n'était pas en mesure, seule, de redresser la situation. Il déclarait :

« Peut-on compter sur une aide extérieure suffisante et suffisamment rapide pour compléter l'effort de la France et de l'Union française ? Sinon, ne faudrait-il pas envisager qu'à un problème international soit apportée une solution internationale ? »

L'aide extérieure ne peut guère provenir que des Etats-Unis. Mais elle ne comportera que la fourniture de matériels. La France, elle, fournira de nouveaux effectifs pour lesquels le Gouvernement demandera des centaines et des centaines de milliards et cela, sans aucun espoir de succès militaires.

Quant à la solution internationale, l'adopter ce serait recourir à l'organisation des Nations Unies, et remettre la direction des opérations à l'état-major américain, avec conduite de la guerre à l'américaine.

En tout état de cause, la guerre en Indochine n'est plus désormais pour le Gouvernement, comme aux yeux du monde entier, une affaire exclusivement française. Cette constatation permet aux Vietnamiens d'affirmer qu'ils ne sont plus dans l'Union française. Elle permet aussi aux Français de dire, avec certitude, que l'Indochine est perdue pour l'Union française — ce à quoi, personnellement, je me refuse — et que nos soldats y tombent pour des intérêts étrangers.

J'ai déjà rappelé à cette tribune, ce que personne ne met en doute, c'est que nos officiers et nos sous-officiers de carrière ne sont pas des lâches et que, s'il s'agissait, vraiment, de la sauvegarde, de l'honneur et de l'intérêt de la France, ils seraient tous volontaires pour servir en Indochine.

Or, je tiens à citer ici le *Journal officiel* du 1^{er} octobre où figurent les listes de départ des officiers pour les T. O. E., c'est-à-dire pour l'Indochine. Il y a, en ce qui concerne l'infanterie, l'arme du sacrifice, un officier volontaire et soixante-sept désignés d'office. Ces chiffres sont significatifs.

M. Avinin. Il y a des généraux qu'on devrait mettre en prison !

M. Dupic. Il y a des parlementaires qui devraient aller faire la guerre au Viet-Nam.

M. le général Petit. On peut se rendre compte du moral qui peut animer ces officiers désignés « d'office », c'est-à-dire désignés contre leur gré. Je dois aussi rappeler, en ce qui concerne l'une des conséquences militaires de la guerre en Indochine, ce que déclarait M. Pleven, alors ministre de la défense nationale, devant votre commission de la défense nationale, à savoir que la stabilité des cadres ne serait pas obtenue aussi longtemps que durerait la guerre en Indochine. Ceci veut dire que dans les corps de troupe, les cadres officiers et sous-officiers de carrière sont toujours incomplets et soumis à de nombreuses mutations au détriment de l'instruction et du moral de la troupe.

D'ailleurs s'il y a un doute à ce sujet, je demande à mes collègues de la commission de la défense nationale d'interroger discrètement les officiers et les sous-officiers des corps de troupes. Je voudrais aussi signaler à votre attention le fait qu'à l'Assemblée nationale un député a cité le chiffre de 16.000 tués et disparus dans les deux derniers mois sans se voir opposer de démenti.

Est-il exact, aussi, monsieur le ministre, en ce qui concerne les officiers, que la guerre d'Indochine nous coûterait plus d'une promotion de Saint-Cyriens en deux ans ?

Devant la gravité de la situation militaire en Indochine, le Gouvernement a annoncé l'intensification de la guerre par des mesures dont les principales sont les suivantes: achèvement d'un renfort de 25 à 50.000 hommes, et je cite ici mon ancien chef, le général Legentilhomme qui, au début de la guerre, me disait: « Pour maîtriser ce pays, ce n'est pas 100.000 ou 150.000 hommes qu'il faudrait, c'est 500.000 ».

Autre mesure, c'est l'augmentation considérable des crédits pour la poursuite et l'intensification de cette guerre, la constitution d'une armée vietnamienne dont on a parlé et, avant tout, d'un matériel considérable, de nombreux bombardiers et d'un porte-avions.

On peut raisonnablement affirmer que militairement, dans ces conditions, cela ne changera rien à la situation générale.

Je le répète, les forces d'Ho-Chi-Minh, à peu près insaisissables et disposant d'un armement et de transmissions modernes, se battant chez elles et, par conséquent, bien renseignées sur le stationnement et les mouvements de nos troupes, seront toujours en mesure de procéder à des concentrations de moyens permettant au commandement d'attaquer « du fort au faible » et d'infliger à nos unités des échecs et des pertes sévères.

Nous avons aussi le devoir de voir les choses telles qu'elles sont. Il s'agit, pour cette guerre, comme on l'a dit tout à l'heure, pour le Gouvernement d'une expédition coloniale qui est menée, en fait, par un corps expéditionnaire; il s'agit pour Ho-Chi-Minh et le peuple vietnamien qui le suit d'une guerre de libération nationale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Du côté français, un moral assez bas du corps expéditionnaire; du côté vietnamien, un moral très élevé, celui d'hommes qui se battent pour l'indépendance de leur pays.

Le peuple vietnamien se bat avec témérité, avec un courage dont nos troupes sont les témoins, parce qu'il veut vivre libre, parce qu'il n'accepte plus de tutelle. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Avinin. C'est la différence qu'il y a entre lui et vous!

M. le général Petit. Aurions-nous donc accepté notre tâche tutélaire uniquement pour maintenir ce pays dans notre obéissance par la contrainte et par la guerre, avec tout ce qu'elle comporte de morts, de ruines et de souffrances?

La tutelle, si elle est correctement exercée, doit prendre fin le jour où le pays, jusqu'alors dirigé et conseillé, se sent en mesure d'assurer lui-même les charges et les obligations de sa propre souveraineté, le jour où ce pays considère que ses propres moyens et ses propres capacités le dispensent de faire appel au pays tutélaire.

A partir de ce moment où il n'est plus mineur, il doit, en toute logique, être émancipé et rester seul maître de son destin.

Enfin, notre peuple, généreux, veut la paix en Indochine; il aurait voulu, comme il était en droit de l'espérer, qu'entre la France et le Viet-Nam régnât une étroite amitié. Or, cette guerre que la France mène là-bas, guerre atroce, guerre épuisante, rompt tous les liens d'amitié qui s'étaient établis entre Français et Vietnamiens, imprégnés de la même culture française. C'est un fossé de haine que cette guerre a creusé — et qui n'a rien à voir avec la véritable civilisation chrétienne — un fossé qui ne fera que s'approfondir par l'intensification de la guerre. Et c'est l'amitié seule qui aurait permis de conserver l'Indochine dans le sein de l'Union française.

Je sais bien qu'à toutes ces observations, on peut être tenté de me répondre en invoquant la présence de Bao-Dai. Mais Bao-Dai ne représente qu'une faible fraction du peuple vietnamien, une petite partie des vietnamiens vivant sur les territoires occupés par nos troupes. Seul Ho Chi Minh compte, parce qu'il représente la grande majorité des peuples d'Indochine.

Je vous le demande, comme le demandent, vous le savez bien, des millions et des millions de Français: allons-nous continuer d'abord une guerre sans issue, une guerre abominable qui nous coûtera encore des milliers et des milliers de morts à ajouter à ceux qui sont déjà tombés là-bas, alors que l'honneur et l'intérêt du pays ne sont pas en cause? (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Voulons-nous que le peuple de France sombre dans le doute quant à son idéal de justice, de liberté et d'indépendance des peuples?

Pouvons-nous accepter qu'un peuple soit contraint à rester en tutelle malgré sa volonté?

Voulons-nous donc continuer à semer et à entretenir la haine entre deux peuples qui étaient appelés, par leur histoire commune, à vivre dans la plus belle amitié?

Ce sont là les questions qui se posent aujourd'hui. Il n'y a qu'une réponse, celle que veut, à coup sûr, la quasi unanimité des citoyens français: la paix au plus tôt avec le peuple vietnamien, par négociation avec son président Ho Chi Minh. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Ce sera la solution française, ce sera la paix qui correspond à l'honneur et aux intérêts de notre pays, en même temps qu'à ses traditions de justice et de liberté.

C'est ce que veut notre peuple, avec son simple et grand bon sens, et c'est lui qui triomphera. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat. Mesdames, messieurs, je voudrais tout d'abord remercier mon compatriote, M. le sénateur Dronne, d'avoir bien voulu me fournir l'occasion de venir m'expliquer devant le Conseil de la République, sur l'un des problèmes les plus cruciaux de la politique française, je pourrais même dire de la politique mondiale.

Je m'excuse auprès de vous, mesdames, messieurs, de monter à cette tribune à une heure un peu tardive. J'ai cru, néanmoins, comprendre que vous préféreriez voir terminer ce débat avant la suspension, et je m'excuse à l'avance si je ne refais pas devant vous un exposé absolument exhaustif de cette question.

Du reste, les orateurs qui m'ont précédé à cette tribune ont été parfaitement complets, chacun dans la question qu'il a abordée et c'est avec beaucoup de joie que l'on se rendra compte, à l'extérieur de cette enceinte, que tous ceux qui pensent français se sont trouvés d'accord sur l'essentiel des choses à faire en ce qui concerne la position de la France en Indochine.

C'est, en effet, l'un de ces problèmes nationaux sur lesquels il n'y a pas et il ne peut pas y avoir, en réalité, de problèmes de majorité. C'est un problème qui déborde et, de très loin, les frontières d'une majorité forcément passagère, temporaire, mais qui doit réunir tous ceux qui ont véritablement le sens des intérêts permanents de la patrie. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le sénateur Dronne m'a interrogé, ou plutôt — je me sens, pour l'instant, dans une position abusive — il a interrogé M. le président du conseil sur l'affaire de Caobang et sur les conséquences que le Gouvernement entendait en tirer.

Je crois que M. Dronne sera d'accord avec l'excellent discours qu'a prononcé mon prédécesseur rue Oudinot, M. Marius Moutet, pour reconnaître qu'à l'heure où vient cette question, posée depuis déjà longtemps, le problème a pris une ampleur singulièrement plus vaste et que c'est vraiment à l'échelle de l'Asie que nous devons aujourd'hui regarder comment se présente à nous ce problème d'Indochine.

C'est d'ailleurs compte tenu de la gravité de cette situation en Extrême-Orient que le Gouvernement a été amené à concentrer dans les mêmes mains la totalité des pouvoirs civils et ceux du commandant en chef et a ainsi appelé le général Delattre de Tassigny à prendre le commandement suprême à Saïgon. Nous pensons qu'il était utile, dans les heures graves qui sont les nôtres aujourd'hui, qu'un chef possédant les qualités et le prestige du général Delattre de Tassigny, pût à la fois rassurer l'opinion sur les événements actuels et la rassurer également sur les initiatives qu'il peut être utile de prendre, à un moment donné, dans la péninsule indochinoise.

Je voudrais cependant m'associer aux paroles prononcées tout à l'heure par celui qui représente ici les Français d'Indochine, mon ami M. Antoine Avinin, et je crois qu'il serait souverainement injuste de laisser partir d'Indochine des hommes qui, non seulement ont bien servi ce pays, mais qui ont grandement aidé la politique française à suivre le cours qu'elle devait suivre, qui l'ont aidée, bien entendu — car c'est ainsi dans ce pays — au péril de leur vie, mais aussi avec une pureté, une droiture et une honnêteté foncières, qui font qu'il est douloureux pour ceux qui les ont envoyés là-bas de les voir assimiler d'une manière vraiment scandaleuse à je ne sais quel gang de trafiquants. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

Mesdames, messieurs, si je veux rendre un hommage particulier à l'homme qui a eu les plus lourdes charges, M. Léon Pignon, je veux qu'à travers sa personne soit rendu hommage à la grande majorité du corps des fonctionnaires de France qui, dans ce pays, comme partout où ils servent, ont bien servi la France, et ont donné d'elle l'image qu'il convenait qu'on eût au loin de notre pays.

Pourtant, je ne voudrais pas avoir l'air de passer sous silence la question que M. Dronne m'a posée avec précision. Il m'a parlé de la douloureuse affaire de Caobang et de ses suites.

Vous m'excuserez si je ne reviens pas en détail sur l'opération elle-même qui a abouti à la tentative de retrait de la garnison de Caobang. A l'Assemblée nationale, M. le président du conseil, pendant que j'étais avec le général Juin en mission à Saïgon, en avait déjà donné un exposé aussi complet que lui permettait de le faire les renseignements qu'il possédait alors.

Lors du débat qui s'est engagé de nouveau devant l'Assemblée nationale, et non retour, le maximum de précisions a été fourni. Je ne discuterai pas avec M. Dronne ni sur la date, ni sur l'itinéraire. Ce que je me permets de dire se

ment en ce qui concerne la date, c'est qu'en effet peut-être y aurait-il eu une sécurité plus grande à faire cette opération quelques jours ou quelques semaines plus tard.

M. Dronne. Ou quelques mois avant !

M. le ministre d'Etat. Malgré tout, les avions volaient régulièrement dans ce secteur pendant les jours qui ont précédé l'opération. Ceci est si vrai que le général Carpentier, puis quelques jours après, le général Alessandri s'étaient rendus à Caobang, bien entendu par avion, pour s'entretenir des détails d'exécution avec le colonel Charton. Ce n'est qu'au dernier moment que le temps n'a pas permis aux opérations aériennes de prendre l'ampleur que l'on pouvait espérer.

J'ajoute que l'itinéraire primitivement prévu passait par Bachang, mais il a été modifié parce que, sur la R. C. 4 et malgré la chute de Dong-Khé, dans les dernières semaines qui avaient précédé l'opération, les patrouilles avaient circulé normalement sans que se soit manifestée, de la part de l'ennemi, une activité spéciale. Il faut bien dire que, si la colonne Charton n'avait pas été très lourdement retardée dans sa marche, il est assez vraisemblable que nous n'aurions pas eu à déplorer ce très cruel revers.

Après M. le sénateur Dronne et après tant d'orateurs qui m'ont précédé, je tiens, moi aussi, à rendre hommage au moral de nos troupes. Il n'est pas vrai de dire que ces troupes ont vu leur moral faiblir. J'ai vu les escarpés de Caobang et de That-Khé. Je suis allé le voir le lendemain de leur arrivée au repos à Do-Son. J'ai vu ces hommes assurément fatigués physiquement par cette lutte épuisante, blessés dans leur fierté de soldats et souvent dans leur chair même. Mais je leur dois ce témoignage que leur moral était magnifiquement intact et que tous n'attendaient que la possibilité de retourner au combat. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Partout où je suis allé, que ce soit au Nord d'Hanoi, que ce soit dans les postes de la Cochinchine, partout j'ai trouvé chez nos jeunes officiers, chez nos soldats, de quelque partie de l'Union française qu'ils fussent venus, le même admirable moral.

Si la France pleure aujourd'hui le sacrifice de tant de siens, si elle adresse l'expression de sa sympathie à tant de familles cruellement en deuil, elle a le droit d'être très fière des hommes qui la représentent là-bas et qui y défendent, avec l'indépendance de tant de familles, l'ensemble des libertés du monde. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

C'est dire que la France ne saurait abandonner ce combat et c'est la première conclusion que je voudrais donner dans ma réponse à M. le sénateur Dronne.

M. Avinin rappelait tout à l'heure aussi l'héroïsme des soldats français, et non seulement de ceux qui déployaient dans les jours actuels une telle somme de courage et de volonté, mais de tous ces soldats français qui, depuis la fin du XIX^e siècle, en passant par tant de combats où fut cruellement marqué le nom de Langson, pendant près de cent années, ont combattu pour que cette terre reste marquée du bénéfice de la présence française.

Non seulement nous sommes comptables de tout cet héroïsme mais nous sommes comptables aussi — M. Avinin avait raison de le rappeler — de ce que tous les Français ont fait dans ce pays.

Messieurs, un certain nombre d'entre vous sont allés en Indochine et ont pu admirer ce qu'est l'œuvre française, d'abord sur le plan de la santé publique, par ces admirables hôpitaux de Saïgon, de Pnom-Penh, d'Hanoi et peut-être aussi par tout cet équipement sanitaire qui avait couvert jusqu'au dernier village d'un réseau très serré de lutte contre les maladies. Tout un admirable effort a été fait pour chasser les grandes maladies endémiques de cette terre d'Indochine.

Il faut rappeler aussi tout ce qui a été fait sur le plan de l'instruction dans la grande université d'Hanoi, dans les lycées d'Hanoi, de Pnom-Penh et de Saïgon.

La France a le droit d'être grandement fière de tout cela ; et lorsque l'on voit l'appareil économique et social qui a été donné à ce pays, la productivité qui a été assurée à ses rizières, l'admirable effort que représentent les grandes plantations, les grandes industries des charbonnages et des cimenteries, on a bien le droit de dire qu'à l'heure où la France a libéré, et par sa volonté, appelé à l'indépendance ces Etats, elle ne les lance pas sans rien dans un monde difficile, mais qu'elle les a mis en mesure de devenir parmi les Etats d'Asie, les plus puissants au point de vue économique, comme au point de vue social.

On nous fait beaucoup de reproches, mais a-t-on le droit d'oublier que, de toute l'Asie du Sud-Est, c'est dans la péninsule indochinoise que le niveau de vie est le moins bas. Cela est bien dû à l'effort de quelqu'un, et, du haut de la tribune du

Parlement français, un ministre français a le droit et le devoir de dire que cela est dû à la France. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Mesdames, messieurs, cela ne justifie pas seulement, cela commande encore le devoir de la France de ne pas abandonner ces pays.

Il est une autre justification, que donnait tout à l'heure M. Marius Moutet. Ce n'est pas nous qui discuterons l'indépendance de ces Etats. Loin de nous l'idée de la leur contester, et au lendemain de Pau, je suis heureux de pouvoir redire ici que cela fut la politique de la France et que la liberté de ces trois Etats, leur indépendance, ne leur sera pas contestée ; que la France n'acceptera pas de reprendre de la main gauche ce qu'elle a donné de la main droite, et qu'il y a en France un principe qui est bon à appliquer, non seulement dans le droit, mais dans la politique : c'est que « donner et retenir ne vaut ».

Mais, ce qui est non moins vrai, c'est qu'à l'heure où nous sommes, les pays livrés à eux-mêmes — et les exemples qu'en a donnés M. Marius Moutet, en ce qui concerne l'Asie, sont assez probants — verraient disparaître jusqu'à toute trace de cette indépendance qu'ils auraient recouvrée pour si peu de temps.

Que l'on me dise donc quelle serait l'indépendance du Viet-Nam, du Cambodge et du Laos, le jour où l'armée française aurait vidé les lieux ? Et d'ailleurs, si tant de gens sont si pressés de la voir partir, c'est bien pour que l'Indochine tombe sous la férule de qui l'on sait et qu'à ce titre elle perde vraiment et son indépendance et ses libertés et toute sa souveraineté. *(Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)*

L'armée française restera dans ces pays pour protéger cette indépendance, ces libertés. Si elle le fait, elle sait qu'elle n'a de chance d'y réussir qu'en y assurant solidement l'Union française, c'est-à-dire le maintien d'une certaine forme de la présence française. Et cela, c'est bien le sens du combat qui est mené si généreusement par nos hommes dans cette terre lointaine, peut-être, mais si près de nous dans les heures que nous vivons.

Cette présence française, tout le monde l'a dit aussi, est rendue nécessaire par ce sens même du combat. Nous savons bien que nous ne sommes pas seuls en jeu dans cette affaire comme nous savons bien aussi — M. de Menditte me le rappelait tout à l'heure en citant, un peu abusivement, un de mes discours à l'Assemblée nationale — que ce conflit a un caractère international.

Monsieur de Menditte, cela n'est, hélas, que trop clair, mais il ne suffit pas que cela soit clair pour être reconnu.

Je m'étonne quelque peu que certains bons esprits puissent aujourd'hui, raisonnablement, songer au fait que nous puissions à la fois obtenir ce que je disais à l'instant, c'est-à-dire que la France soit appelée à être le garant permanent de l'indépendance et de la souveraineté de ces territoires au sein de l'Union française, et d'aboutir à une conclusion plus rapide de ce cruel conflit en faisant appel aux Nations unies.

Ceux d'entre nous qui ont fréquenté cette institution internationale savent fort bien qu'aujourd'hui — et c'est ce que j'ai dit à l'Assemblée — dans les données présentes du conflit, personne ne fera admettre son caractère international.

Je dis : dans les données présentes.

Mais là où je suis d'accord à la fois avec M. de Menditte, avec M. Dronne, comme avec M. Moutet et avec tous les orateurs qui m'ont fait l'honneur de me parler du haut de cette tribune, c'est sur l'appui international qui nous est nécessaire parce que nous savons bien que nous sommes dans une affaire où nous ne défendons pas seulement nos intérêts, mais aussi ceux de tout le monde libre. Il serait incroyable que nous nous fassions tuer tout seuls pour le compte de tout le monde. *(Applaudissements à gauche, au centre et à droite.)*

Tout le monde le sait, mais j'ai cru nécessaire d'indiquer très clairement quelles étaient les conséquences du caractère international de ce conflit.

Ne nous faisons pas d'illusions : cela ne nous retire aucunement nos propres charges, et il serait inutile de les camoufler.

J'ai dit à l'Assemblée nationale que si les mois qui viennent nous mettaient devant la nécessité de recourir à des moyens sans doute temporaires mais exceptionnels, et chacun sait ce que cela veut dire, je viendrai devant le Parlement pour lui demander ces moyens-là.

Je ne crois pas qu'aucun gouvernement puisse songer un instant à reculer devant ces moyens, s'ils devaient être les seuls qui lui permettent de protéger la vie du corps expéditionnaire français comme la vie de tous les Français civils qui, depuis si longtemps, ont travaillé dans ce pays.

C'est vous dire l'effort qui reste encore devant nous.

Je veux dire à M. Dronne que l'envoi de matériel n'est, en effet, pas suffisant, qu'il ne suffit pas de doter d'une manière plus parfaite, en moyens plus efficaces notre corps expéditionnaire.

Il n'en est pas moins vrai que tous les observateurs de l'Indochine, et j'ai entendu avec satisfaction M. Dronne le dire en passant, savent fort bien que la solution finale n'est pas dans un renforcement incessant et permanent des effectifs français stationnés en Indochine; car, M. Dronne l'a dit avec raison: ce n'est pas le rôle normal de ce corps expéditionnaire que d'être seul à assurer à la fois le maintien de l'ordre public et la progression de la pacification dans les trois états associés d'Indochine.

L'une des plus grandes difficultés devant laquelle nous sommes et l'une des causes de nos revers récents, est assurément que, depuis bien des années, l'une des missions essentielles et peut-être la mission essentielle du corps expéditionnaire a précisément été de faire face à cette tâche de pacification qu'il a d'ailleurs admirablement menée.

Et lorsqu'on nous dit, de ce côté-ci (*l'orateur désigne l'extrême gauche*) que les plus grandes forces vietnamiennes sont chez Ho Chi Minh, je suis bien obligé d'affirmer que, là où il y a la présence du drapeau français, là se trouvent les grandes masses vietnamiennes, et que, même, on y vient d'ailleurs pour y trouver une sécurité et une tranquillité relatives.

Si l'on peut constater la superficie relative des territoires occupés, personne n'a jamais songé à contester la proportion des populations qui vivent sous le gouvernement de Bao Dai et de celles qui vivent sous le gouvernement, sous le prétendu gouvernement d'Ho Chi Minh.

Cette fidélité des populations, c'est le témoignage même du succès des efforts de pacification effectué par les troupes françaises.

Mais la rançon de cet accord a été la dispersion, l'émiettement et l'immobilisme de ce corps expéditionnaire, car il s'est répandu sur l'ensemble de ces immenses territoires et — c'est là où le raisonnement qu'on a parfois opposé serait juste — si c'était le seul moyen de résoudre le problème d'Indochine, il faudrait peut-être songer à envoyer plusieurs centaines de milliers d'hommes.

Cependant, je ne crois pas, pas plus qu'aucun des observateurs d'Indochine, et personne d'ailleurs ne le croit, que ce soit la solution. La solution, je me garderai de la dire comme étant très simple. Elle est très difficile, parce qu'elle est imbriquée dans un ensemble international.

Mais en ce qui concerne nos propres rapports avec les rebelles du Viet-Minh, la solution est néanmoins — et que M. Dronne me fasse confiance, ce n'est pas à mes yeux une panacée — dans la montée aussi rapide que possible des forces nationales. Ce sont ces forces nationales, et du reste M. le sénateur de la Sarthe n'y faisait pas tout à l'heure d'objections, qui seront vraiment en mesure de tenir l'ordre public et d'assurer la pacification, cependant que notre corps expéditionnaire pourra alors se regrouper, retrouver sa mobilité et se porter comme appui à ces forces nationales au point où celles-ci pourraient être en danger.

Mais, mesdames, messieurs, je reconnais que cet effort, qui est aussi devant nous, est un effort qui nous demandera à la fois de l'argent et des cadres, que c'est un effort qui nous demandera aussi du temps. C'est pendant ce temps mort que je suis obligé de vous dire que je ne peux garantir les moyens auxquels je devrai peut-être recourir pour assurer là-bas tout ce que nous avons à y assurer.

Mesdames, messieurs, je ne veux pas prolonger le débat, car j'ai promis à M. le président, en prenant la parole si tard, de ne pas être trop long.

Je crois que vous aurez pu retenir de ce trop bref exposé, d'abord la volonté très déterminée du Gouvernement, qui a déjà reçu l'appui à ce sujet de l'Assemblée nationale, de tenir là-bas, de tenir pour deux raisons essentielles, qui sont d'abord le souci de l'honneur de la France pour tout ce qu'elle y a fait et ensuite le souci de notre solidarité à travers le monde dans la lutte qui est engagée par tous ceux qui croient à ce à quoi nous croyons.

La seconde constatation, c'est que, pour ce faire, les moyens seront donnés à nos hommes qui se battent, et que la démocratie, la France, continuera à faire ses efforts pour obtenir sur le plan international l'appui logique que nous devons avoir dans ce combat commun.

Mais, mesdames et messieurs, vous ne me pardonneriez pas si je descendais de cette tribune avant de vous avoir dit aussi que ce dont ont besoin nos hommes qui se battent là-bas, c'est de sentir l'unanimité nationale autour d'eux. Oh! je ne parle pas d'un certain secteur et il est même inutile, je crois, et il serait trop cruel de s'appesantir, et nous entendons tellement de choses qu'il nous paraît parfois entrer dans le jeu qu'on essaye de nous faire jouer de manifester sans arrêt une indignation qui ne peut être que permanente devant les propos tenus. Mais si l'on met à l'écart ces gens, il faut que nos soldats se sentent vraiment entourés d'affection, de confiance et de

fierité nationales, car ils ont ajouté et ils ajoutent de justes titres de gloire à notre histoire nationale, et nos enfants et nos petits enfants liront demain avec fierté dans les manuels d'histoire ce qu'ils auront fait là-bas.

Le premier geste de la solidarité nationale, c'est que, dans les assemblées du Parlement, je le disais en commençant, de tels débats n'apparaissent pas comme susceptibles de diviser des hommes qui, pour finir, pensent ensemble sur les choses essentielles qui conditionnent la vie de la nation. Et si j'ai un remerciement à adresser, c'est pour avoir senti à travers tous les discours des hommes qui furent à cette tribune tout à l'heure mes prédécesseurs et qui appartiennent à cette large fraction de l'Assemblée le même souffle, d'avoir compris, d'avoir senti la même résonance, la même continuité de pensée et de cœur. Je suis sûr, mesdames, messieurs, que jusqu'au bout de ces débats, vous saurez faire en sorte que se dégage le même sentiment, et au nom de nos soldats d'Indochine, de tout cœur, je vous en remercie (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je suis saisi de quatre propositions de résolution.

La première, présentée par M. Dronne, avec demande de priorité, est ainsi conçue: « Le Conseil de la République

« Exprime sa reconnaissance et son admiration aux combattants d'Indochine qui luttent pour la cause de la liberté et pour que vive l'Union française;

« Constate que nos revers et nos échecs sont, pour une très grande part, la conséquence d'une longue politique de tergiversations et de demi-mesures;

« Et invite le Gouvernement:

« 1° A poursuivre avec le maximum de netteté et d'énergie la politique d'indépendance des Etats associés au sein de l'Union française dans le respect réciproque des accords conclus et à veiller à ce que l'appartenance à l'Union française ne devienne pas une formule illusoire destinée à camoufler un séparatisme de fait;

« 2° A adapter l'effort militaire aux circonstances avec l'accord et la participation des Etats associés, dans le but de rétablir rapidement la paix et la sécurité;

« 3° A engager des conversations internationales en vue d'arriver à un accord de l'Occident sur la politique générale à suivre dans le Sud-Est asiatique. »

La deuxième proposition de résolution, présentée par M. Léon David et les membres du groupe communiste, est ainsi conçue:

« Le Conseil de la République,

« Considérant que la paix immédiate avec la République démocratique du Viet-Nam est possible;

« Invite le Gouvernement:

« 1° A cesser immédiatement les hostilités;

« 2° A engager sans délai des pourparlers de paix;

« 3° A préparer le rapatriement du corps expéditionnaire, soldats, aviateurs, marins. »

La troisième proposition de résolution, présentée par MM. Marcel Plaisant et Borgeaud, est ainsi conçue:

« Le Conseil de la République,

« Traduit la gratitude et l'admiration du peuple français aux combattants d'Indochine qui luttent pour la cause de la liberté et la défense de la civilisation occidentale;

« Invite le Gouvernement:

« A développer avec franchise la politique d'indépendance des Etats libres et associés à l'Union française dans le respect des accords passés;

« A donner à l'effort militaire toute son intensité avec la participation des Etats associés pour garantir la sécurité et préparer la paix. »

La quatrième proposition de résolution, présentée par MM. Marius Moutet, Charles-Cros et les membres du groupe socialiste, est ainsi conçue:

« Le Conseil de la République,

« Exprime sa reconnaissance et son admiration aux combattants d'Indochine qui luttent pour la cause de la liberté et pour que vive l'Union française;

« Et invite le Gouvernement:

« 1° A réaliser en pleine loyauté l'indépendance des Etats associés au sein de l'Union française, dans le respect réciproque des accords conclus;

« 2° A adopter l'effort militaire aux circonstances, avec la participation des Etats associés et le concours de nos alliés, dans le but de rétablir rapidement la paix et la sécurité;

« 3° A poursuivre les conversations internationales en vue d'une politique commune d'organisation de la défense de la liberté des peuples aussi bien en Asie qu'en Europe. »

Je répète que pour la première proposition de résolution, celle de M. Dronne, il y a une demande de priorité,

La parole est à M. Dronne.

M. Dronne. La proposition de résolution que j'ai déposée répond à une triple préoccupation :

Premièrement, celle de poursuivre la politique de l'indépendance des Etats associés au sein de l'Union française, mais à cette condition bien nette que cette indépendance n'évolue pas d'une façon telle qu'elle devienne rapidement une indépendance hors de l'Union française. Je suis très inquiet par certaines tendances qui se produisent tant en France qu'à l'étranger, tendances qui auraient pour objet de faire sortir les Etats d'Indochine de l'Union française et qui arriveraient à un séparatisme de fait.

Deuxième préoccupation : adapter l'effort militaire aux circonstances actuelles selon les modalités qui ont été indiquées, grâce à la constitution de troupes formées en grande partie d'éléments autochtones, mais avec l'encadrement français qui leur est nécessaire et dont on ne peut se passer sans danger faute de cadres locaux suffisants.

Je ne suis pas de ceux qui croient à la seule solution militaire. Je prétends qu'il y a une solution politique et que cette solution politique a besoin d'un instrument qui s'appelle l'armée.

A cet égard, je me permettrai de mettre le Conseil en garde contre une certaine tendance, qui s'est trop manifestée au sein de nos Assemblées, qui consiste à déclarer que nous manquons de moyens. Chaque fois qu'une telle déclaration est faite, elle est reprise par le Viet-Minh, qui l'amplifie par la voix de sa radio, et qui jette ainsi le trouble dans les populations.

Enfin, troisième préoccupation : il y a un problème qui dépasse le cadre français, c'est le problème général de la politique de l'Occident dans le Sud-Est asiatique. Dans ce compartiment très particulier du monde, il y a intérêt à arriver à un accord, à un alignement des politiques occidentales. Nos partenaires ont trop souvent méconnu nos intentions et en définitive ils se sont montrés infiniment moins réalistes que nous.

Je viens de voir plusieurs de mes collègues appartenant à différents groupes. A part certaines nuances, presque tous sont d'accord sur les buts à atteindre. Une phrase de la proposition de résolution que j'ai déposée inquiète certains d'entre eux, c'est le deuxième paragraphe qui constate que nos revers, nos échecs sont pour une très large part la conséquence d'une longue politique de tergiversations et de demi-mesures.

Je veux bien renoncer à porter un jugement sur la politique du passé. Je suis convaincu que nous récoltons maintenant les fruits des erreurs, des demi-mesures, des hésitations, des compromis des années passées. Mais, puisqu'un nombre important de collègues veulent bien se rallier aux buts précis qui sont mentionnés dans ma proposition de résolution, dans un sentiment d'union et d'apaisement, je suis prêt pour ma part à retirer le second paragraphe. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur divers bancs.*)

M. le président. Voici comment se présente le nouveau texte que M. Dronne me fait parvenir :

« Le Conseil de la République, exprime sa reconnaissance et son admiration aux combattants et aux populations d'Indochine qui luttent pour la cause de la liberté et pour que vive l'Union française. »

Le deuxième paragraphe, qui commence par les mots : « constate que... » et qui finit par les mots : « de demi-mesures. » est supprimé.

Le reste sans changement.

Je rappelle que M. Dronne avait déposé une demande de priorité pour sa première proposition de résolution. Est-elle maintenue pour la proposition de résolution modifiée ?

M. Dronne. Oui, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre d'Etat. Je tiens à remercier M. Dronne et ses amis d'avoir accepté de modifier cet ordre du jour de manière à ce qu'il puisse être voté par la plus large majorité de l'assemblée.

M. le président. Je m'excuse de vous interrompre, monsieur le ministre, il s'agit d'une proposition de résolution et non d'un ordre du jour. Je le précise afin qu'il n'y ait pas de conflit avec une autre assemblée.

On nous a accusés d'user, et même d'abuser, des questions orales. Je ne voudrais pas que, dans la bouche d'un membre du Gouvernement, on parlât d'un ordre du jour comme conclusion d'un débat sur une question orale. (*Très bien!*)

M. le ministre d'Etat. Je respecte trop les privilèges de cette assemblée pour ne pas vous présenter mes excuses pour cette mauvaise interprétation.

En ce qui concerne cette proposition de résolution, je remercie encore M. Dronne d'avoir bien voulu la modifier, de manière à

la rendre plus facile à voter par la plus grande majorité possible, dans l'esprit même où s'est déroulé ce débat. Je me permets de lui demander s'il ne croit pas qu'il rendrait ce vote plus facile en acceptant de modifier son premier paragraphe et je lui dis pourquoi.

Il est un point essentiel, surtout lorsque nous avons à traiter avec des Etats nouvellement venus à l'indépendance, qui par surcroît, il ne faut jamais l'oublier, sont à présent critiqués sur place par des adversaires qui leur reprochent de n'être pas assez jaloux de cette indépendance, c'est qu'il ne faut pas trop compliquer la vie de ces gouvernements en leur opposant des textes qui ont l'air d'être faits essentiellement pour les brider.

Je sais bien que ce n'est pas du tout votre intention, mais je vous prie de bien vouloir constater — un certain nombre d'entre vous l'ont dit et c'est pourquoi j'ai voulu le rappeler tout à l'heure — que cette appartenance à l'Union française, si elle devenait une formule illusoire et si elle camouflait un séparatisme de fait, eh bien! cette appartenance à l'Union française entendue de cette manière, cela voudrait dire la perte totale de l'indépendance.

Il n'est pas concevable un instant — et chacun de nous le sent bien — que ces peuples protègent leur indépendance, sauf dans un régime démocratique de liberté comme ceux que nous entendons ici, un régime démocratique de liberté qui protège cette indépendance en dehors du soutien, de l'appui que leur apporte une appartenance réelle, efficace et organique à l'Union française, sinon cette indépendance disparaîtrait d'elle-même.

Je crois donc que, sur le principe, il ne peut y avoir de discussion car ce serait se renier que de prétendre n'appartenir que par un fil ténu à l'Union française. Ce serait saper les fondements sur lesquels repose l'indépendance.

Dans ces conditions, étant donné, encore une fois, que M. Dronne est de ceux qui se sont rendus là-bas et qu'il connaît bien la susceptibilité légitime de ces extrême-orientaux, susceptibilité encore accrue aujourd'hui où ils ont à lutter dans des conditions pénibles pour assurer leur indépendance, je lui demande s'il ne lui paraît pas superflu d'ajouter ces deux lignes et s'il ne veut pas faciliter mon travail, en même temps que celui de l'Assemblée, ceci afin de voter, dans l'unanimité, un texte qui, vraiment, serait un témoignage de la volonté de la nation en ce qui concerne les problèmes d'Indochine.

M. Dronne. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dronne.

M. Dronne. Monsieur le ministre, malgré mon grand désir d'arriver à réunir le maximum de voix sur le texte présenté, je ne pense pas qu'il me soit possible de me rallier à votre thèse. Il n'est nullement dans mes intentions de brider une indépendance qui a été accordée dans le cadre des accords que nous avons approuvés ici même, au début de cette année. Ce que je veux, c'est marquer notre inquiétude devant certaine tendance qui consiste, purement et simplement, à sortir de l'Union française. Dans l'Union française, à moins qu'elle ne devienne un cadre vide, il y a un minimum d'attributions communes. En relisant l'article 62, je me demande avec angoisse si les nouveaux accords militaires, qui font l'objet de pourparlers à l'heure actuelle, et qui doivent venir remplacer certains accords conclus il y a moins d'un an, ne sortent pas du cadre de cet article. Il y a, en matière diplomatique, certaines procédures qui avaient été arrêtées d'un commun accord il y a un an et qui, maintenant, se trouvent dépassées.

Ce que j'ai voulu indiquer dans le texte proposé, c'est que l'Union française doit être une réalité bien vivante et bien solide et qu'elle ne doit pas devenir un cadre vide.

M. le président. Nous en sommes au nouveau texte de M. Dronne. J'ai demandé à M. Dronne, qui m'a répondu par l'affirmative, si la demande de priorité devait s'appliquer à ce texte. Je dois consulter le Conseil sur la priorité.

Nous verrons à examiner le fond tout à l'heure.

M. le ministre d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre d'Etat. Je m'excuse de retenir l'attention du Conseil de la République, mais il y a une question très importante qui, au passage, a été soulevée à l'instant par M. Dronne : celle des conventions militaires auxquelles il vient de faire allusion, à la suite d'une dépêche de l'Associated Press, parue dans certains journaux d'hier soir.

Je tiens à dire, ayant participé aux conversations à Dalat entre Sa Majesté Bao Dai et des personnalités diplomatiques et militaires françaises, que, lorsque nous avons examiné ces propositions de conventions militaires, il a été clairement établi que celles-ci seraient rédigées conformément aux accords du 8 mars, dans le cadre strict de ces accords, et qu'en particulier

Il ne pouvait pas être question — et du côté vietnamien on a été immédiatement d'accord sur ce point — que des armées nationales puissent être utilisées d'une manière « opérationnelle » — si vous me pardonnez ce néologisme — en dehors du commandement français et autrement que sous les ordres du commandement français. Car il est bien évident que, là où l'on se bat, il ne peut y avoir plusieurs commandements. Tout le monde en est parfaitement d'accord.

Je tiens à donner au Conseil de la République, sur ce point très important, cette précision que les conventions militaires cadrent parfaitement, dans leur esprit comme dans leur lettre, avec les dispositions des accords du 8 mars et des conventions subséquentes.

M. Dronne. Je suis content de vous l'entendre dire.

M. le ministre d'Etat. C'est pourquoi j'ai tenu à vous le dire.

M. le président. Monsieur Dronne, maintenez-vous votre texte ?

M. Dronne. Je le maintiens, monsieur le président.

M. le président. Je rappelle que M. Dronne a demandé la priorité pour son texte.

Je consulte le Conseil sur la demande de priorité.

(La priorité est accordée.)

M. le président. Sur le texte de M. Dronne, je suis saisi de deux amendements. Le premier, présenté par M. Durand-Réville, tend à modifier le paragraphe premier *in fine*, en remplaçant les mots : « ... et à veiller à ce que l'appartenance à l'Union française ne devienne pas une formule illusoire destinée à camoufler une séparation de fait », par les mots : « ...au sein de l'Union française résolument indivisible ».

La parole est à M. Durand-Réville pour soutenir son amendement.

M. Durand-Réville. Monsieur le président, j'aurais très volontiers voté, il le sait bien, la proposition de résolution de notre collègue, M. Dronne, si, dans la rédaction de son paragraphe 1^{er}, *in fine*, il n'avait fait allusion à une possibilité dont j'estime *a priori* qu'elle ne saurait exister.

Inviter à ce qu'une chose ne se produise pas est insuffisant en une matière aussi importante. Au contraire, par le terme de « résolument », nous ajoutons une expression de volonté qui me paraît renforcer le texte de M. Dronne et exprimer parfaitement la pensée de l'auteur de la proposition de résolution.

C'est la raison pour laquelle je me permets de proposer de modifier le paragraphe 1^{er} de la proposition de M. Dronne, modification qui ne touche en rien l'esprit du texte, mais le rend à la fois plus volontaire et plus compendieux.

M. le président. Votre amendement modifie bien le texte de M. Dronne à partir des mots : « ...dans le respect réciproque des accords conclus... » ?

M. Durand-Réville. Je m'excuse, monsieur le président, mais il y a une inversion qui m'a paru nécessaire pour l'intelligibilité du nouveau texte.

Voici comment se présenterait maintenant, avec mon amendement, le paragraphe 1^{er} de la résolution : « 1^o à poursuivre avec le maximum de netteté et d'énergie la politique de l'indépendance des Etats associés dans le respect réciproque des accords conclus au sein de l'Union française résolument indivisible ».

J'espère que, sur ce texte, l'unanimité de l'Assemblée peut se faire.

M. Dronne. Je demande la parole contre l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Dronne.

M. Dronne. Je demande pardon à mon collègue M. Durand-Réville, mais je tiens à cette rédaction première pour bien marquer notre volonté de ne pas souscrire à certaines tendances qui en réalité ont pour but de faire sortir les Etats associés de l'Union française.

« Résolument indivisible », oui, mesdames, messieurs, mais avec quel contenu ? C'est la raison pour laquelle je ne puis me rallier à l'amendement.

Je rappelle, en outre, que je n'ai souscrit aux demandes qui m'ont été faites de supprimer le second paragraphe qu'à la condition que le reste de la résolution soit adopté.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

Je mets l'amendement aux voix.

(Après une première épreuve à main levée et une seconde épreuve par assis et levé déclarées douteuses par le bureau, il est procédé par scrutin public. Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. MM. les secrétaires m'informent qu'il y a lieu de procéder à l'opération du pointage des votes.

— 8 —

MOTION D'ORDRE

M. le président. J'indique au Conseil qu'il restera ensuite à statuer sur l'amendement de M. Bertaud, puis sur la proposition de résolution de M. Dronne.

Dans ces conditions, le Conseil voudra sans doute, étant donné l'heure, renvoyer à mardi prochain la discussion de la proposition de résolution de M. Lodéon, sur l'incendie survenu dans la commune de Marin (Martinique) et de la proposition de résolution de M. Julien Gauthier, sur l'inondation du Tchad et de l'Oubangui. (Assentiment.)

Vous êtes d'accord, monsieur Lodéon ?

M. Lodéon. Oui, monsieur le président.

M. le président. Vous êtes d'accord, monsieur Gauthier ?

M. Julien Gauthier. Je suis d'accord, monsieur le président.

M. le président. Nous pourrions alors, pendant le pointage, examiner le projet de loi sur la ratification de la convention entre la France et la Yougoslavie, dont le rapporteur m'indique qu'il ne donnera lieu à aucune discussion, et examiner le projet de loi sur la ratification de la convention de Berne, à la reprise de la séance. (Assentiment.)

— 9 —

RATIFICATION D'UNE CONVENTION FRANCO-YOUGOSLAVE SUR LA SECURITE SOCIALE

Adoption d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. En conséquence, l'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention générale entre la France et la Yougoslavie sur la sécurité sociale intervenue le 5 janvier 1950. (N^{os} 756 et 792, année 1950.)

Le rapport de M. Abel-Durand a été distribué.

Quelqu'un demande-t-il la parole dans la discussion générale ?...

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.)

M. le président. Je donne lecture de l'article unique :

« Article unique. — Le Président de la République française est autorisé à ratifier la convention générale sur la sécurité sociale, conclue à Paris, le 5 janvier 1950, entre la France et la Yougoslavie.

« Un exemplaire de cette convention est annexé à la présente loi ».

Quelqu'un demande-t-il la parole ?...

Je mets aux voix l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

M. Southon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Southon.

M. Southon. Je demande au Conseil de la République de bien vouloir suspendre la séance jusqu'à vingt-deux heures trente.

M. Pinton. J'aimerais être fixé sur l'heure à laquelle viendra en discussion le projet de loi sur la ratification de la convention de Berne.

M. le président. A la reprise, monsieur Pinton. C'est sur l'heure de cette reprise que je vais consulter le Conseil.

Voix diverses. Vingt-deux heures ! Vingt-deux heures trente !

M. le président. Je consulte le Conseil sur l'heure la plus éloignée, c'est-à-dire vingt-deux heures trente.

(Après une épreuve à main levée déclarée douteuse par le bureau, le Conseil, par assis et levé, n'adopte pas cette proposition.)

M. le président. En conséquence, la séance sera reprise à vingt-deux heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt et une heures dix minutes, est reprise à vingt-deux heures vingt minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 10 —

CONVENTION INTERNATIONALE SUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

Adoption d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. Conformément à la décision prise par le Conseil de la République, avant la suspension, l'ordre du jour appelle maintenant la discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention d'union internationale de Berne révisée, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, conclue à Bruxelles le 26 juin 1948. (N^{os} 687 et 776, année 1950.)

Dans la discussion générale la parole est à M. le rapporteur de la commission de l'Éducation nationale.

M. Lassagne, rapporteur de la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. Mesdames, messieurs, l'Assemblée nationale a adopté sans débat le projet de loi qui vous est soumis aujourd'hui.

Il s'agit d'une de ces conventions internationales pour lesquelles la ratification autorisée par le Parlement ne comporte pas de possibilité de discussion. Il en est ainsi pour toutes les conventions internationales.

Un rapport vous a été distribué qui examine en détail les progrès réalisés au cours des dernières années, en particulier grâce aux efforts de la délégation française à Bruxelles.

Étant donné l'heure tardive et le vote purement symbolique qui interviendra sur ce projet de loi, je me bornerai à préciser les quelques avantages de la nouvelle rédaction qui est l'œuvre pour la plus grande part, de la délégation française à Bruxelles en juin 1948.

On peut dire que la convention de Berne a été singulièrement améliorée par cette dernière rédaction et que la conférence de Bruxelles a été celle de la consécration des disques, des écrans. Pratiquement, une série d'œuvres artistiques qui n'avaient pas encore été comprises dans la protection accordée par la convention internationale de Berne de 1886 l'a été, cette fois-ci, par la rédaction de l'article 2 qui comprend, en effet, les œuvres cinématographiques, les œuvres photographiques et les œuvres des arts appliqués.

Un des résultats les plus évidents de cette convention de Berne, modifiée à Bruxelles, a été l'unification du délai de protection *post mortem*, qui est désormais de cinquante ans après la mort de l'auteur. C'est également, comme on le voit à l'article 14 bis de la convention, la précision donnée aux droits de suite qui avaient été discutés au cours des précédentes conférences.

On note, avec une certaine satisfaction également, une confirmation importante du droit moral réservé à l'auteur. Pour ce qui concerne la préservation du droit de l'auteur, dans le cas d'enregistrement de son œuvre pour un usage radiophonique, la délégation française a proposé une rédaction qui donne satisfaction, je crois, à tout le monde.

Un des points les plus importants de cette nouvelle rédaction — je vous renvoie simplement, pour mémoire, au rapport n^o 776 qui examine les articles en détail — c'est qu'une juridiction internationale est maintenant admise pour les différends qui peuvent surgir entre divers États au sujet de l'application de cette convention.

Enfin, la langue française a été officialisée, puisqu'elle demeure la langue qui fera foi en cas de contestation, bien que l'anglais ait été admis pour la seconde rédaction du texte.

La commission de l'éducation nationale me charge donc de rapporter un avis favorable à la ratification de ce projet de loi.

M. le président. La parole est à M. Pinton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères.

M. Pinton, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Mes chers collègues, par un souci qui sera apprécié, je l'espère, par les représentants éventuels des commissions des économies, il n'est pas apparu nécessaire de rédiger un rapport écrit, et par conséquent imprimé, qui vous eût été distribué.

C'est que la commission nonobstant l'importance du texte qui vous est soumis a pensé qu'il se présentait dans des conditions telles que son approbation par vous fût, en effet, une nécessité.

Au demeurant, je voudrais seulement, au nom de la commission, présenter quelques observations.

La première est que la commission des affaires étrangères tient à signaler que la délégation française fut essentiellement représentée à cette convention ou à cette réunion de Bruxelles par son président, je veux dire M. Marcel Plaisant, qui a pris à ces débats une part fort importante et auquel nous devons faire revenir le bénéfice d'un certain nombre de dispositions heureuses qui furent présentées par la délégation française et retenues, au moins en grande partie, par la réunion internationale.

La seconde observation — car on ne me comprendrait pas ou on ne me reconnaîtrait pas si je ne faisais que des éloges — c'est d'exprimer cette constatation, qui est maintenant un regret, car voici une convention qui a été signée en juin 1948, qui ne pouvait soulever ni polémique, ni débat international, et pour laquelle il a fallu attendre deux ans et demi avant qu'elle ne soit soumise, pour approbation, au Parlement. C'est, en effet, une méthode dont nous avons l'habitude. Je crois qu'il était du devoir de la commission des affaires étrangères d'en exprimer le regret puisqu'il s'agit de questions internationales, pour lesquelles trop souvent — je ne sais pas si c'est le cas — il arrive que ce soit la France qui apporte la dernière sa ratification.

M. Pellenc. L'administration a l'éternité devant elle!

M. le rapporteur pour avis. Enfin, une autre observation, et celle-ci beaucoup plus aimable si j'ose dire, c'est que les conventions de ce genre nous aident par le rapprochement des nations et d'abord des nations européennes à préparer cette unité fonctionnelle comme l'on disait à Strasbourg qui, paraît-il, a plus de chance d'assurer la réalisation de l'Europe que des propositions institutionnelles ou constitutionnelles ainsi que disent nos amis anglais.

Enfin, dernière constatation: on a dit que certaines dispositions n'ont pu être admises bien que souhaitées par l'immense majorité des délégués parce que la nécessité d'un vote d'unanimité a amené, comme par hasard d'ailleurs, devant l'opposition d'une délégation anglo-saxonne, à écarter un certain nombre de dispositions qui eussent eu un effet heureux.

Telles sont les observations que je voulais présenter au sujet d'une convention qui, par un miracle que je soumetts à votre appréciation, réunit pratiquement tous les États d'Europe et quelle que soit leur position par rapport au rideau de fer. Ne sont, en effet, exceptés de cette convention que — je m'excuse de les unir pour l'occasion, mais il faut profiter d'une possibilité que nous avons — n'en sont en effet exceptés par leur propre proposition que l'U. R. S. S. d'une part et les États-Unis d'Amérique d'autre part.

Ceci étant, et sans vouloir tirer des appréciations ou des conclusions de cette situation, la commission des affaires étrangères unanime vous demande d'adopter le projet qui vous est soumis.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.)

M. le président. Je donne lecture de l'article unique:

« Article unique. — Le Président de la République française est autorisé à ratifier la convention d'union internationale de Berne révisée, pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, conclue à Bruxelles le 26 juin 1948 et dont le texte est annexé à la présente loi ».

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

SITUATION EN INDOCHINE

Suite de la discussion d'une question orale.

M. le président. Nous allons reprendre maintenant la discussion sur la question orale avec débat de M. Dronne sur la situation en Indochine.

Nous poursuivons l'examen de la proposition de résolution présentée par M. Dronne en conclusion de ce débat.

Voici le résultat du pointage du scrutin sur l'amendement de M. Durand-Réville :

Nombre de votants.....	205
Majorité absolue.....	148
Pour l'adoption.....	150
Contre	145

Le Conseil de la République a adopté.

La première partie du texte de la proposition de résolution de M. Dronne modifiée par l'amendement qui vient d'être adopté, se lit donc comme suit :

« Le Conseil de la République exprime sa reconnaissance et son admiration aux combattants et aux populations d'Indochine qui luttent pour la cause de la liberté et pour que vive l'Union française ;

« Et invite le Gouvernement :

« 1° A poursuivre avec le maximum de netteté et d'énergie la politique de l'indépendance des Etats associés dans le respect réciproque des accords conclus au sein de l'Union française résolument indivisible ».

Il reste maintenant à examiner de la proposition de M. Dronne les deuxième et troisième paragraphes dont je rappelle le texte :

« 2° A adapter l'effort militaire aux circonstances avec l'accord et la participation des Etats Associés, dans le but de rétablir rapidement la paix et la sécurité :

« 3° A engager des conversations internationales en vue d'arriver à un accord de l'Occident sur la politique générale à suivre dans le Sud-Est asiatique. »

Personne ne demande la parole sur le paragraphe 2° ?

Je le mets aux voix.

(Le deuxième paragraphe est adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole sur paragraphe 3° ?...

Je le mets aux voix.

(Le troisième paragraphe est adopté.)

M. le président. Par voie d'amendement, M. Bertaud propose de compléter la proposition de résolution de M. Dronne par un paragraphe 4° ainsi conçu :

« 4° A prendre dans la métropole et dans l'Union française toutes dispositions utiles pour mettre fin à la campagne de démoralisation et de sabotage dont sont victimes moralement et physiquement ceux qui, autour du drapeau tricolore, ont la charge de maintenir partout la présence de la France et le respect des idées généreuses avec lesquelles elle s'identifie. »

La parole est à M. Bertaud.

M. Bertaud. Mes chers collègues, en présentant cet amendement, je n'avais pas du tout l'intention de prolonger le débat, mais simplement d'exprimer l'opinion d'anciens combattants et de combattants d'Indochine qui s'étonnent qu'après les magnifiques discours que l'on prononce à leur intention, après les manifestations de sympathie qu'on leur prodigue officiellement et officieusement, rien ne soit fait à l'intérieur du pays pour leur éviter l'impression d'être assassinés par derrière.

Nous avons malheureusement trop souvent l'occasion d'entendre ces doléances et d'enregistrer des plaintes qui, à notre avis, ne sont que trop fondées. Ma commune a, en effet, le triste privilège de posséder dans ses limites un cimetière militaire d'abord et un hôpital militaire ensuite et c'est trop souvent qu'il m'est donné de voir de nombreux combattants d'Indochine, rapatriés et hospitalisés parce que blessés ou malades, s'indigner que l'on tolère dans la métropole et dans l'Union française une propagande qui a pour effet d'entretenir chez les populations contre lesquelles ils combattent l'impression que les soldats français sont abandonnés et la certitude qu'elles possèdent en France même des auxiliaires précieux, dont elles peuvent attendre, non pas seulement des encouragements, mais de l'argent et des armes. Les adversaires de nos soldats comptent sur cette aide qui se manifeste ouvertement et impunément à l'intérieur même de notre territoire. Et nos combattants s'indignent de cette situation qui risque en se prolongeant de les transformer en martyrs sans profit pour quiconque.

Si quelques-uns de ceux dont la lente agonie s'achève, soit en Indochine, soit dans nos hôpitaux, s'étaient trouvés tout à l'heure dans les tribunes du public, ils se seraient étonnés sans doute des criminels propos tenus par un général soi-disant français que l'on peut voir mêler ses votes avec un parti...

M. le président. Non, monsieur Bertaud, ne parlez pas ainsi !

M. Léon David. Vous auriez pu attendre que M. le général Petit fût là pour parler ainsi. Vous êtes un insulteur !

M. Bertaud. Ils se seraient étonnés, dis-je, d'entendre un général prendre la défense, directement ou indirectement, de ceux que nos soldats sont appelés légalement à combattre. Quelles que soient les réactions que je provoque, je considère qu'il est de mon devoir de parlementaire français de m'insurger toutes les fois qu'officiellement ou officieusement on met en cause l'honneur de nos soldats et que l'on mésestime la valeur de leurs sacrifices. Il peut paraître conforme à une certaine doctrine de se montrer les amis de ceux qui se révèlent partout comme les pires adversaires de l'Union française, de ceux qui chaque jour ajoutent un deuil nouveau à déjà tant de deuils, mais il est nécessaire que la voix de nos combattants se fasse aussi entendre... Et ce soir c'est ma voix qu'ils ont bien voulu emprunter.

Il y a quelques jours, j'ai eu le cruel devoir d'informer deux pères de familles de ma commune que leur fils était tombé lors des combats d'octobre en Indochine ; et lorsqu'ils ont appris ces nouvelles cruelles ils m'ont dit, comme les combattants que j'avais vus : « Les véritables assassins de nos enfants ne sont pas au Viet-Minh, ce sont ceux qui, sous le couvert de l'immunité parlementaire ou sous le couvert d'une défense exagérée de la démocratie, peuvent justement, par une propagande néfaste, permettre aux hommes du Viet-Minh de poursuivre impunément une campagne dont, en définitive, le sang de nos soldats fait les frais. »

C'est pour cela, monsieur le président, mes chers collègues, qu'au nom des morts et des blessés d'Extrême-Orient, je demande que l'on ajoute aux trois paragraphes de la proposition de résolution que vous avez bien voulu voter un quatrième paragraphe qui permettra au Gouvernement de poursuivre ceux qui, directement ou indirectement, sont la cause peut-être de la prolongation de la guerre en Indochine, sont la cause que chaque jour des hommes tombent et seront la cause peut-être demain que nos soldats et leurs chefs, n'ayant plus confiance en ceux qui devraient les aider, hésiteront à participer aux relèves, se demanderont si armes, vivres et matériels leur parviendront en temps utile et se poseront la question de savoir si c'est vraiment la peine de se sacrifier alors que rien n'est fait, par ceux qui devraient le faire, pour empêcher qu'on ne les trahisse après les avoir insultés, ou qu'on ne les insulte après les avoir trahis. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite et sur divers bancs au centre et à droite.)*

M. Léon David. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. David, contre l'amendement.

M. Léon David. Vous me permettez, en l'absence du général Petit, de protester...

M. Le Basser. Il n'a qu'à être là !

M. Léon David. ... contre les paroles prononcées par M. Bertaud. Je tiens à déclarer que, si le général Petit était là, il se défendrait lui-même contre les accusations qui ont été portées contre lui, mais je puis, en tout cas, indiquer qu'il a toujours fait son devoir de Français et que ce n'est pas à vous, monsieur Bertaud, de lui reprocher le contraire.

Je voudrais ensuite indiquer que l'amendement de M. Bertaud est un appel à la répression contre les partisans de la paix, contre ceux qui réclament le retour du corps expéditionnaire, contre les mères des tués au Vietnam qui ont protesté devant les ambassades pour que les autres enfants de France ne subissent pas le même sort.

C'est un appel fasciste, c'est un appel à la répression contre ceux qui veulent la paix, pour notre pays et pour tous les peuples. Et quand vous prétendez qu'il n'y a pas de sanctions prises contre les partisans de la paix, vous semblez ignorer que déjà cinq ouvriers de Cannes-La Bocca sont emprisonnés pour un an à Marseille, que le second maître Henri Martin a été condamné à cinq ans de réclusion et qu'un certain nombre de personnes qui ont bataillé pour la paix sont actuellement inculpées par ce Gouvernement.

C'est pour ces raisons, c'est parce que cet appel est destiné à emprisonner ceux qui veulent la paix, pour pouvoir permettre aux fauteurs de guerre de continuer leur œuvre de mort, que nous voterons contre l'amendement. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. Bertaud. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bertaud.

M. Bertaud. Je suis très heureux de la protestation de notre collègue M. David parce qu'il avoue implicitement et explicitement que toutes les organisations de sabotage qui sont visées dans cet article, n'en déplaise aux déclarations officielles du parti communiste et de *l'Humanité*, sont bien le fait de ce parti communiste, présent partout, mais partout camouflé.

M. Léon David. Des partisans de la paix.

M. Bertaud. En ce qui concerne les pères de famille, mon cher collègue, je suis mieux placé que vous pour les connaître, car j'en vois constamment qui viennent, justement, s'indigner que l'on ne prenne pas contre vous les mesures qui s'imposent.

Je me permets de préciser l'exemple récent que j'évoquais tout à l'heure: lorsque je suis allé informer cette famille de ma commune que l'un des fils était porté disparu au cours des combats auxquels la question de notre collègue Dronne faisait allusion, le père m'a dit: « Voilà mon second fils! », et ce second fils s'est immédiatement engagé pour aller venger son frère. Le père a ajouté: « Les véritables assassins de mon aîné ne se trouvent pas en Indochine; ils se trouvent ici, en France, et si mon second disparaît, c'est sur eux que je vengerai le sang de mes deux fils. »

Telle est la pensée véritable des pères et des mères français. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, et sur divers bancs.*)

M. Dupic. Ce n'est pas exact!

M. le président. Avant de mettre aux voix l'amendement de M. Bertaud, je donne la parole à M. Debû-Bridel, pour explication de vote.

M. Jacques Debû-Bridel. Mes chers collègues, le groupe d'action démocratique et républicaine votera l'amendement de notre collègue M. Bertaud.

Dans ce débat, nous avons écarté tout ce qui pouvait avoir une apparence partisane. Nous avons seulement fait écho ici à l'angoisse trop certaine du pays face à une situation qui s'aggrave, à des perspectives qui s'assombrissent, inquiets aussi devant les hésitations de ceux qui ont la charge de défendre nos intérêts en terre d'Union française.

L'amendement de notre collègue M. Bertaud dépasse de beaucoup le caractère de répression politique que l'on voudrait lui donner. Il pose dans toute sa gravité un problème de politique, de toute notre politique en Indochine. En effet, demander au pays des sacrifices nouveaux auxquels il ne se refusera pas pour défendre l'Union française, faire appel à des sacrifices de tous ordres, cela ne suffit pas, si l'on ne sait et ne veut agir à l'intérieur du pays avec la ferme volonté de vaincre et de telle façon que la propagande de défaitisme national ne puisse s'y développer.

Quand on poursuit une guerre, et c'est une guerre qui est engagée, il faut que le Gouvernement donne à ceux qui se battent, à ceux qui sacrifient leur sang, il faut qu'il donne aussi au pays auquel on demande un effort nouveau, grave et douloureux, la certitude qu'il prend lui-même cette lutte au sérieux. Or, s'il y a cette propagande séparatiste que notre collègue dénonçait à l'instant, il y a aussi cette propagande faisant l'apologie de la capitulation, ce plaidoyer perpétuel en faveur d'Ho Chi Minh, qui ont leur source dans des milieux touchant de très près, je le crains et je le redoute, ceux qui ont la charge aujourd'hui de la défense des intérêts français.

C'est pourquoi nous attachons la plus grande importance au vote de cet amendement. Nous voulons signifier, par là même, que nous entendons que les mesures de redressement qui s'imposent à l'intérieur du pays soient prises sans tarder pour mener à bien l'ensemble de la tâche que nous voulons remplir jusqu'à la victoire. Voilà pourquoi nous invitons l'ensemble de nos collègues à voter cet amendement. (*Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, et sur divers bancs.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...
Je mets aux voix l'amendement de M. Bertaud.

Je suis saisi d'une demande de scrutin par le groupe d'action démocratique et républicaine.

Le scrutin est ouvert.

Les votes sont recueillis. — MM. Les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin:

Nombre de votants.....	251
Majorité absolue.....	126
Pour l'adoption.....	232
Contre	19

Le Conseil de la République a adopté.

Je vais mettre aux voix l'ensemble de la proposition de résolution telle qu'elle se trouve modifiée par les amendements qui viennent d'être adoptés.

M. Léon David. Je demande la parole pour expliquer mon vote.

M. le président. La parole est à M. David.

M. Léon David. Par le jeu des priorités, vous avez évité le vote sur la proposition de résolution que j'avais présentée au nom du groupe communiste. C'était la seule qui proposait une véritable solution au problème de la guerre d'Indochine, ...

M. Serrure. Mais non!

M. Léon David. ...par la cessation des hostilités, par l'ouverture de négociations de paix et par le rapatriement du corps expéditionnaire, soldats, aviateurs et marins. (*Exclamations sur de nombreux bancs.*)

M. Le Basser. Par l'assassinat de ceux qui resteront. Soyez sérieux!

M. Léon David. J'ai ici, autant que vous, le droit d'exprimer mon opinion.

M. Serrure. Une opinion française, mais pas l'opinion du Kominform.

M. le président. Messieurs, je vous prie de ne pas interrompre. La discussion générale a pris fin. Nous sommes arrivés aux explications de vote.

M. Léon David. Nous voterons contre la proposition de résolution qui nous est présentée.

D'abord parce qu'il n'est pas vrai que les soldats français de la métropole ou de l'Afrique défendent, se battent et meurent pour la liberté. Nous répétons que c'est pour le colonialisme français, pour les Américains qu'ils versent leur sang. (*Interruptions sur de nombreux bancs.*)

Ensuite, parce que vos déclarations sur l'Union française n'ont aucune valeur. Les faits y apportent un démenti formel et les populations des territoires d'outre-mer le savent bien.

Enfin, parce que vous réclamez une extension de la guerre, parce que l'amendement de M. Bertaud qui a été adoptée demande au Gouvernement d'accentuer la répression contre ceux qui veulent la paix, alors qu'on amnistie les collaborateurs qui ont été les auxiliaires des hitlériens pendant l'occupation. (*Nouvelles interruptions.*)

Monsieur Bertaud, je vous attends sur le vote concernant l'amnistie. Nous verrons la position que vous prendrez.

Notre position était favorable à la paix, au retour des soldats dans leur foyer, à la fin de l'inquiétude des mères et des épouses ayant leurs sur cette terre lointaine.

Vous vous associez aux déclarations incendiaires de M. Truman, que M. Attlee paraît approuver, vous acceptez le réarmement de l'Allemagne non dénazifiée. Vous êtes en contradiction avec l'immense majorité du peuple de ce pays, de tous les peuples. Vous prenez une redoutable responsabilité. Mais les peuples sauront vous imposer la paix, car, en définitive, ce sont les peuples qui finissent toujours par avoir raison. Dans notre pays, un large rassemblement se crée, l'union se réalise. (*Rires et exclamations sur de nombreux bancs.*) car notre peuple, comme tous les peuples, veut vivre. Il s'oppose en particulier à l'emploi éventuel de la bombe atomique.

Nous les appelons, nous, communistes, à accentuer et à développer leur opposition à la guerre, à la politique d'aventuriers menée par les gouvernements capitalistes sous les ordres de Truman, chef de file de l'impérialisme américain. (*Exclamations sur de nombreux bancs. — Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Dronne. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dronne.

M. Dronne. Je vous avoue qu'à l'issue de ce débat, je me trouve embarrassé.

J'avais déposé une proposition de résolution et, je le dis en toute loyauté, je m'étais efforcé de la rédiger le plus impartialement possible, avec le seul et unique souci des intérêts de la France et de l'Union française.

M. le président. Votre exposé l'a d'ailleurs prouvé.

M. Dronne. Par scrupule de ne pas heurter certains collègues d'autres groupes, j'ai supprimé un paragraphe. Je pensais que cette suppression, faite à leur demande, entraînait leur accord sur le reste.

L'amendement qui a été adopté respecte, je crois, dans le fond, notre préoccupation et notre volonté d'assurer le maintien d'une véritable Union française.

Seulement, il enlève à la proposition de résolution le sens extrêmement précis que je voulais lui donner et qui était de marquer notre volonté de nous opposer à certains glissements dangereux que, malheureusement, nous sommes en train de constater.

Pour cette raison, il se pose pour moi, au moment du vote, presque un cas de conscience. Je voterai, en définitive, le texte amendé, mais avec une certaine appréhension et en demandant fermement au représentant du Gouvernement qui est à ce banc de ne jamais consentir à tout ce qui pourrait ressembler à un départ plus ou moins déguisé des Etats associés hors de l'Union française.

Cette formule nouvelle que nous proposons concilie les aspirations à la liberté des populations et les intérêts communs de cette grande communauté française formée par la métropole et les terres d'au delà les mers.

Cette formule nouvelle et libérale constitue pour nous une espérance et elle est le meilleur garant de notre avenir. Consentir à la dissocation de l'Union française, ce serait — excusez-moi d'employer certains mots, mais il faut dire la vérité — ce serait la fin de la France et ce serait aussi l'aventure pour les Etats qui en sortiraient. *(Applaudissements sur les bancs supérieurs de la gauche, du centre et de la droite, et sur divers bancs au centre et à droite.)*

M. Courrière. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Courrière pour expliquer son vote.

M. Courrière. Messieurs, le vote que nous allons émettre a pour nous une grande importance. C'est pour cette raison que je voudrais qu'il soit émis dans la plus grande clarté.

Vous venez d'adopter un amendement qui avait été déposé par M. Bertaud. Je voudrais savoir, avant de voter, si l'amendement de M. Bertaud est inclus dans la proposition de résolution qu'on nous demande de voter.

Plusieurs sénateurs. Bien sûr !

M. le président. Nous votons sur l'ensemble, y compris l'amendement de M. Bertaud.

M. Courrière. S'il en est ainsi, je demanderai le vote par division.

M. le président. Voulez-vous me permettre de donner quelques explications pour éclairer la situation et éviter une confusion ?

Avant la suspension de séance, quatre propositions de résolution ont été déposées à la présidence et j'en ai donné connaissance au Conseil.

L'une de ces propositions de résolution, celle de M. Dronne, était assortie d'une demande de priorité. Le Conseil de la République, consulté, a accordé cette priorité.

Deux amendements sont venus se greffer sur cette proposition de résolution : l'un de M. Durand-Réville, l'autre de M. Bertaud.

Avant la suspension, j'ai mis aux voix, après discussion, l'amendement de M. Durand-Réville qui a donné lieu au pointage des votes et la séance a été suspendue.

A la reprise, j'ai donné connaissance du résultat du pointage : l'amendement de M. Durand-Réville a été adopté.

Auparavant, M. Dronne, ainsi qu'il vient de le rappeler, avait consenti à supprimer un paragraphe de son texte initial. Il restait l'amendement de M. Bertaud qui a été accepté également.

C'est dans ces conditions que j'ai été amené à mettre aux voix l'ensemble de la proposition de résolution ainsi modifiée, et c'est sur l'ensemble que je vous donne la parole pour expliquer votre vote.

M. Courrière. Il n'est, par conséquent, pas possible de voter par division : je le regrette.

M. le président. Le Conseil a déjà voté par division les divers alinéas de la proposition de résolution.

M. Courrière. Dans ces conditions, le groupe socialiste s'abstiendra sur le vote de la proposition de résolution, en raison de son dernier paragraphe qui reproduit l'amendement de M. Bertaud.

Cet amendement est beaucoup trop vague pour que nous puissions l'accepter, parce que nous ne savons pas très exactement où nous pourrions aller si nous laissons à des juges l'interprétation d'un texte improvisé. C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Durand-Réville. Ce n'est pas une loi !

M. Courrière. Dans la mesure où l'on accepte une proposition de résolution, on demande un projet de loi ou l'on demande à ses collègues le dépôt d'une proposition de loi, et, dans la mesure où des parlementaires s'associent à un texte, ils doivent le soutenir jusqu'au bout, et, si le texte d'un projet de loi est proposé, ils doivent le voter, s'ils ont adopté une proposition de résolution le demandant.

Or, je dis ici que le groupe socialiste craint que le texte déposé par M. Bertaud soit trop large et surtout trop vague. C'est la raison pour laquelle, tout en réprochant toutes les manœuvres qui sont faites contre l'intérêt supérieur de l'Etat, tout en ne s'associant pas à des diversions qui viennent de ce côté, *(l'orateur désigne l'extrême gauche.)* et qui ont trait à ce que la France peut faire en Indochine, tout en regrettant que de ce même côté de l'Assemblée *(l'orateur désigne de nouveau l'extrême gauche)* on ait oublié que, lorsque les premières difficultés sont nées en Indochine, les membres du Gouvernement appartenant à ce groupe aient voté et signé avec les autres les textes permettant l'action, le groupe socialiste ne peut pas approuver ce texte.

M. Léon David. C'était M. Coste-Floret !

M. de Menditte. Il y avait, M. Marrané, vice-président du groupe.

M. le président. La parole est à M. Courrière, seul.

M. Courrière. Ce ne sont pas les dénégations que peuvent faire les représentants du parti communiste qui changeront quelque chose à l'affaire.

M. Thorez était, à cette époque, vice-président du conseil : tout le monde le sait. Ce n'est, par conséquent, ni les rodomontades ni les démentis que vous pouvez nous apporter qui changeront quelque chose à la réalité. Si nous ne pouvons nous associer à l'ordre du jour qui nous est présenté, c'est parce que nous considérons qu'il est dangereux dans son dernier alinéa.

Sur tout le reste nous étions absolument d'accord. Nous aurions voté sans réticence avec le reste de l'Assemblée, parce que nous avons la conviction qu'il est absolument indispensable, dans la situation difficile que connaît le monde à l'heure actuelle, d'apporter à ceux qui défendent la paix et la liberté le maximum d'affection et d'encouragements, pour qu'ils puissent, avec les obstacles qu'ils surmontent chaque jour, essayer de donner au monde vraiment la paix et la liberté.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'ensemble de la proposition de résolution.

Je suis saisi d'une demande de scrutin par le groupe d'action démocratique et républicain.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre de votants	252
Majorité absolue	127
Pour l'adoption	232
Contre	20

Le Conseil de la République a adopté.

Nous aurions encore à discuter deux propositions de résolution que le Conseil a accepté de renvoyer à l'ordre du jour de mardi prochain.

— 12 —

PROPOSITIONS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents propose au Conseil de la République de tenir séance :

A. — Le mardi 12 décembre, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant :

1° Réponses des ministres aux questions orales :

N° 159, de M. Mamadou Dia à M. le ministre de la France d'outre-mer ;

N° 174, de Mme Marcelle Devaud à M. le ministre de la santé publique et de la population ;

N° 175, de Mme Marcelle Devaud à M. le ministre de l'intérieur ;

N° 176, de M. Camille Héline à M. le ministre de la défense nationale ;

2° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder certaines améliorations fiscales aux associations de mutilés de guerre et d'anciens combattants émettrices de participations à la loterie nationale;

3° Sous réserve de la distribution du rapport, discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés.

B. — Le jeudi 14 décembre, à quinze heures trente, avec l'ordre du jour suivant:

1° Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier un avenant signé le 8 avril 1949 à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance en matière d'impôt sur les successions et un avenant signé à la même date à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs;

2° Suite de la discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur dite « promotion de l'Energie » à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'institut électro-technique de Grenoble;

3° Discussion de la proposition de résolution de M. Paumelle tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour faire bénéficier les producteurs de blé, pour la campagne 1950-1951, d'une prime mensuelle et progressive de conservation.

D'autre part, la date du mardi 19 décembre a d'ores et déjà été envisagée pour la discussion de la question orale avec débat de M. Pierre de Félice sur la mise en œuvre des recommandations votées par l'Assemblée consultative européenne de Strasbourg, ainsi que pour la discussion de la question orale avec débat de M. Jacques Bordeneuve relative au statut des intendants et sous-intendants des lycées.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les propositions de la conférence des présidents sont adoptées.

Conformément à l'article 34 du règlement, la conférence des présidents a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du troisième jour de séance suivant la distribution des rapports et avis, le vote sans débat:

1° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédit pour les obsèques de M. Albert Lebrun, ancien Président de la République française;

2° Du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédit pour les obsèques de M. Léon Blum, ancien président du conseil;

3° De la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre la modification par décret du tarif des droits de quai.

— 13 —

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier les quatre conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 814, distribué, et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission de la défense nationale. (Assentiment.)

— 14 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Jean Berthoin un rapport, fait au nom de la commission des finances, sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés (n° 794, année 1950).

Le rapport sera imprimé sous le n° 813 et distribué.

— 15 —

DEPOT D'UN AVIS

M. le président. J'ai reçu de M. Léger un avis présenté au nom de la commission de la marine et des pêches, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre la modification par décret du tarif des droits de quai (n° 784 et 812, année 1950).

L'avis sera imprimé sous le n° 815 et distribué.

— 16 —

RENOIS POUR AVIS

M. le président. La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale demande que lui soient renvoyés pour avis:

1° Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi du 16 février 1897 et la loi du 4 août 1926 relatives à la propriété foncière en Algérie (n° 767, année 1950), dont la commission de l'intérieur est saisie au fond;

2° Le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques (n° 793, année 1950), dont la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales est saisie au fond.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les renvois pour avis sont ordonnés.

— 17 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la prochaine séance, mardi 12 décembre, à quinze heures:

Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Mamadou Dia signale à M. le ministre de la France d'outre-mer que le nombre d'étudiants africains atteints d'affections pulmonaires s'accroît d'année en année à un rythme inquiétant; que cette situation semble liée à des causes matérielles (insuffisance du taux mensuel de bourse, modicité des soins médicaux, etc.); demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer dans l'immédiat, en attendant que s'achève la cité universitaire, la situation déplorable des étudiants africains, durement éprouvés par les rigueurs du climat européen (n° 159).

II. — Mme Marcelle Devaud indique à M. le ministre de la santé publique et de la population l'intérêt qu'il y aurait à doter rapidement le corps des assistantes sociales d'un « code de déontologie »; et lui demande de préciser notamment les obligations de celles-ci en matière de secret professionnel, afin que ne se renouvelle pas certain incident récent, qui a opposé des assistantes sociales au pouvoir judiciaire (n° 174).

III. — Mme Marcelle Devaud exprime à M. le ministre de l'intérieur sa surprise de constater que le décret du 6 novembre dernier portant nomination de trente-trois maires et maires adjoints de Paris ne comporte désignation d'aucune femme, en remplacement, notamment, des sept femmes maires adjoints appartenant au parti communiste, qui furent suspendues de leurs fonctions; et lui demande s'il est bien assuré d'avoir respecté ainsi l'esprit du préambule de la Constitution (n° 175).

IV. — M. Camille Héline demande à M. le ministre de la défense nationale si les dispositions de la loi du 5 avril 1946 sur le dégageement des cadres des militaires de carrière ont bien été observées; expose que l'article 3 de cette loi indique que celle-ci ne comporte aucun caractère disciplinaire à l'égard de ceux auxquels elle s'est appliquée, mais qu'en fait, il semble qu'il y ait eu remplacement plutôt que dégageement; et demande: 1° quelles furent, dans ces conditions, les économies invoquées et recherchées comme but final de l'opération et quel fut celui-ci; 2° quelles sont les intentions du ministre de la défense nationale pour le rappel à l'activité des officiers dégaugés des cadres et n'ayant pas atteint la limite d'âge de leur grade; 3° quelles sont les dispositions prises pour le calcul de la retraite des officiers dégaugés des cadres et qui ne peuvent faire l'objet d'un rappel à l'activité; 4° s'il a été envisagé que ces officiers pourraient effectuer des versements leur permettant d'atteindre le maximum d'annuités liquidables pour la retraite d'ancienneté; 5° quelles sont les dispositions prises pour l'application des articles 27 et 16 de la loi du 5 avril 1946 concernant l'avancement dans les réserves des officiers dégaugés des cadres; 6° quelle est la suite donnée à la volonté exprimée par l'Assemblée nationale le 9 mai 1950 de voir réaliser la revalorisation des soldes de dégageement; 7° ce qui sera fait, en particulier, en faveur des aviateurs placés en congé de personnel navigant (n° 176).

Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder certaines exonérations fiscales aux associations de mutilés de guerre et d'anciens combattants émettrices de participations à la loterie nationale. (N° 728 et 811, année 1950. — M. Chapalain, rapporteur.)

Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés. (N° 794 et 813, année 1950. — M. Jean Berthoin, rapporteur général.)

Discussion de la proposition de résolution de MM. Lodéon, Symphor et Saller tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour venir en aide aux victimes du violent incendie survenu, dans la nuit du 14 au 15 novembre 1950, dans la commune de Marin, département de la Martinique. (N^{os} 747 et 795, année 1950. — M. Lodéon, rapporteur.)

Discussion de la proposition de résolution de MM. Julien Gautier, Robert Aubé, Béchir Sow et Mme Jane Vialle tendant à inviter le Gouvernement à accorder d'urgence une subvention aux territoires du Tchad et de l'Oubangui pour secourir les victimes des pluies torrentielles et des inondations dont ont souffert ces territoires au cours des mois d'août, septembre et octobre 1950 et pour concourir à la réparation des dommages subis. (N^{os} 739 et 791, année 1950. — M. Julien Gautier, rapporteur.)

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures dix minutes.)

Le Directeur du service de la sténographie
du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIÈRE.

Propositions de la conférence prescrite par l'article 32 du règlement du Conseil de la République.

(Réunion du 7 décembre 1950.)

Conformément à l'article 32 du règlement, le président du Conseil de la République a convoqué pour le jeudi 7 décembre 1950 les vice-présidents du Conseil de la République, les présidents des commissions et les présidents des groupes.

Cette conférence a décidé que, pour le règlement de l'ordre du jour, les propositions suivantes seront soumises à l'approbation du Conseil de la République:

A. — Inscrire à l'ordre du jour du mardi 12 décembre 1950, à quinze heures:

1^o Les réponses des ministres à quatre questions orales:

a) N^o 159 de M. Mamadou Dia à M. le ministre de la France d'outre-mer;

b) N^o 174 de Mme Marcelle Devaud à M. le ministre de la santé publique et de la population;

c) N^o 175 de Mme Marcelle Devaud à M. le ministre de l'intérieur;

d) N^o 176 de M. Camille Héline à M. le ministre de la défense nationale;

2^o Sous réserve de la distribution du rapport, la discussion de la proposition de loi (n^o 728, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à accorder certaines exonérations fiscales aux associations de mutilés de guerre et d'anciens combattants émettrices de participations à la loterie nationale;

3^o Sous réserve de la distribution du rapport, la discussion du projet de loi (n^o 794, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices primés.

B. — Inscrire à l'ordre du jour de la séance du jeudi 14 décembre 1950, à quinze heures trente:

1^o La discussion du projet de loi (n^o 681, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier un avenant signé le 8 avril 1949 à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance en matière d'impôt sur les successions et un avenant signé à la même date à la convention franco-suédoise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance administrative réciproque en matière d'impôts directs;

2^o La suite de la discussion de la proposition de loi (n^o 690, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer une promotion spéciale dans l'ordre de la Légion d'honneur, dite « Promotion de l'énergie », à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Institut électrotechnique de Grenoble;

3^o La discussion de la proposition de résolution (n^o 513, année 1950), de M. Paumelle, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour faire bénéficier les producteurs de blé pour la campagne 1950-1951, d'une prime mensuelle et progressive de conservation.

D'autre part, la date du mardi 19 décembre 1950 a d'ores et déjà été envisagée pour la discussion de la question orale avec débat de M. de Félice sur la mise en œuvre des recommandations votées par l'Assemblée consultative européenne de Stras-

bourg, ainsi que pour la discussion de la question orale avec débat de M. Bordeneuve relative au statut des intendants et sous-intendants des lycées.

Conformément à l'article 34 du règlement, la conférence des présidents a décidé d'inscrire à l'ordre du jour du troisième jour de séance suivant la distribution des rapports et avis le vote sans débat:

1^o Du projet de loi (n^o 752, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédit pour les obsèques de M. Albert Lebrun, ancien président de la République française;

2^o Du projet de loi (n^o 753, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédit pour les obsèques de M. Léon Blum, ancien président du conseil;

3^o De la proposition de loi (n^o 784, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre la modification par décret du tarif des droits de quai.

ANNEXE

du procès-verbal de la conférence des présidents.

(Application de l'article 32 du règlement.)

NOMINATION DE RAPPORTEURS

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

M. Rochereau a été nommé rapporteur du projet de loi (n^o 793, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

AGRICULTURE

M. Saint-Cyr a été nommé rapporteur pour avis du projet de loi (n^o 768, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 16 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949, renvoyé pour le fond à la commission des finances.

FINANCES

M. de Montalembert a été nommé rapporteur du projet de loi (n^o 768, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédits supplémentaires au titre de la loi du 16 juillet 1949 portant création d'un budget annexe des prestations familiales agricoles et fixation de ce budget pour l'exercice 1949, en remplacement de M. Jean Berthoin.

M. Clavier a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n^o 758, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à faire considérer comme des salaires, pour l'établissement de l'impôt, les gains réalisés dans l'exercice de leur profession par les gérants des maisons d'alimentation à succursales multiples et des coopératives de consommation.

M. Courrière a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n^o 784, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre la modification par décret du tarif des droits de quai.

FRANCE D'OUTRE-MER

M. Dia Mamadou a été nommé rapporteur de sa proposition de résolution (n^o 388, année 1950), tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures de sauvegarde nécessaires afin qu'un retour éventuel à la liberté du marché des arachides ne soit pas préjudiciable aux intérêts du producteur africain, en remplacement de M. Doucouré.

MARINE

M. Marcel Léger a été nommé rapporteur pour avis de la proposition de loi (n^o 784, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre la modification par décret du tarif des droits de quai, renvoyée pour le fond à la commission des finances.

PENSIONS

M. Montulié (Laillet de) a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 779, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la médaille des prisonniers civils, déportés et otages de la guerre 1914-1918.

M. Ternynck a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 780, année 1950), adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention relative aux pensions d'invalidité et de décès des victimes civiles de guerre, conclue le 23 janvier 1950 entre le Gouvernement de la République française et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. Radius a été nommé rapporteur de la proposition de loi (n° 759, année 1950), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 9 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre annexé au décret n° 47-2084 du 20 octobre 1947.

Mme Cardot a été nommée rapporteur de la proposition de résolution (n° 787, année 1950) de M. Yves Jaouen, tendant à inviter le Gouvernement à prendre en considération les grades des agents civils de la défense passive pour le calcul des pensions acquises, au titre de victimes de guerre, par eux ou par leurs ayants droit.

Errata

*Au compte rendu in extenso de la séance
du jeudi 16 novembre 1950.*

Interventions de M. Michel Debré.

Page 2957, 1^{re} colonne, 4^e alinéa, dernière ligne,

Au lieu de : « ...en juillet dernier »,

Lire : « ...en juillet suivant. »

Même page, 2^e colonne, 3^e alinéa, 14^e ligne,

Au lieu de : « ...manque de solidarité »,

Lire : « ... manque de solidité ».

Page 2976, 2^e colonne, 2^e alinéa, 4^e ligne,

Au lieu de : « ...il n'y a plus... »,

Lire : « ...il n'y a pas plus... »

QUESTIONS ORALES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 7 DECEMBRE 1950

Application des articles 84 à 86 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 84. — *Tout sénateur qui désire poser une question orale au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions orales doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; sous réserve de ce qui est dit à l'article 87 ci-dessous, elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur.*

« *Les questions orales sont inscrites sur un rôle spécial au fur et à mesure de leur dépôt.*

« Art. 85. — *Le Conseil de la République réserve chaque mois une séance pour les questions orales posées par application de l'article 84. En outre, cinq d'entre elles sont inscrites, d'office, et dans l'ordre de leur inscription au rôle, en tête de l'ordre du jour de chaque mardi.*

« *Ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour d'une séance que les questions déposées huit jours au moins avant cette séance.*

« Art. 86. — *Le président appelle les questions dans l'ordre de leur inscription au rôle. Après en avoir rappelé les termes, il donne la parole au ministre.*

« *L'auteur de la question, ou l'un de ses collègues désigné par lui pour le suppléer, peut seul répondre au ministre; il doit limiter strictement ses explications au cadre fixé par le texte de sa question; ces explications ne peuvent excéder cinq minutes.*

« *Si l'auteur de la question ou son suppléant est absent lorsqu'elle est appelée en séance publique, la question est reportée d'office à la suite du rôle.*

« *Si le ministre est absent, la question est reportée à l'ordre du jour de la plus prochaine séance au cours de laquelle doivent être appelées des questions orales.* »

177. — 7 décembre 1950. — **M. Marius Moutet** demande à **M. le ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés** : 1^o comment il entend régler les dommages de guerre en faveur des Français qui sont obligés d'abandonner leurs domaines ou leurs entreprises dans les pays d'Indochine, soit en raison des dommages causés, soit par impossibilité de leur garantir la sécurité de leur exploitation; 2^o dans quelles conditions ces dommages de guerre pourraient être transférés soit en France, soit dans d'autres territoires d'outre-mer; 3^o quel est le montant des dommages de guerre qui ont été jusqu'à présent payés; 4^o à qui ces dommages de guerre ont été payés, et pour quel montant, pour les tributaires des sommes supérieures à 17 millions de francs.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 7 DECEMBRE 1950

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — *Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.*

« *Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.*

« Art. 83. — *Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.*

« *Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.*

« *Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion.* »

AGRICULTURE

2341. — 7 décembre 1950. — **M. Jean Doussot** expose à **M. le ministre de l'agriculture** que l'arrêté du 9 juin 1950 ne prévoit pas pour les administrateurs de la mutualité sociale agricole, se rendant aux réunions, des frais de déplacement par voiture particulière, comme cela existe pour la sécurité sociale qui applique, pour ses administrateurs, le décret du 30 mars 1949; que la plupart des administrateurs de la mutualité agricole, habitant la campagne, sont dans l'impossibilité de se rendre par car ou chemin de fer aux chefs-lieux du département et que seule la voiture particulière leur permet de faire ce déplacement dans la journée; que les frais de séjour de ces mêmes administrateurs sont basés sur les frais de tournée alloués aux agents de l'Etat par le décret du 30 mars 1949, tandis que la sécurité sociale les base sur les frais de mission prévus par le même décret et qui sont supérieurs aux premiers; et demande en conséquence : 1^o que l'arrêté du 9 juin 1950 soit modifié et que des frais de déplacement par voiture particulière soient prévus; 2^o que les administrateurs n'ayant pas de voitures personnelles et n'ayant pas non plus de moyens de transport par car ou chemin de fer, puissent percevoir la même indemnité kilométrique; 3^o que les frais de séjour soient les mêmes que ceux prévus par la sécurité sociale et basés sur les frais de mission fixés par le décret du 30 mars 1949.

BUDGET

2342. — 7 décembre 1950. — **M. Gabriel Tellier** demande à **M. le ministre du budget** si le forfait, en matière agricole, doit être considéré comme un minimum d'imposition, comme le prétendent certains inspecteurs des contributions directes; et, dans l'affirmative, pour quoi on autorise les exploitants agricoles à dénoncer le forfait, puisque, même au forfait, ils peuvent bénéficier de dégrèvements en cas d'événements exceptionnels affectant l'exploitation.

2343. — 7 décembre 1950. — **M. Gabriel Tellier** demande à **M. le ministre du budget** si, indépendamment des dispositions d'ordre général applicables à tous les commerçants, des dispositions légales particulières aux restaurateurs les obligent à conserver le double des factures remises aux clients; et, dans l'affirmative, si cette disposition s'applique à toutes les notes de restaurant, quel qu'en soit le montant et pendant combien de temps ces notes doivent être conservées.

EDUCATION NATIONALE

2344. — 7 décembre 1950. — **M. Jean-Yves Chapalain** demande à **M. le ministre de l'éducation nationale** si un directeur d'une succursale du conservatoire national de musique, en province, est bien considéré comme un fonctionnaire nommé par le ministre, et si l'intéressé peut, de sa propre volonté, démissionner de ce poste, sans souci de l'intérêt de l'établissement, et obtenir une nomination pour une autre ville, sans que la collectivité locale, qui assure sa rémunération, en soit consultée, ni même informée.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

2345. — 7 décembre 1950. — **M. Gaston Chazotte** expose à **M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports** que la presse des jours derniers relate des difficultés entre la fédération française du cyclisme et différentes filiales, difficultés ayant à la base des questions financières; et demande: 1° si la fédération française du cyclisme reçoit une subvention de l'Etat; 2° dans l'affirmative, si son activité financière a été l'objet d'un contrôle et, dans ce cas, par quels moyens il est en mesure de faire connaître le résultat de ce contrôle.

FRANCE D'OUTRE-MER

2346. — 7 décembre 1950. — **M. Michel Randria** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** qu'un bon nombre d'associations, patronages, chefs de familles, et tous les éducateurs, à Madagascar, sont émus par les répercussions néfastes de certaines productions cinématographiques sur les agissements de la jeunesse; et demande ce qu'il compte faire pour que la loi actuelle en matière de cinéma soit strictement appliquée, et s'il ne serait pas possible d'envisager de nouvelles réglementations pour interdire une catégorie de films aux jeunes, et particulièrement afin de remédier à l'imperfection de la loi en vigueur en supprimant l'accès aux salles de cinéma aux moins de seize ans, accompagnés ou non; enfin, en contre-partie, si la production de films éducatifs et récréatifs spécialement conçus pour la jeunesse ne pourrait être facilitée.

2347. — 7 décembre 1950. — **M. Michel Randria** appelle l'attention de **M. le ministre de la France d'outre-mer** sur les difficultés auxquelles sont soumis les autochtones victimes d'expropriation et qui reçoivent, pour indemnisation, une somme dérisoire qui ne représente en rien les biens perdus, et demande: 1° quelles mesures il compte prendre pour mettre un terme à ces iniquités, en assurant à la propriété privée de légitimes garanties et, en cas d'expropriation qui serait jugée d'utilité publique par l'Assemblée représentative territoriale, en accordant aux personnes, dont les biens sont expropriés, une indemnité équitable; 2° quelle est la composition actuelle de la commission arbitrale d'évaluation; et si celle-ci ne pourrait se composer en parité de fonctionnaires et de propriétaires; 3° si les décisions de cette commission sont susceptibles d'appel et devant quel tribunal.

2348. — 7 décembre 1950. — **M. Michel Randria** expose à **M. le ministre de la France d'outre-mer** le vif désir des Malgaches de voir instaurer à Madagascar un système d'éducation et d'instruction capable de faire de tous les enfants du pays des hommes et des citoyens dignes de ce nom; et demande, en vue de lutter contre l'analphabétisme et favoriser le développement de l'enseignement: 1° si, parallèlement à la création d'un nombre suffisant d'établissements scolaires dans tous les territoires de la Grande Ile l'arrêté rendant l'enseignement obligatoire ne pourrait être rigoureusement appliqué dans un certain périmètre autour de chaque école, à l'exemple de ce qui vient d'être déclaré dans la province de Tananarive; 2° s'il ne lui semble pas opportun de prendre des dispositions pour ne pas favoriser la concurrence des enseignements officiel et privé en ce qui concerne le recrutement des élèves mais leur aide mutuelle, et mettre fin à certaines mesures vexatoires tendant à dénigrer les écoles privées, comme à toutes manifestations d'hostilité, aussi injustes que déplacées, auxquelles se livrent, parfois, des représentants de l'administration française vis-à-vis de celles-ci.

POSTES, TELEGRAPHES, TELEPHONES

2349. — 7 décembre 1950. — **M. Gabriel Tellier** demande à **M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones** si les facteurs des postes, télégraphes et téléphones ayant à délivrer une lettre ou un objet recommandé à l'occupant d'un appartement situé dans un immeuble collectif dépourvu de concierge sont tenus de monter à l'étage où se trouve l'appartement du destinataire ou au contraire s'ils sont en droit de sonner jusqu'à ce que le locataire descende dans le vestibule de l'immeuble, au rez-de-chaussée, où ils attendent.

RECONSTRUCTION ET URBANISME

2350. — 7 décembre 1950. — **M. Yves Estève** expose à **M. le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme** qu'une personne est décédée laissant pour seuls héritiers ses deux enfants conjointement pour la totalité ou divisément chacun pour moitié; qu'il dépend notamment de sa succession une créance pour indemnités de dommages de guerre afférents à des bâtiments agricoles sinistrés cent pour cent et compris dans une exploitation; que les terres et l'em-

placement du sol des bâtiments sinistrés ont fait l'objet par le *de cujus* avant son décès, d'une donation entre vifs à l'un de ses enfants à titre de préciput et hors part, réserve faite de la créance; et demande si, dans la liquidation de la succession, une attribution peut être faite à chaque enfant de la moitié indivise de cette créance pour servir à la reconstitution d'autres bâtiments agricoles tombant en vétusté; dans la négative, au cas où le droit à indemnité devrait être réaffecté à la ferme donnée par préciput, comment déterminer sa valeur pour le calcul de la réserve et de la quotité disponible.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

2351. — 7 décembre 1950. — **M. Yves Estève** expose à **M. le ministre du travail et de la sécurité sociale** qu'une personne exerce, à titre principal, la profession de débitant de boissons, au titre de laquelle elle acquitte une cotisation à la caisse d'allocations familiales au titre de travailleur indépendant; et qu'elle exerce, à titre accessoire, la profession de chauffeur de taxi (artisan); et demande si, comme le lui réclame la caisse d'allocations familiales du département, elle est assujettie de ce fait, à une double cotisation au titre de travailleur indépendant.

REPONSES DES MINISTRES

AUX QUESTIONS ECRITES

AGRICULTURE

1818. — **M. Jean de Gouyon** demande à **M. le ministre de l'agriculture** quelles mesures il compte prendre pour assurer l'écoulement normal d'une récolte de pommes à cidre qui s'annonce pléthorique en Bretagne, et rappelle que déjà l'agriculture de cette région subit une crise grave du fait de la baisse des produits agricoles, qu'il est probable que devant l'excédent d'alcool existant déjà en France les distilleries ne pourront absorber qu'une faible partie de la récolte et que celle-ci risque de se perdre sans profit pour personne, ce qui aggraverait singulièrement le malaise et le mécontentement déjà existants; qu'il semblerait souhaitable que le courant commercial qui existait avant 1939, c'est-à-dire l'exportation vers l'Allemagne de pommes aigres et des pommes à couteau puisse être reprise; enfin, qu'une décision s'impose d'urgence. (Question du 30 mai 1950.)

Réponse — La récolte exceptionnelle de fruits à cidre en 1950 a amené le Gouvernement à prendre, dans le cadre des textes législatifs en vigueur, une série de mesures destinées à pallier, dans la mesure du possible, les difficultés éprouvées par les producteurs et à limiter les pertes susceptibles de résulter de la non-utilisation complète des importants excédents de pommes à cidre. L'action a porté sur l'exportation et sur les débouchés extérieurs

1° Exportation de fruits à cidre.

Au cours des négociations avec la république fédérale d'Allemagne, nos représentants ont réalisé un accord pour l'exportation de fruits à cidre dans la limite d'un crédit d'un million de dollars. En vue de permettre aux opérations de s'effectuer avec le minimum de formalités, un simple engagement de change a été substitué à la nécessité d'obtenir une licence d'exportation; par ailleurs, les dispositions assurant le contrôle de la qualité ont fait l'objet d'un avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 13 octobre 1950. Enfin, une réduction substantielle — 24 p. 100 — sur les frais de transport de fruits à cidre exportés par la Société nationale des chemins de fer français doit contribuer à laisser aux producteurs un prix raisonnable.

2° Débouchés intérieurs.

Le Gouvernement, dans une série de textes, publiés après avis du conseil supérieur des alcools, a eu le souci de diriger vers la distillerie un tonnage de fruits particulièrement important. Dès le 16 août 1950, un décret rétablissait la faculté de convertir en valeur le contingent légal annuel de 30.000 hectolitres. Sur proposition des différentes professions intéressées, la conversion en valeur du contingent a été opérée selon un indice permettant de fabriquer 450.000 hectolitres d'alcool de pommes au prix de 11.116 francs l'hectolitre. Ce chiffre permet de payer au producteur de fruits un prix se situant entre 2.750 francs et 3.500 francs la tonne rendue usine, taxes à l'achat non comprises. Des accords régionaux peuvent intervenir dans les limites ci-dessus fixées entre les professionnels intéressés; ils deviennent applicables à l'ensemble de la région considérée. Le ministère de l'agriculture s'est tout particulièrement préoccupé d'assurer un contrôle des prix susceptible de garantir au récoltant le paiement effectif du prix convenu dans les limites rappelées plus haut. A cet effet, l'arrêté relatif aux prix (*Journal officiel* du 16 octobre 1950) stipule que tout réceptionnaire de fruits enlevés de la propriété pour aller à la distillation sera tenu de faire émarger le vendeur sur un registre spécial coté et paraphé portant, pour chaque opération, l'indication du tonnage livré et du prix pratiqué. Ces registres devront être tenus à la disposition des agents des contributions indirectes et de tous autres agents habilités par le ministère de l'agriculture. A raison de la récolte exceptionnelle de 1950, il est apparu que le volume de 450.000 hectolitres était insuffisant pour assurer l'écoulement des importants excédents de récolte. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé l'achat d'une quantité supplémentaire maxima de 100.000 hectolitres d'alcool de cette nature au prix de 9.600 francs l'hectolitre,

ce qui implique, les prix payés aux producteurs de pommes à cidre ne supportant qu'une légère modification, une réduction importante de la marge de fabrication. Au total, c'est donc 550.000 hectolitres qui pourront être fabriqués. La répartition de cette quantité supplémentaire de 100.000 hectolitres vient d'être décidée sur proposition des professions intéressées groupées au sein de la commission de la pomme du conseil supérieur des alcools. Cette répartition a été effectuée de façon à répondre à la préoccupation essentielle du Gouvernement qui est d'assurer une égalité de traitement entre les diverses régions productrices.

DEFENSE NATIONALE

1926. — M. Jules Vatte expose à M. le ministre de la défense nationale que les candidats aux grandes écoles militaires mobilisés pendant la guerre et admis aux concours ouverts après la cessation des hostilités ont bénéficié, lors de leur sortie, d'un classement en vertu de l'ordonnance du 15 juin 1945 et lui demande les raisons du défaut d'application de ce texte aux candidats admis à l'école de l'air de Salon, qui sont, de ce fait, placés dans une nette situation d'infériorité par rapport aux candidats de l'école polytechnique, par exemple; expose qu'un candidat admis en 1947 à cette école est promu en 1949, après reclassement, au grade de lieutenant, alors qu'un candidat admis à l'école de l'air ne se trouve en juin 1950 que titulaire du grade de sous-lieutenant; et demande s'il ne conviendrait pas de faire bénéficier les élèves de l'air de Salon des dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1945. (Question du 27 juin 1950.)

Réponse. — Les jeunes gens qui, du fait des circonstances de la guerre, n'avaient pu se présenter dans des conditions normales à l'école polytechnique ou à l'école spéciale militaire interarmes — concours de Saint-Cyr — ont bénéficié de prises de rang rétroactives lors de leur nomination au grade de sous-lieutenant. Ces mesures n'ont pas été prises en application de l'ordonnance n° 45-1283 du 15 juin 1945; elles constituent seulement des mesures d'équité qui ont été ratifiées par l'article 38 de la loi n° 49-983 du 23 juillet 1949. Il n'est plus possible de remettre en discussion les listes d'ancienneté des officiers en raison d'événements datant de plusieurs années, car toute action de cet ordre entraînerait un grave désordre administratif.

2074 — M. Camille Héline demande à M. le ministre de la défense nationale dans quelles conditions les officiers dégaugés des cadres en 1945 et 1946, par suite de compression des effectifs, pourraient être réintégrés dans les cadres actifs, en particulier les bénéficiaires de l'article 12 (non-activité) et de l'article 14 (congé du personnel navigant), compte tenu des besoins nouveaux de l'armée de l'air (application du plan quinquennal). (Décret n° 50-988 du 16 août 1950 fixant les limites d'âge des officiers du corps des officiers de l'air: cadre navigant.) (Question du 17 octobre 1950.)

Réponse. — Les conditions de rappel à l'activité des officiers de l'armée de l'air dégaugés des cadres au titre de l'article 12 de la loi du 5 avril 1946 ont été fixées par l'article 1^{er} de la loi n° 49-409 du 21 mars 1949 (Journal officiel du 25 mars 1949). Le rappel de ces officiers a d'ailleurs été envisagé, par note n° 8158/E. M. G. F. A. A./1/E./S. C. du 16 octobre 1950, dans le cadre du plan quinquennal, pour 1951. La position de congé du personnel navigant étant définitive, les officiers placés dans cette position sont remplacés dans les cadres et ne peuvent être rappelés à l'activité qu'en cas de mobilisation générale ou de renforcement des cadres si les circonstances l'exigent.

2196. — M. Marcel Léger demande à M. le ministre de la défense nationale si un jeune homme de nationalité italienne, né en 1922, naturalisé Français en 1947 et incorporé avec le premier contingent de la classe 1950, peut bénéficier d'une réduction de la durée de son service militaire, étant précisé que ce jeune homme est en possession d'une attestation de réfractaire délivrée par le directeur du travail et de la main-d'œuvre de son département. (Question du 7 novembre 1950.)

Réponse. — Aux termes de l'arrêté du 19 mai 1947 (Journal officiel du 5 juin 1947), rendu applicable aux jeunes gens incorporés en 1950 par l'article 2 de la loi n° 50-340 du 48 mars 1950, les jeunes gens qui ont acquis la qualité de réfractaires au service du travail obligatoire peuvent obtenir, sur leur demande, une réduction des dix derniers mois de leurs obligations de service militaire actif. Cette disposition s'applique à tous les jeunes gens incorporés en 1950, quelle qu'ait été la nationalité des intéressés au moment où ils ont fait l'objet d'un ordre de réquisition pour le S. T. O.

INFORMATION

2108. — M. André Lassagne demande à M. le ministre de l'information: 1° dans quels délais est envisagée la création de la station émettrice de télévision de Lyon, comprise dans les projets d'équipement de l'infrastructure nationale en même temps que l'installation de la station de Lille; 2° si l'insuffisance des crédits, qui a empêché jusqu'à maintenant l'installation de la station de Lyon, est toujours responsable du retard déplorable de cette importante réalisation; 3° dans l'hypothèse où des crédits faisant partie d'une tranche conditionnelle ne pourraient être gagés par des ressources nouvelles équivalentes, où en est le projet de constitution d'une société d'économie mixte pour le financement et l'exploitation de la télévision française; 4° si la fermeture du département « télévision » et le renvoi des agents techniques que l'on observe dans de nombreuses

firmes ne sont pas de nature à compromettre gravement la construction de matériel émetteur ou récepteur pour la saison 1950-1951. (Question du 17 octobre 1950.)

Réponse. — 1° Il n'est pas possible de donner un délai précis pour la création de la future station de télévision de Lyon, puisque l'opération n'a pu encore être engagée, faute de crédits. Une durée de l'ordre d'une année paraît nécessaire pour la mise en service du poste, à dater de l'ouverture des crédits; 2° le retard de cette réalisation est dû en effet uniquement au manque de crédits. Ceux-ci ont été inscrits en tranche conditionnelle au budget de 1950, mais l'opération n'ayant pu être lancée, le ministre de l'information a sollicité l'accord du ministre des finances pour les reconduire en tranche conditionnelle dans le projet de budget de 1951, étant entendu que, dès que des ressources nouvelles auront permis de libérer des crédits, ils seront affectés en priorité à l'opération de Lyon; 3° l'étude du projet de constitution d'une société d'économie mixte n'a pas été davantage poussée, le Gouvernement espérant dégager des ressources nouvelles pour le financement de l'important programme de travaux de télévision, inscrit au projet de budget de 1951; 4° les services intéressés du ministère de l'industrie et du commerce et du ministère de l'information n'ont pas connaissance des fermetures et renvois signalés. En ce qui concerne la construction du matériel émetteur, une récente consultation lancée par la radiodiffusion et télévision françaises pour la fourniture du nouveau poste de Lille n'a pas fait apparaître de déficiences par rapport à la situation antérieure. Pour les récepteurs, il est possible que certains constructeurs de la région lyonnaise, se fondant sur l'inscription au budget de l'opération « Lyon télévision », mais sans apprécier exactement la nature conditionnelle des crédits votés, aient tenté d'ouvrir aussitôt un département « télévision » et aient recruté à cet effet des spécialistes dont ils auraient dû ensuite se séparer devant le délai indéterminé d'ouverture du marché escompté. Ces licenciements ne semblent pas d'une ampleur notable; cependant, le ministre de l'information serait obligé à l'honorable parlementaire de bien vouloir lui communiquer directement des indications plus précises.

2200. — M. Jean Bertaud demande à M. le ministre de l'information quelles formalités doivent être accomplies par un possesseur de poste de radio, pour assurer le règlement de sa taxe radiophonique, lorsqu'il change de domicile; signale le cas d'un assujéti domicilié en Seine-et-Oise, qui est venu habiter dans la Seine en 1949; expose que son avis d'avoir à payer la taxe échue en 1950 sur les récepteurs de T. S. T. ne lui étant pas parvenu, il a fait successivement des démarches au bureau de poste de son ancien domicile, puis au bureau de poste du nouveau; que, devant l'imprécision des réponses qui lui furent faites, il s'est adressé à la radiodiffusion nationale, 37, rue Dussault, à Paris, et n'a pu encore obtenir de réponse; et demande, dans ces conditions, si, nonobstant les démarches faites, il doit être considéré comme un débiteur de mauvaise foi, de qui peut être présentement exigé le double montant de la taxe, ou, au contraire, s'il n'a pas à être tenu responsable d'un défaut de présentation de quittance en temps voulu. (Question du 7 novembre 1950.)

Réponse. — Tout auditeur qui change de domicile doit en informer sans délai, et au plus tard avant la date d'échéance de la redevance afférente à son poste récepteur, le service régional des redevances radiophoniques auquel il est rattaché, en l'occurrence le service régional des redevances de Paris, 37, rue Dussault. De toutes façons, la pénalité de 100 p. 100 instituée par l'article 85 de la loi du 31 décembre 1945 à l'encontre des auditeurs n'ayant pas acquitté la redevance radiophonique dans les six mois de la date d'échéance est appliquée seulement après: 1° envoi d'un avis-mandat portant invitation d'acquitter la somme exigible; 2° présentation à domicile, soit par un encaisseur de la radiodiffusion française, soit par le facteur des postes, d'une quittance portant recouvrement de la redevance en principal majorée de 15 p. 100 pour les frais exposés; 3° envoi d'une mise en demeure. Dans le cas exposé par l'honorable parlementaire, si la preuve est faite qu'aucun des avis ci-dessus n'a pu atteindre le redevable, si, en conséquence, la bonne foi de celui-ci doit être admise, l'administration est prête à examiner favorablement l'annulation de la pénalité de 100 p. 100, même si le changement d'adresse n'a pas été signalé en temps prescrit.

INTERIEUR

2262. — M. Modeste Zussy demande à M. le ministre de l'intérieur si la réponse donnée à la question n° 13734 et qui a été reproduite au Journal officiel, débats parlementaires du 31 mars 1950, Assemblée nationale, page 2682, concernant les conseillers municipaux, est également valable pour les maires et les adjoints, et demande notamment si les magistrats municipaux exerçant une profession industrielle ou commerciale sont autorisés à traiter avec la commune dans laquelle ils exercent leur mandat, que ce soit sur adjudication ou par marchés de gré à gré, pour des travaux ou des fournitures n'impliquant pas de rapports constants d'intérêts avec la commune, ce, bien entendu, sous réserve de l'observation des dispositions de l'article 64 de la loi communale du 5 avril 1884. (Question du 21 novembre 1950.)

Réponse. — Les principes indiqués dans la question écrite n° 13734 ne concernent que les conseillers municipaux à l'exclusion des maires et adjoints. Ceux-ci ne peuvent, quelle que soit la nature et la durée du contrat, traiter avec les communes qu'ils représentent, sans encourir les sanctions prévues à l'article 175 du code pénal.

POSTES, TELEGRAPHES, TELEPHONES

2263. — M. Antoine Vourc'h signale à M. le ministre des postes, télégraphes et téléphones que le *Journal officiel* du 30 mars 1939 a publié, sous le n° 8767, et sous forme de réponse écrite, le nombre de titulaires de comptes courants postaux avec le montant total des opérations effectuées, pour la période de 1918 à 1938 inclus; et demande s'il peut obtenir les mêmes renseignements que ci-dessus pour la période de 1939 à 1949 inclus. (*Question du 21 novembre 1950.*)

Réponse.

ANNEES	NOMBRE de titulaires de comptes.	MONTANT GLOBAL
		des opérations (crédit et débit). francs.
1939	836.555	770.068.380.431
1940	901.571	760.615.607.926
1941	1.101.743	1.095.932.278.438
1942	1.287.156	1.417.115.056.400
1943	1.436.312	1.729.973.767.588
1944	1.556.468	1.726.390.912.535
1945	1.989.586	2.879.864.744.214
1946	2.157.525	5.326.669.695.635
1947	2.331.138	8.175.811.640.409
1948	2.682.665	15.043.544.314.627
1949	2.501.093 (1)	20.069.574.612.717

(1) 372.722 comptes courants inactifs ont été clôturés en 1949.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

1839. — M. Paul Pauly demande à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale: 1° si les commissions d'assistance ont compétence pour évaluer, en absence de jugement, le montant des pensions alimentaires dues en vertu des articles 205 et suivants du code civil, pour les enfants des candidats à l'allocation temporaire aux vieux; 2° le montant de la pension alimentaire jugé suffisant pour justifier le rejet de l'allocation temporaire, que ce montant soit déterminé par la commission ou en vertu d'un jugement. (*Question du 1^{er} juin 1950.*)

Réponse. — Dans l'état actuel des dispositions législatives, les commissions d'assistance n'ont pas compétence pour fixer le montant des pensions alimentaires dues par les enfants des personnes qui sollicitent l'allocation temporaire aux vieux, la question étant du ressort exclusif des juridictions civiles; elles ne peuvent donc, si ces juridictions ne se sont pas encore prononcées, qu'apprécier approximativement le montant de ces pensions pour examiner si les ressources du postulant excèdent ou non les plafonds prévus par la loi. Dans le cas où les enfants estiment que l'appréciation faite par les commissions d'assistance ne leur paraît pas équitable, il leur appartient de faire appel devant la commission d'assistance du degré supérieur et corrélativement de demander à l'autorité judiciaire compétente, en l'espèce le juge de paix, de fixer la pension alimentaire à laquelle ils sont tenus.

2202. — M. Bernard Chochoy expose à M. le ministre du travail et de la sécurité sociale qu'un artisan ayant travaillé comme tel pendant plus de quarante ans, a cessé son activité en 1939; que la guerre, qui a tari ses moyens d'existence, l'a mis dans l'obligation de devenir un salarié, et qu'à ce titre il a cotisé durant trois ans aux assurances sociales; qu'un décret porte que tout artisan âgé de plus de soixante ans au 1^{er} janvier 1949 et n'ayant versé aucune cotisation peut être admis au bénéfice de l'allocation vieillesse des travailleurs non salariés des professions artisanales, s'il justifie de dix années consécutives d'exercice, mais à condition qu'il s'agisse de leur dernière activité professionnelle; et demande si, dans le cas d'espèce signalé, la dernière activité comme salarié n'ouvrant pas droit à la retraite des vieux travailleurs salariés, doit constituer un empêchement à prétendre à l'allocation vieillesse des professions artisanales, alors que des personnes quelquefois aisées et non obligées de retravailler pourront en bénéficier. (*Question du 7 novembre 1950.*)

Réponse. — Réponse affirmative. Toutefois, il est envisagé une coordination entre les différents régimes d'assurance vieillesse. Une étude est en cours à ce sujet.

Erratum

à la suite du compte rendu in extenso de la séance du 5 décembre 1950.

Journal officiel, débats du Conseil de la République du 6 décembre 1950.)

QUESTIONS ORALES

Page 3107, 2^e colonne, à la 9^e ligne de la question orale 176 de M. Camille Héline à M. le ministre de la défense nationale, au lieu de: « comme but fiscal... », lire: « comme but final... ».

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

DE LA

séance du jeudi 7 décembre 1950.

SCRUTIN (N° 246)

Sur l'amendement de M. Durand-Réville au paragraphe 1^o de la proposition de résolution présentée par M. Dronne en conclusion du débat sur sa question orale relative à la situation en Indochine, (Résultat du pointage.)

Nombre des votants.....	295
Majorité absolue.....	148
Pour l'adoption.....	150
Contre	145

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour:

- | | | |
|------------------------|-----------------------|----------------------|
| MM. | Djamah (Ali). | Meric. |
| Abel-Durand. | Doucouré (Amadou). | Minvielle. |
| Armengaud. | Dulin. | Moutet (Marius). |
| Assaillit. | Dumas (François). | Naveau. |
| Auberger. | Durand-Réville. | N'Joya (Arouna). |
| Aubert. | Durieux. | Novat. |
| Avinin. | Félice (de). | Okala (Charles). |
| Baratgin. | Ferracci. | Paget (Alfred). |
| Bardon-Damarzid. | Ferrant. | Paquirissamy-poullé. |
| Bardonnèche (de). | Fournier (Roger). | Pascaud. |
| Barré (Henri), Seine. | Puy-de-Dôme. | Patient. |
| Benchiha (Abdelkader). | Franck-Chante. | Pauly. |
| Bène (Jean). | Jacques Gadoin. | Paumelle. |
| Bernard (Georges). | Gaspard. | Péridier. |
| Berthoin (Jean). | Gasser. | Ernest Pezet. |
| Bordeneuve. | Gatung. | Pic. |
| Borgeaud. | Geoffroy (Jean). | Pinton. |
| Boudet (Pierre). | Giauque. | Marcel Plaisant. |
| Boulangé. | Gilbert Jules. | Poisson. |
| Bozzi. | Gondjout. | Pujol. |
| Breton. | Grégory. | Razac. |
| Brettes. | Grimal (Marcel). | Restat. |
| Mme Brosolette | Gustave. | Reveillaud. |
| (Gilberte Pierre-). | Hamon (Léo). | Reynouard. |
| Brune (Charles). | Hauriou. | Rofinat. |
| Brunet (Louis). | Héline. | Roubert (Alex). |
| Canivez. | Jaouen (Yves). | Roux (Emile). |
| Carcassonne. | Jézéquel. | Rucart (Marc). |
| Cassagne. | Labrousse (François). | Ruin (François). |
| Cayre (Frédéric). | Laffargue (Georges). | Saïah (Menouar). |
| Charpeix. | Lafforgue (Louis). | Saint-Cyr. |
| Charles-Cros. | La Gontrie (de). | Saller. |
| Charrier (Gaston). | Lamarque (Albert). | Sarrien. |
| Chazette. | Lamousse. | Sclafér. |
| Chochoy. | Landry. | Slaot. |
| Claireaux. | Lasalarié. | Sid-Cara (Chérif). |
| Clapartède. | Lassalle-Séré. | Soldani. |
| Clavier. | Laurent-Thouverey. | Southon. |
| Clerc. | Lemaître (Claude). | Symphor. |
| Cornu. | Léonetti. | Tailhades (Edgard). |
| Coty (René). | Litaise. | Mme Thome-Patenôtre |
| Courrière. | Lodéon. | (Jacqueline), Seine- |
| Mme Crémieux. | Longchambon. | et-Oise. |
| Darmanté. | Malecot. | Tucci. |
| Dassaud. | Manent. | Vanrullen. |
| Mme Delabie. | Marty (Pierre). | Variot. |
| Deithil. | Masson (Hippolyte). | Vauthier. |
| Denvers. | Jacques Masteau. | Verdeille. |
| Descomps (Paul-Emile). | Maurice (Georges). | Mme Vialle (Jane). |
| Dia (Mamadou). | M'Bodje (Mamadou). | Voyant. |
| Diop (Ousmane Socé). | Menditte (de). | Wäker (Maurice). |
| | Ménu. | Wehrung. |

Ont voté contre:

- | | | |
|----------------------|-----------------------------|-------------------------|
| MM. | Bourgeois. | Couinat. |
| Alric. | Bousch. | Coupigny. |
| André (Louis). | Brizard. | Cozzano. |
| Aubé (Robert). | Brousse (Martial). | Davic (Léon). |
| Barret (Charles), | Calonne (Nestor). | Michel Debré. |
| Haute-Marne. | Capelle. | Det-à-Bridel (Jacques). |
| Bataille. | Mme Cardot (Marie-Elisère). | Dealande. |
| Beauvais. | Champion. | Delorme (Claudius). |
| Bechir Sow. | Chambriard. | Demussois. |
| Berhoz. | Chapain. | Depreux (René). |
| Bertaud. | Chénay. | Mme Devaud. |
| Biatarana. | Chevahier (Robert). | Diethelm (André). |
| Boisrond. | Cordier (Henri). | Deussot (Jean). |
| Bollfrand. | Corniglion-Molinier | Driant. |
| Bonnefous (Raymond). | (Général). | Dronne. |
| Bouquerel. | | Dubois (René). |

Mlle Dumont (Mireille),
Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont
(Yvonne), Seine
Dupic.
Durand (Jean).
Dutoit.
Mme Eboué.
Estève.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne),
Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston).
Niger.
Franceschi.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacconi.
Mme Girault.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Hoefel.
Houcke.
Jacques-Destrée.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Lafleur (Henri).
Lassagne.

Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Loison.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Marchant.
Maroger (Jean).
Marrane.
Martel (Henri).
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoll (Henri).
Monichon.
Montalembert (de).
Montuillé (Laillet de).
Morel (Charles).
Mostefai (El-Hadi).
Muscatelli.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdel-
madjid).
Pajot (Hubert).
Patenôtre (François).
Aube.
Pernot (Georges).
Peschaud.

Petit (Général).
Piales.
Pinvidic.
Plait.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Primet.
Raboin.
Radiums.
Raincourt (de).
Renaud (Joseph).
Robert (Paul).
Mme Roche (Marie).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rupied.
Satineau.
Schleiter (François).
Séné.
Serrure.
Sisbanne (Chérif).
Souquière.
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Torrès (Henry).
Valle (Jules).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Westphal.
Yver (Michel).
Zussy.

Brunet (Louis).
Capelle.
Mme Cardot (Marie-
Hélène).
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Claireaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.
Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier
(Général).
Cornu.
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Michel Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Delthil.
Depreaux (René).
Mme Devaud.
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djama (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dronne.
Dubois (René).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fournier (Bénigne),
Côte-d'Or.
Fourrier (Gaston),
Niger.
Frank-Chante.
Jacques Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gatuig.
Gaulle (Pierre de).
Gautier (Julien).
Giacconi.
Giauque.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Gravier (Robert).

Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hebert.
Héline.
Hoefel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Lafleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouverey.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelant.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Lemaître (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.
Liotard.
Litaize.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Mament.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoll (Henri).
Maurice (Georges).
Menditte (de).
Menu.
Monichon.
Montalembert (de).
Montuillé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Novat.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdel-
madjid).
Pajot (Hubert).
Paquirissamypoullé.
Pascaud.
Patenôtre (François).
Aube.

Paumelle.
Pellenc.
Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radiums.
Raincourt (de).
Randria.
Razac.
Renaud (Joseph).
Rustat.
Reveillaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rotinat.
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Saïah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Satineau.
Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafér.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdenour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tharradin.
Mme Thome-Patenôtre
(Jacqueline), Seine-
et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Vauthier.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Ba (Oumar).
Biaka Boda.
Chaintron.
Colonna.
Delfortrie.
Duchet (Roger).

Fléchet.
Haïdara (Mahamane).
Ignacio-Pinto (Louis).
Kalenzaga.
Lagarrosse.
Malonga (Jean).
Marcilhacy.

Pellenc.
Randria.
Schwartz.
Sigué (Nouhoum).
Tamzali (Abdenour).
Totolehibe.
Zafimahova.

Excusés ou absents par congé :

MM. Boivin-Champeaux, Fraissinette (de), Grassard et Molle (Marcel).

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Dans le présent scrutin (après pointage), M. Chaintron, porté comme « n'ayant pas pris part au vote », déclare avoir voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 247)

Sur l'amendement de M. Bertaud tendant à compléter la proposition de résolution présentée par M. Dronne en conclusion du débat sur sa question orale relative à la situation en Indochine.

Nombre des votants..... 245
Majorité absolue..... 123

Pour l'adoption..... 227
Contre 18

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Alic.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles).
Haute-Marne.
Bataille.

Beauvais.
Bechir Sow.
Benchih (Abdelkader).
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Bollifraud.
Bonnefous (Raymond).

Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).

MM.
Berlioz.
Calonne (Nestor).
Chaintron.
David (Léon).
Demusois.
Mlle Dumont (Mireille),
Bouches-du-Rhône.

Ont voté contre :

Mme Dumont
(Yvonne), Seine.
Dupic.
Dutoit.
Franceschi.
Mme Girault.
Marrane.

Martel (Henri).
Mostefai (El-Hadi).
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie).
Souquière.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Assailit.
Auberg.
Aulert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossette.
(Gilberte Pierre-).
Canivez.
Carcassonne.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).

Chazette.
Chochoy.
Courrière.
Darmanthé.
Dassaud.
Denvers.
Descomps (Paul-
Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Durieux.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger).
Puy-de-Dôme.
Geoffroy (Jean).
Grégory.

Gustave.
Hauriou.
Laffargue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malécot.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M' Bodje (Mamadou).
Meric.
Minvielle.
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Okala (Charles).

Paget (Alfred).
Paillet.
Pauly.
Péridier.
Pic.

Pujol.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Siaut.
Soldani.

Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Verdeille.

Liotard.
Litaïse.
Lodéon.
Loison.
Longchambon.
Madelin (Michel).
Maire (Georges).
Manent.
Marchant.
Marcilhacy.
Maroger (Jean).
Jacques Masteau.
Mathieu.
Maupeou (de).
Maupoil (Henri).
Maurice (Georges).
Menu.
Monichon.
Montalembert (de).
Montullé (Laillet de).
Morel (Charles).
Muscatelli.
Novat.
Olivier (Jules).
Ou Rabah (Abdelmadjid).
Pajot (Hubert).
Paquirissampoullé.
Pascud.
Patenôtre (François).
Aube.
Paumelle.
Pellenc.

Pernot (Georges).
Peschaud.
Ernest Pezet.
Piales.
Pinton.
Pinvidic.
Marcel Plaisant.
Plait.
Poisson.
Pontbriand (de).
Pouget (Jules).
Rabouin.
Radius.
Raincourt (de).
Randria.
Razac.
Renaud (Joseph).
Restat.
ReveiMaud.
Reynouard.
Robert (Paul).
Rochereau.
Rogier.
Romani.
Rofinat.
Rucart (Marc).
Ruin (François).
Rupied.
Safah (Menouar).
Saint-Cyr.
Saller.
Sarrien.
Satineau.

Schleiter (François).
Schwartz.
Sclafér.
Séné.
Serrure.
Sid-Cara (Chérif).
Sigué (Nouhoum).
Sisbane (Chérif).
Tamzali (Abdenmour).
Teisseire.
Tellier (Gabriel).
Ternynck.
Tarradin.
Mme Thome-Patenôtre (Jacqueline), Seine-et-Oise.
Torrès (Henry).
Totolehibe.
Tucci.
Valle (Jules).
Varlot.
Vauthier.
Mme Vialle (Jane).
Villoutreys (de).
Vitter (Pierre).
Vourch.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.
Westphal.
Yver (Michel).
Zafimahova.
Zussy.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Abel-Durand.
Armengaud.

Ba (Oumar).
Biaka Boda.
Coty (René).

Haïdara (Mahamane).
Hamon (Léo).
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé :

MM. Boivin-Champeaux, Fraissinette (de), Grassard et Molle (Marcel).

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	251
Majorité absolue.....	126
Pour l'adoption.....	232
Contre	19

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.

SCRUTIN (N° 248)

Sur l'ensemble de la proposition de résolution présentée par M. Dronne et amendée en conclusion du débat sur sa question orale relative à la situation en Indochine.

Nombre des votants.....	245
Majorité absolue.....	123
Pour l'adoption.....	227
Contre	18

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.
Abel-Durand.
Alic.
André (Louis).
Aubé (Robert).
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Barret (Charles).
Haute-Marne.
Bataille.
Beauvais.
Bechir Sow.
Benchiha (Abdelkader).
Bernard (Georges).
Bertaud.
Berthoin (Jean).
Biatarana.
Boisrond.
Bolifraud.
Bonnefous (Raymond).
Bordeneuve.
Borgeaud.
Boudet (Pierre).
Bouquerel.
Bourgeois.
Bousch.
Breton.
Brizard.
Brousse (Martial).
Brune (Charles).
Brunet (Louis).
Capelle.
Mme Cardot (Marie-Hélène).
Cassagne.
Cayrou (Frédéric).
Chalamon.
Chambriard.
Chapalain.
Chatenay.
Chevalier (Robert).
Clairiaux.
Claparède.
Clavier.
Clerc.

Colonna.
Cordier (Henri).
Corniglion-Molinier (Général).
Cornu.
Coty (René).
Couinaud.
Coupigny.
Cozzano.
Mme Crémieux.
Michel Debré.
Debû-Bridel (Jacques).
Mme Delabie.
Delalande.
Delfortrie.
Delorme (Claudius).
Delthil.
Depreux (René).
Mme Devaud.
Dia (Mamadou).
Diethelm (André).
Djamah (Ali).
Doussot (Jean).
Driant.
Dronne.
Dubois (René).
Duchet (Roger).
Dulin.
Dumas (François).
Durand (Jean).
Durand-Reville.
Mme Eboué.
Estève.
Félice (de).
Fléchet.
Fleury.
Fouques-Duparc.
Fourrier (Gaston).
Niger.
Franck-Chante.
Jacques Gadoin.
Gaspard.
Gasser.
Gatuing.
Gaulle (Pierre de).

Gautier (Julien).
Giacomini.
Giauque.
Gilbert Jules.
Gondjout.
Gouyon (Jean de).
Gracia (Lucien de).
Gravier (Robert).
Grenier (Jean-Marie).
Grimal (Marcel).
Grimaldi (Jacques).
Gros (Louis).
Hobert.
Héline.
Hoeffel.
Houcke.
Ignacio-Pinto (Louis).
Jacques-Destrée.
Jaouen (Yves).
Jézéquel.
Jozeau-Marigné.
Kalb.
Kalenzaga.
Labrousse (François).
Lachomette (de).
Lafay (Bernard).
Laffargue (Georges).
Laffleur (Henri).
Lagarrosse.
La Gontrie (de).
Landry.
Lassagne.
Lassalle-Séré.
Laurent-Thouvery.
Le Basser.
Lecacheux.
Leccia.
Le Digabel.
Léger.
Le Guyon (Robert).
Lelan.
Le Léannec.
Lemaire (Marcel).
Lemaitre (Claude).
Emilien Lieutaud.
Lionel-Pélerin.

Ont voté contre :

MM.
Berlioz.
Calonne (Nestor).
Chaintron.
David (Léon).
Demusois.

Mlle Dumont (Mireille), Bouches-du-Rhône.
Mme Dumont (Yvonne), Seine.
Dupic.
Duloit.
Franceschi.

Mme Girault.
Marrane.
Martel (Henri).
Mostefai (El-Iladi).
Petit (Général).
Primet.
Mme Roche (Marie).
Souquière.

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Assaillit.
Auberger.
Aubert.
Bardonnèche (de).
Barré (Henri), Seine.
Bène (Jean).
Boulangé.
Bozzi.
Brettes.
Mme Brossolette (Gilberte-Pierre).
Canivez.
Carcassonne.
Champeix.
Charles-Cros.
Charlet (Gaston).
Chazette.
Chochoy.
Courrière.
Darmathé.
Dassaud.
Denvers.

Descomps (Paul-Emile).
Diop (Ousmane Socé).
Doucouré (Amadou).
Durieux.
Ferracci.
Ferrant.
Fournier (Roger), Puy-de-Dôme.
Geoffroy (Jean).
Grégory.
Gustave.
Hamon (Léo).
Hauriou.
Lafforgue (Louis).
Lamarque (Albert).
Lamousse.
Lasalarié.
Léonetti.
Malecot.
Marty (Pierre).
Masson (Hippolyte).
M'Bodje (Mamadou).

Menditte (de).
Meric.
Minvielle.
Moutet (Marius).
Naveau.
N'Joya (Arouna).
Okala (Charles).
Paget (Alfred).
Paillet.
Pauly.
Péridier.
Pic.
Pujol.
Roubert (Alex).
Roux (Emile).
Siaut.
Soldani.
Southon.
Symphor.
Tailhades (Edgard).
Vanrullen.
Verdeille.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Armengaud.
Ba (Oumar).

Biaka Boda.
Fournier (Bénigne), Côte-d'Or.

Haïdara (Mahamane).
Malonga (Jean).

Excusés ou absents par congé :

MM. Boivin-Champeaux, Fraissinette (de), Grassard et Molle (Marcel).

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance avaient été de :

Nombre des votants.....	252
Majorité absolue.....	127
Pour l'adoption.....	232
Contre	20

Mais, après vérification, ces nombres ont été rectifiés conformément à la liste de scrutin ci-dessus.